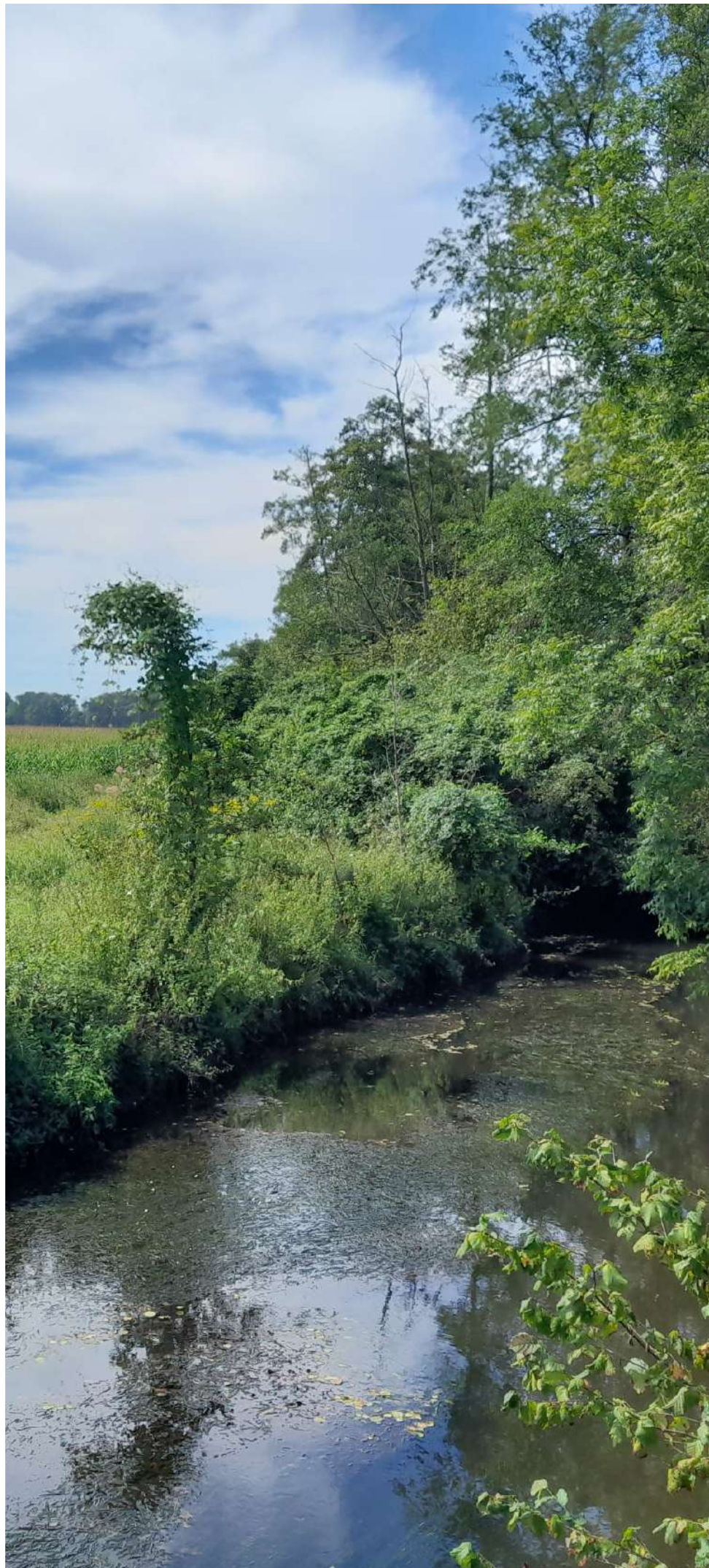




Communauté de
Communes du Canton
d'Erstein

Avec le soutien financier de



Élaboration d'une cartographie Trame Verte et Bleue sur le territoire de la Communauté de Communes du Canton d'Erstein

Annexes

23 avril 2025

Version 2



Information sur le document

Citation recommandée	Biotope, 2025 – - Élaboration d'une cartographie Trame Verte et Bleue sur le territoire de la Communauté de Communes du Canton d'Erstein - Communauté de Communes du Canton d'Erstein - 270 p.		
Nom de fichier	20241213_TVB_CCCE_V1_document_travail		
N° de contrat	2023579		
Maître d'ouvrage	Communauté de communes du Canton d'Erstein 1 rue des 11 Communes BP 50057 F-67232 BENFELD Cedex		
Interlocuteur	Guillaume BRIAND <i>Chargé de mission Climat Air Énergie</i> Service Aménagement - Transition - Développement Durable Pôle Infrastructures et Développement	guillaume.briand@cc-erstein.fr 06 49 70 99 16	
Rédaction de l'étude	Laure Zimmermann (LZI) <i>Chargée de missions environnementaliste</i>	lzimmermann	
Biotope, Responsable du projet	Hélène Hissler (HHI) <i>Chef de projet</i>	hhissler@biotope.fr 07 48 83 80 83	
Biotope, Contrôleur qualité	Antonin Dhellemme (ADE) <i>Chef de projet fauniste</i>	adhellemme@biotope.fr	
Version 1 (version intermédiaire)	Rédacteurs – HHI et LZI – 10/12/224	Contrôle qualité – ADE – 11/12/2024	Modifications apportées au document : Création du document
Version 2	Rédacteurs – HHI et LZI – 10/12/224	Contrôle qualité – ADE – 11/12/2024	Modifications apportées au document : Mise à jour et finalisation du document
Version 3	Rédacteurs – HHI et LZI – 23/04/2025	-	Modifications apportées au document Insertion des comptes-rendus

Biotope est signataire de la « [Charte d'Engagement des Bureaux d'Études dans le domaine de l'évaluation environnementale](#) ».

Sauf mention contraire explicite, toutes les photos du rapport ont été prises sur site par le personnel de Biotope dans le cadre des prospections de terrain.



Sommaire

1	Annexes	5
	Annexe I : Partenaires existants sur le territoire	6
	Annexe II : Consultations	7
	Annexe III : Comptes-rendus des consultations	12
III.1	Consultation de l'Office National des Forêts	12
III.2	Consultation du Conservatoire des Espaces Naturels	14
III.3	Consultation conjointe Région Grand Est, -DREAL Grand Est et Agence de l'Eau-Rhin-Meuse	17
	Annexe IV : Comptes-rendus et documents complémentaires des réunions du comité technique	20
IV.1	23 janvier 2024 COTECH n°1 : Présentation des sous-trames, espèces cibles et occupation du sol	20
IV.1.1	Mot d'introduction	20
IV.1.2	Contexte et objectif de l'étude	20
IV.1.3	Méthodologie	21
IV.1.4	Pour la sous-trame forestière	22
IV.1.5	Pour la sous-trame des milieux ouverts	22
IV.1.6	Pour la sous-trame des milieux humides	23
IV.1.7	Pour la sous-trame des milieux aquatiques	23
IV.1.8	Mobilisation des acteurs	23
IV.1.9	Échéances à venir	24
IV.2	5 février 2024 : Note complémentaire au COTECH n°1	24
IV.2.1	Introduction	24
IV.2.2	Graphab	24
IV.2.3	L'occupation du sol	25
	IV.2.1 Couches	26
IV.2.2	Les sous-trames	26
IV.2.3	Les espèces cibles	27
IV.3	15 mai 2024 COTECH n°2 : Présentation des secteurs de prospections terrain	28
IV.3.1	Mot d'introduction	28
IV.3.2	Retour sur les ateliers territoriaux	28
IV.3.3	Secteurs de prospections terrains	28
IV.3.4	Les prochaines étapes	30
IV.4	4 octobre 2024 COTECH n°3	32
IV.4.1	Mot d'introduction	32
IV.4.2	Déroulée de la présentation	32
IV.4.3	Thématiques de fiches actions envisagées	32
IV.4.4	Organisation des ateliers sectoriels	33
IV.4.5	Conclusion	33
IV.5	19 mars 2025 COTECH n°4	33
IV.5.1	Mot d'introduction	33
IV.5.2	Échanges	33

IV.6	7 avril 2025 Réunion multiacteur	35
IV.6.1	Mot d'introduction	35
IV.6.2	Échanges	35
Annexe V : Comptes-rendus et documents complémentaires aux réunions du comité de pilotage		36
V.1	16 avril 2025 COPIL de restitution finale	36
V.1.1	Mot d'introduction	36
V.1.2	Échanges	36
Annexe VI : Cartes utilisées lors des ateliers par communes		39
VI.1	Sous-trame des milieux aquatiques	39
VI.2	Sous-trame des milieux forestiers	46
VI.3	Sous-trame des milieux forestiers humides	53
VI.4	Sous-trame des milieux ouverts humides	60
VI.5	Sous-trame des milieux ouverts	67
Annexe VII : Compte-rendu des visites de terrain		74
VII.1	Continuités cours d'eau	74
VII.1.1	Rappel de l'historique réglementaire	74
VII.1.2	Restauration du Hanfgraben	74
VII.1.3	Aménagements réalisés sur le Hanfgraben	74
VII.2	Continuités urbaines et périurbaines	75
VII.2.1	Gestion des accotements	76
VII.2.2	Eco-pâturage	76
VII.2.3	Découverte du « Lieu paisible » : le verger communal	76
VII.3	Continuités sous ouvrages linéaires	77
VII.3.1	Gestion des parcelles communales agricole	78
VII.3.2	Création des mares	78
VII.4	Gestion urbaine	79
VII.4.1	Le mot de la fin / si c'était à refaire	80
VII.5	Continuités milieux agricoles / milieux humides en Ried	80
VII.5.1	Replantation d'arbres fruitiers et de vergers	81
VII.5.2	Plantation de haies en milieux agricoles	81
VII.5.3	Protection des milieux	81
VII.5.4	Nature en ville	82
VII.5.5	Visite sur le terrain	82
VII.6	Continuité des milieux humides / Création de mares	83
VII.6.1	Création de mares et d'un hibernaculum	83
VII.6.2	Projets en cours	85
Annexe VIII : Compte rendu des ateliers sectoriels		86
VIII.1	Atelier milieu urbain	86
VIII.2	Atelier milieu forestier	87
VIII.3	Atelier milieu agricole	88
Annexe IX : Espèces exotiques envahissantes		90
IX.1	Plantes Exotiques Envahissantes émergente	90
IX.2	Plantes Exotiques Envahissantes implantée	91
IX.3	Plantes Exotiques potentiellement invasives	91
IX.4	Liste d'alerte	92
Annexe X : Capitalisation des données existantes		93
X.1	Liste des documents consultés	93

Annexes

X.2	Liste des cartes consultés	95
X.3	Liste des sites internet consultés	96

1 Annexes



Annexe I : Partenaires existants sur le territoire

Partenaires existants sur le territoire	
Conservatoire Botanique Alsace-Lorraine	Le Conservatoire botanique Alsace-Lorraine résulte du rapprochement, début 2023, des deux conservatoires qui œuvraient auparavant sur ces territoires. Structure de référence, au niveau régional, dans les domaines de la flore et des habitats naturels, il vise à court terme l'obtention d'un agrément auprès du Ministère de la Transition écologique. Il rejoindrait ainsi le réseau des Conservatoires botaniques nationaux dont il partage d'ores et déjà les objectifs et missions : – la connaissance de la flore sauvage et des habitats naturels, – la gestion et la valorisation des données sur la flore sauvage et les habitats naturels, – la conservation de la flore rare et menacée, – l'expertise et l'appui aux collectivités et à la mise en œuvre des politiques publiques, – l'information, la sensibilisation et la mobilisation du public et des pouvoirs publics.
LPO	Depuis sa création en 1912, la LPO œuvre au quotidien pour la protection de la nature, en menant trois grandes missions : la connaissance et la conservation de la biodiversité ; la préservation et la gestion des espaces naturels ; l'éducation à l'environnement et la mobilisation de la société.
BUFO	Créée en 1997, l'association BUFO est vouée à l'étude des Amphibiens et Reptiles d'Alsace.
GEPMA	Le Groupe d'Étude et de Protection des Mammifères d'Alsace est une association à but non lucratif qui a pour objet de promouvoir la connaissance et la protection des mammifères sauvages et de leurs habitats en Alsace. Créé en 1993 à l'initiative de chiroptérologues alsaciens, le GEPMA développe son action selon trois grands axes : la connaissance, la protection et la sensibilisation.
ONF	Acteur majeur de la filière forêt-bois, l'Office national des forêts (ONF) rassemble 8 200 professionnels. L'ONF a signé un contrat avec l'Etat pour la période 2021-2025. Elaboré en concertation avec les différentes parties prenantes de l'ONF, ce contrat Etat-ONF s'inscrit au regard des défis que rencontre la forêt face au changement climatique et du potentiel qu'elle représente par la valorisation des matériaux bois dans l'atténuation du réchauffement climatique.
CeA --> routes départementales	
DIR	
CEREMA	Le Cerema, établissement public sous la tutelle du ministère de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires, accompagne l'État et les collectivités territoriales pour l'élaboration, le déploiement et l'évaluation de politiques publiques d'aménagement et de transport.
DREAL	
SANEF	Autoroute de France

Annexes

SDEA	Le Syndicat des Eaux et de l'Assainissement Alsace-Moselle (SDEA) est un établissement public de coopération qui fédère des communes, des groupements de communes (syndicats, communautés de communes et d'agglomération), l'Eurométropole de Strasbourg et la Collectivité européenne d'Alsace (CEA). Il est administré par des élus locaux issus de ses territoires de compétences d'Alsace-Moselle et emploie 700 salariés exerçant une centaine de métiers de haute technicité couvrant l'ensemble du cycle de l'eau.
FREDON	Composé d'adhérents volontaires et de plus de 500 collaborateurs, notre réseau, avec l'appui de son réseau régional, regroupe sur le plan national l'ensemble des personnes physiques ou morales, propriétaires ou détenteurs de végétaux. Au travers de nos adhérents, nous visons, dans le cadre d'actions sanitaires, à accompagner les professionnels du végétal : les professionnels de l'agriculture, les collectivités, les entreprises mais aussi les particuliers.
SMEAS (syndicat rivière)	
CEN	Créé en 1976, le Conservatoire d'espaces naturels d'Alsace (CEN Alsace – CSA) est une association reconnue d'utilité publique experte dans la protection de la nature en Alsace. Afin de garantir une conservation des espaces naturels protégés sur le long terme, le CEN Alsace a opté pour une méthode propre aux Conservatoires d'espaces naturels : l'acquisition ou la location des sites naturels.
ARIENA	Créée le 31 mai 1977, l'Ariena – Association régionale pour l'initiation à l'environnement et à la nature en Alsace. Du fait de sa vocation régionale à fédérer les initiatives et les projets, l'Ariena organise régulièrement des grands rendez-vous régionaux, qui permettent à l'ensemble des acteurs de l'éducation à la nature et à l'environnement en Alsace de se réunir et de construire collectivement un projet pour l'éducation à la nature et à l'environnement en Alsace.
Association Nature Ried Erstein	L'Association Nature Ried d'Erstein (ANRE) fait partie de l'ANR Centrale qui comprend au total 6 sections. L'ensemble est fédéré à Alsace Nature.

Annexe II : Consultations

Structure	Nom Poste	Prénom	Type de prise de contact	Date prise de contact	Date de retour	Contenu de l'échange
Fédération de pêche 67	MATHIEU	Patrick	Email federation@peche67.fr	14/11/2023		
Association de pêche Kogenheim (AAPMA Port de Strasbourg)	KLEIN	Jean-Jacques	Email jeanjacques.klein@sfr.fr	14/11/2023	17/11/2023	Non concerné

Annexes

Structure	Nom Poste	Prénom	Type de prise de contact	Date prise de contact	Date de retour	Contenu de l'échange
AAPMA de Huttenheim	ROCHA	Lionel	Email contact@aappma-huttenheim.fr	14/11/2023	18/11/2023	Aborde différents points : pollution du sol, sécheresses annuelles, manque d'entretien des cours d'eau, non réaction de la fédération de pêche sur les plans d'actions à rétablir, manque de suivi des benthos. Ils ne possèdent des données que sur les deux étangs qui restent du domaine non public.
AAPMA de Benfeld	SCHWAB	Edouard	schwab.edouard@gmail.com	14/11/2023		
AAPMA de MATzenheim	BOSCHENRIETHER	Eric	Email aappmamatzenheim@yahoo.fr	14/11/2023		
AAPMA de Gertsheim	OBERST	Remy	Email remy.oberst@wanadoo.fr	14/11/2023		
AAPMA d'Osthouse	REMETTER	Freddy	Email freddy.remitter@laposte.net	14/11/2023		
AAPMA d'Erstein	HELLMANN	Denise	Email roger.henninger@gmail.com	14/11/2023		
AAPMA de Nordhouse	WAGNER	Steve	Email wagnerko@estvideo.fr	14/11/2023		
APPMA d'Hipsheim	FRITSCH	Jean-Pierre	Email associationaappmahipsheim@gmail.com	14/11/2023		
AAPMA d'Hindisheim- Limersheim	FENDER	Joseph	Email joseph.fender@wanadoo.fr	14/11/2023		
AAPMA de Krautergersheim	ZURR	Bernard	Email bernard.zurr@sfr.fr	14/11/2023		
AAPMA d'Ichtratzheim	ANTZ	Mathieu	Email matthieuantz@free.fr	14/11/2023		
AAPMA de Lipsheim	KAUFFER	Alain	Email	14/11/2023		
Conservatoire botanique d'Alsace Lorraine	SIMLER <i>Directeur</i>	Nicolas	Email n.simler@cbnal.fr	14/11/2023	14/11/2023	Transfère à son collègue Jérôme HOG

Annexes

Structure	Nom Poste	Prénom	Type de prise de contact	Date prise de contact	Date de retour	Contenu de l'échange
Conservatoire botanique d'Alsace Lorraine	HOG	Jérôme	Email j.hog@cbnal.fr	22/11/2023 04/12/2023 15/01/2024	21/11/2023 01/12/2023 05/12/2023 08/12/2023 15/01/2024	Fournit les exports des données flore sur le secteur d'étude.
Conservatoire des Espaces Naturels (conservatoire sites alsaciens)	SCHAFFNER <i>Responsable missions RNR Rhénanes</i>	Blandine	Email Visio blandise.schaffner@conservatoire-sites-alsaciens.eu	14/11/2023 14/12/2023 18/12/2023 10/01/2024	14/12/2023 15/12/2023 22/12/2023 10/01/2024	Le compte-rendu de la visioconférence est dans l'annexe III.2
Conservatoire des Espaces Naturels (conservatoire sites alsaciens)	GOERTZ <i>Responsable missions protection et gestion des espaces naturels</i>	Pierre	Email goertz.pierre@conservatoire-sites-alsaciens.eu	14/11/2024		
Syndicat des Eaux et de l'Assainissement d'Alsace-Moselle	STAERCK <i>Technicien rivières</i>	Jean- François	Email jean-francois.staerck@sdea.fr	14/11/2025	20/11/2023 04/01/2024	E.Brunissen, 2003. Mémoire de maitrise. Le bruch de l'Andlau. Géographie physique et paléo-géographie d'un Ried alsacien. 118p. Arrêté préfectoral modifiant l'arrêté du 25 avril 1986 portant protection du site biologique du Bruch de l'Andlau établi sur le territoire des communes de Meistratzheim, Niedernai, Hindisheim, Uttenheim, Westhouse et Bolsenheim Carte des zones inondables 2003 PAGD et règlement du SAGE III-Nappe-Rhin Plan de masse des restaurer ou en cours de restauration depuis 2017
Syndicat des Eaux et de l'Assainissement d'Alsace-Moselle	WALCZAK <i>Technicien rivières</i>	Emmanuel	Email emmanuel.walczak@sdea.fr	14/11/2026		
LPO	HERVÉ <i>Directeur</i>	Christophe	Email Appel christophe.herve@lpo.fr	14/11/2023 20/11/2023	14/11/2023 20/11/2023	Renvoi vers ODONATE
BUFO	Gosselin <i>Responsable coordination de projets</i>	Fanny	Email association@bufo-alsace.org	14/11/2023		

Annexes

Structure	Nom Poste	Prénom	Type de prise de contact	Date prise de contact	Date de retour	Contenu de l'échange
Groupe d'Etude et de Portection des Mammifères d'Alsace GEPMA	Bisch <i>Chargée de missions</i>	Aurélie	Email contact@gepma.org	14/11/2023	27/11/2023	Renvoi vers ODONATE
Groupe d'Etude et de Portection des Mammifères d'Alsace GEPMA	Antoine Houy <i>Chargée de missions</i>	Ségolène	Email	14/11/2023		
Animateur Natura 2000	MEYER-SCHOPKA <i>Cheffe de pôle Natura 2000</i>	Elsa	Email elsa.meyer-schopka@grandest.fr	14/11/2023		
Animateur Natura 2000 - Vallée du Rhin de Strasbourg à Marckolsheim	TAESCH <i>Chargée de mission pour ce site chez l'animateur</i>	Laurianne	lauriane.taesch@grandest.fr	14/11/2023		
et Rhin Ried Bruch			Email	14/11/2023		
Office National des Forêts	LAULER <i>Responsable de l'Unité Territoriale de SELESTAT</i>	Jean-Marie	Email Visio jean-marie.lauler@onf.fr	14/11/2023 15/11/2023 21/11/2023 11/12/2023	15/11/2023 21/11/2023 11/12/2023	Le compte-rendu de la visioconférence est dans l'annexe III.1
Chambre d'Agriculture	METREAU <i>Chef de service Gestion du territoire</i>	Dominique	Email dominique.metreau@alsace.chambagri.fr	14/11/2023		
Chambre d'Agriculture	Brobeck-Allard <i>Cheffe de service Agronomie-Environnement</i>	Nathalie	Email nathalie.brobeck@alsace.chambagri.fr	14/11/2023		
Syndicats de rivière (SMEAS)			Email contact@smeas.fr	14/11/2023		
CEA	SCHWAB <i>Responsable d'unité nature et biodiversité Nord</i>	Denis	Email denis.schwab@alsace.eu	14/11/2023	15/11/2023	Transmission de données SIG

Annexes

Structure	Nom Poste	Prénom	Type de prise de contact	Date prise de contact	Date de retour	Contenu de l'échange
Université de Strasbourg	DUMONT <i>Maître de conférences, Hydroécologue</i>	SERGE	Email dumont[at]unistra.fr	14/11/2023	21/11/2023	Informations sur des sites locaux remarquables à conserver
AERM	DEMANGE <i>Chargée d'interventions Zones humides et biodiversité pour le secteur Alsace au Service Espaces Naturels et Agricoles</i>	Isabelle	Email Visio Isabelle.DEMANGE@eau-rhin-meuse.fr	14/11/2023 16/01/2024	19/12/2023 16/01/2024	Le compte-rendu de la visioconférence est dans l'annexe III.3
AERM	THISSE <i>Chargée d'interventions Milieux, biodiversité et cours d'eau</i>	Maud	Email Maud.THISSE@eau-rhin-meuse.fr	14/11/2023	22/11/2023	Transfère à sa collègue Isabelle Demande
Région	VIEILLEDENT <i>Chargée de mission "Eau & Biodiversité"</i>	Claire	Email claire.vieilledent@grandest.fr	14/12/2023		Le compte-rendu de la visioconférence est dans l'annexe III.3
Région	GOLAY <i>Chef de projet remise en navigation du canal du Rhône au Rhin</i>	François	Email francis.golay@grandest.fr	18/12/2023	20/12/2023	Transmet les études faune/flore/habitats sur l'ensemble du linéaire du Canal au format PDF Information sur une réflexion transversal sur l'aspect TVB le long du Canal
Fédération départementale des chasseurs du Bas-Rhin	DERREZ <i>Directeur</i>	Alexandre	Email alexandre.derrez@chasseurdefrance.com	01/02/2024 09/02/2024 12/04/2024	09/02/2024 12/02/2024	La fédération départementale de chasse possède les données lièvres, perdrix, chevreuils avec les comptages annuels.

Annexe III : Comptes-rendus des consultations

III.1 Consultation de l'Office National des Forêts

Nature de l'entretien : Téléphonique	Date : 11 décembre 2023 de 8h30 à 9h30
Structure : ONF	
Nom : Lauler	Adresse e-mail : jean-marie.lauler@onf.fr
Prénom : Jean-Marie	Numéro de téléphone : 06 24 24 66 59
Fonction : Responsable de l'unité territoriale de Sélestat	

Les forêts domaniales de la Communauté de Communes du Canton d'Erstein sont gérées par l'unité territoriale de Sélestat. La Communauté de communes couvre la moitié de l'unité et concerne environ 1/3 des surfaces forestières de cette unité.

Pouvez-vous nous confirmer que les sous-trames forestières proposés par le SRCE sont cohérentes avec votre connaissance du terrain ?

Les sous-trames forestières proposées par le SRCE sont cohérente avec le territoire.

Pouvez-vous nous parler des forêts de la Communauté de Communes d'Erstein ? Quelles sont leurs particularités ?

Les forêts rhénanes sont différentes des forêts de l'III. Elles sont moins riches et plus sableuses. Les crues du Rhin n'apportent pas les mêmes matériaux que les crues de l'III. De fait, la forêt de l'III est plus riche mais également plus homogène.

Le Chêne pédonculé est une essence emblématique des deux types de forêts. Le Chêne a longtemps été préservé de la coupe, et aujourd'hui les derniers Chêne pédonculé on une valeur environnementale et patrimoniale certaine.

Il y a également des problèmes liés aux arbres morts. Les arbres morts sont conservés pour la biodiversité du territoire mais il peut y avoir des problèmes liés à leur chute. En effet, la nature du sol ne leur permet pas de rester sur pied longtemps, les chutes sont fréquentes. Au sein du site N2000 Rhin-Ried-Bruch il y a des arbres sénescents. Dans les forêts de plus petites tailles présentes sur la Communauté de Communes du Canton d'Erstein, il y a un déficit d'arbres sénescents lié au manque de cadrage. Il y a également des enjeux économiques : la coupe d'un Chêne adulte rapporte de l'argent, en attendant la mort de l'individu il y a une perte de bénéfice financier considérable. Si on ne coupe pas de Chêne adulte, que coupe-t-on dans les petites forêts ?

Il y a déjà de nombreuses protections sur le territoire de la communauté de communes du Canton d'Erstein : réserve nationale de Rhinau, réserve biologique dirigé, réserve biologique intégrale, ... Au sein des réserves biologiques l'objectif principal est la protection de l'environnement, et non plus la productivité forestière. Il y a des travaux d'ouverture des roselières dans la réserve biologique de Daubensand, afin de limiter la colonisation par les ligneux. Il y a une volonté forte de conserver les roselières.

Quels sont les secteurs et milieux les plus intéressants du territoire et de ses alentours du point de vue des milieux naturels ? De la faune ? De la flore ?

Le Castor est présent, il existe de la donnée (*la donnée mentionnée n'est pas produite par l'ONF*) sur l'III notamment.

Le Balbuzard pêcheur est un rapace qui est revenu en Alsace après des années d'absences. La localisation de son/ses nid(s) est tenue confidentiel par le Conservatoire des Espaces Naturels d'Alsace. Toutefois, le Balbuzard

doit être présent sur le territoire de la Communauté de Communes du Canton d'Erstein ou en bordure. De plus, deux nids artificiels ont été installés pour faciliter son retour sur des chandelle de peuplier.

Le Sanglier est présent en sureffectif en forêt Rhénane. La présence d'eau et de roseaux l'attire, en plus du nourrissage. Il est à noter que le nourrissage est interdit au sein de la réserve biologique de Daubensand. Des dérogations sont accordées ponctuellement au moment des semailles de maïs. Il ne faut pas sous-estimer l'impact des Sangliers sur les milieux, leurs impacts sont considérables sur les mares et les zones humides.

Êtes-vous en possession de données en lien avec les espèces et milieux et qui témoignent de corridors écologiques, de déplacements, de collisions ou passage de faune ? Existe-t-il une problématique de fragmentation du territoire par les clôtures ? Si oui, avez-vous une cartographie des enclavements ?

Il existe quelques clôtures en forêts pour protéger les plantations notamment à Erstein et Rhinau. Ce sont des espaces restreints et assez mités.

Il y a un peu de daim qui remonte dans les forêts, rendant les grillages nécessaires. En effet, les daims grignotent les protections individuelles autour des jeunes plants. À la place ou en complément des grillages sont mis en place. Ces clôtures restent en place une dizaine d'années et sont retirées par la suite. Exemple d'une clôture sur 4 ha à Uttenheim. Les mailles basses des clôtures sont assez resserrées.

« futur forest » : espace test pour la gestion d'essences exogènes. Erstein fait des tests avec du Copalme d'Amérique et Kertzfeld fait des tests avec du Noisetier de Byzance. Il y a une zone de flou autour des sites N2000 liée à la précision du DOCOB. En effet, il faut limiter la présence d'espèces exogènes, mais si on détruit 3 ha d'espèces exogènes est-ce qu'on peut en replanter 2 ha ? Il y aura toujours de la diminution d'espèces exogènes malgré la replantation.

Avec le changement climatique il y a des incertitudes sur les essences à privilégier ? Est-ce qu'on plante une essence qui pourra être exploitée avec certitude dans 20 ans ou est-ce qu'on exploite une essence qui pourra être exploitée dans 150 ans avec des incertitudes liées de changement climatique ?

Il y a des problématiques liées aux plantes invasives notamment la Renouée du Japon.

Les milieux naturels évoluent sur la Communauté de Communes du Canton d'Erstein. À une époque le Frêne s'est installé facilement et naturellement, alors qu'aujourd'hui c'est l'Erable sycomore qui s'installe plus naturellement. Il est moins recherché pour la menuiserie ou le chauffage mais est utilisable. Toutefois il y a des soucis de mortalité liés à l'humidité du sol, notamment lors de la mise en eau du polder d'Erstein. De la même manière, de nombreux liers n'ont pas supporté la mise en eau du polder.

Quels sont les autres acteurs à contacter ?

Il y a un intérêt à travailler sur les lisières car ce sont des spots de biodiversité avec les fruticées mais se sont également des espaces qui coûtent cher à l'entretien. L'ONF entretient les lisières forestières, mais il y a des problématiques de lisières forestières avec des fils électriques liés à la présence de Sanglier et du désherbage. Dans l'idéal les lisières devraient être progressives et suivies d'une bande enherbée.

Il existe le fond d'indemnisation des Sangliers, un organisme à part, qui finance la pose de clôture électrique le long des forêts. Depuis peu les produits désherbants ne sont plus financés par ce biais.

Pour les forêts domaniales il y a un engagement à zéro intrant.

Quels sont les « points noirs » pour la biodiversité sur le territoire ?

Comme évoqué précédemment, la chasse a des répercussions sur les milieux naturels notamment avec l'agrainage. La communauté de Communes du Canton d'Erstein est un milieu avec de la culture principalement mais qui a des impacts néfastes en forêts. En effet, aujourd'hui nous sommes habitués à fréquenter des forêts qui sont en surdensité de gibiers.

Il y a un plan de chasse chevreuil, mais il est négligé. Par exemple à Obenheim il y a une surdensité de chevreuil qui nuit à la régénérescence de la forêt. Il n'y a plus de Chêne dans la régénérescence car il est brouté par les chevreuils. Il y a des secteurs avec des manques de régulation et avec des impacts sur le milieu forestier.

Les protections plastiques individuelles posent également des problèmes de pollution. Les chevreuils grignotent le plastique et en font tomber des petits morceaux au sol. Ces morceaux ne sont pas toujours ramassés, et polluent la forêt, voir les déplacements peuvent les déplacer jusque dans les cours d'eau.

Une autre problématique est liée aux ventes populaires. Il s'agit de vente aux enchères aux plus offrants. C'est une pratique répandue dans le secteur, qui a un impact négatif fort. Les habitants qui achètent les lots font le bois le weekend, et il est compliqué de faire respecter les cloisonnements des exploitations. De fait, des arbres sont tirés sur des sols qui ne sont pas censés être pratiqués, des engins passent en dehors des zones prévues à cet

effet, etc. Ces pratiques ont des impacts sur les sols, avec notamment du tassement des sols. Le problème c'est que le tassement est invisible et s'identifie difficilement. Il faut comprendre que les impacts négatifs sur les sols ne se limitent pas à la création d'ornières. D'ailleurs, en Allemagne des contraventions sont mises aux personnes dérogeant aux cloisonnements des exploitations.

Il y a également une problématique liée à l'export des matériaux. Théoriquement il ne faut emporter que les bouts de bois d'une taille supérieur à 7 cm. Cela permet de laisser de la matière en forêt pour permettre à l'humus de se régénérer. Cette règle n'est pas forcément respectée, diminuant les apports de bois pour la régénération de l'humus.

Le Sonneur à ventre jaune est une espèce très présente dans les massifs forestiers de la Communauté de Communes du Canton d'Erstein, ce qui rajoute des contraintes en termes de gestion et de période de coupe des bois. En effet, la circulation est interdite dans les flaques d'eaux à partir du 1^{er} avril pour protéger la ponte des Sonneurs à ventre jaune. Il y a également les périodes où les sols sont trop humides, les travaux ne sont pas réalisables. En forêt Rhénane les coupe ne peuvent pas se faire lorsque les arbres sont en feuilles, il n'y a pas assez de visibilité et le travail devient dangereux pour les bucherons.

Les contraintes s'empilent et il ne reste peu de solution pérenne. Il y a cinq bucherons sur 24 communes (communes de la Communautés de Communes du Canton d'Erstein + Eschau + Ostwald. Les communes de Gerstheim et Rhinau n'y sont pas).

Pouvez-vous me confirmer qu'il existe bien une distinction entre la sous-trame forestière humides e

La forêt entre Rossfeld et Koggenheim est indiqué comme appartenant à la sous-trame forestière et pas à la sous-trame forestière humide comme la majorité des autres forêts présente sur le territoire. Ce n'est pas cohérent, la forêt était bien mouillée encore récemment, elle n'est pas dissociable des autres milieux forestiers présents sur la Communauté de Communes.

III.2 Consultation du Conservatoire des Espaces Naturels

Nature de l'entretien : Téléphonique	Date : 10 janvier 2024 de 14 à 15h
Structure : Conservatoire des Espaces Naturels	
Nom : Schaffner	Adresse e-mail : blandine.schaffner@conservatoire-sites-alsaciens.eu
Prénom : Blandine	Numéro de téléphone : 03 89 83 34 11
Fonction : Responsables des réserves naturelles nationales	
Nom : Goertz	Adresse e-mail : goertz.pierre@conservatoire-sites-alsaciens.eu
Prénom : Pierre	
Fonction : Responsables des sites hors réserves naturelles nationales	

Rapide temps de présentation :

- Monsieur Goertz intervient sur les sites qui ne font pas partie des réserves naturelles
- Madame Schaeffner intervient sur les sites des réserves naturelles

Est-ce qu'il existe une cartographie de ces sites ?

La Communauté de communes du Canton d'Erstein est un territoire intéressant puisqu'il est une synthèse des trois grands ensembles :

- La plaine rhénane
- Le Ried Noir
- Le bord de l'Andlau

Oui il manque les sites gérés par le CEN, notamment sur Erstein-Obenheim il manque un site de 40ha. Ce problème de non prise en compte arrive régulièrement puisque les données ne sont pas publiques Il en va de même avec les plans de gestion de ces sites. Il faut faire une demande de donnée par mail.

Les sites de Gerstheim et Osthouse sont des propriétés du CEN de petite superficie mais avec beaucoup de biodiversité et qui de fait mérite le statut de réservoir de biodiversité.

L'ensemble des plans de gestion sont fait selon la même méthodologie :

- diagnostic (le climat, l'historique, ..)
- évaluation du précédent plan de gestion
- orientations pour la priorisation du prochain plan de gestion
- fiches actions

Il sera important de faire le lien, d'identifier les complémentarités des fiches actions des plans de gestion et des fiches actions proposés dans la Trame Verte et Bleue. Par exemple : pour une parcelle ciblée par une fiche action de la Trame Verte et Bleue et étant proche d'un site géré par le CEN, on pourra envisager de la maîtrise foncière du CEN pour la gestion du site.

Il y a déjà eu des travaux dans le cadre de la Trame Verte et Bleue sur d'autres Communauté de communes, et les résultats sont intéressants.

Est-ce que les sous-trames du SRCE sont cohérentes avec votre connaissance du territoire ?

Les corridors Nord-Sud sont pertinent, mais les corridors Est-Ouest ne le sont pas. Il existe de nombreux éléments fragmentant à l'échelle de la Communauté de communes : voie ferrée, grands axes routiers, ...

Quels sont les secteurs et milieux les plus intéressants du territoire et de ses alentours du point de vue des milieux naturels ?

Il s'agit d'une question complexe. Il y a des milieux intéressants principalement au niveau des sites avec de la maîtrise foncière et d'usages, mais pas uniquement. Il y a une volonté de s'agrandir, d'acquérir ou de louer des parcelles pour augmenter les superficies de milieux naturels préservés mais la forte pression foncière est limitante. Il y a des exemples de commune, Rhinau, qui souhaite retirer le bail sur certaine parcelle, diminuant de fait les superficies préserver

Il y a une différence également entre l'existence d'un corridor et la fonctionnalité d'un corridor. En prenant l'exemple d'un cours d'eau, une zone tampon de 3m autour du lit mineur n'est pas suffisante pour permettre des déplacements efficaces des déplacements. Il y a des conflits d'usages par rapport à la profession agricole qui utilisent les parcelles pour une activité professionnelle.

Les principaux conflits par rapport à la biodiversité sur le territoire de la Communauté de communes sont liés à l'activité agricole ?

Oui. Il y a la problématique de l'eau qui est importante sur le territoire avec les pompages dans la nappe phréatique. Les rabattements d'eau de la nappe entraînent des conséquences sur les zones humides du territoire et de fait la mise en place d'une gestion conservatoire ne sera efficace.

Il y a également une question de périodicité de la présence de l'eau : il y a du pompage d'eau à certaine saison, mais les crues ne sont pas acceptées sur ces mêmes parcelles. Sur cette problématique, la maire de Rhinau a un projet INTERREG au niveau de l'île de Rhinau de restauration pour alimenter la fonctionnalité alluviale.

Le financement de la maîtrise foncière n'est pas problématique, mais il est difficile de trouver des parcelles à acquérir. Par exemple, récemment la SAFER a mis en vente des terrains à Erstein, au niveau de la Sauermatt, sur chaque parcelle il y avait des candidats. Les parcelles forestières sont également concernées par la pression foncière alsacienne. Récemment le CEN a acquis une parcelle forestière, sur laquelle il y avait quatre acheteur potentiel initialement.

La mise en place d'outils foncier est un levier d'actions mobilisables par la Communauté de communes du Canton d'Erstein. La mobilisation de ce type d'outils permet d'être proactif, notamment avec les zones de préemption des Espaces Naturels Sensibles.

La Collectivité Européenne d'Alsace envisage de mettre en place une zone de préemption ENS au niveau d'Erbsheim, projet qui suscite des réserves de la part des agriculteurs locaux.

Est-ce qu'il y a des enjeux forestiers sur la Communauté de communes d'Erstein ? Notamment avec des espèces tels que le Sonneur à ventre jaune ?

Absence de Sonneur à ventre jaune dans les bords de l'Andlau.

La forêt Rhénane est complètement à préserver, même sur les zones situées hors réserves naturelles. Par ailleurs, la forêt au niveau de Gerstheim est presque plus intéressante que la forêt au niveau d'Erstein en terme d'inondabilité.

Les forêts qu'on va trouver dans le Ried Noire sont majoritairement des forêts privées :

- Inconvénients : absence de gestion conservatoire ;
- Avantages : morcellement des parcelles et diversité des acteurs engendrant des diversités de gestions des parcelles et une diversité de milieux. De plus les parcelles ne sont pas toutes exploitées en même temps, voir certaine ne sont plus exploitées.

Il y a des Chêne de 100 – 200 ans, qui sont remarquables sur le territoire. Les forêts du Ried Noire, bien que moins prestigieuses que les forêts rhénanes sont très intéressantes et à préserver. Il faut bien noter que le Ried Noire est une mosaïque de milieux naturelles avec des bosquets, prairies, etc.

Le bord de l'Andlau il s'agit d'un ancien marais asséché avec des parcelles forestière et de la prairie. Il s'agit d'un secteur un peu moins riche que le Ried Noir.

Est-ce qu'il y a des espèces remarquables sur la Communauté de communes du Canton d'Erstein ?

Les espèces remarquables sont inscrits dans les plans de gestion des sites.

Le Ried Noir et les forêts rhénanes sont des spots de biodiversité à l'échelle internationales.

Il y a des actions en cours sur le territoire qui interrogent : la Communauté de communes du Canton d'Erstein est un site pilote pour l'implantation d'une espèce floristique d'Amérique. Est-ce qu'il n'y a pas une contradiction avec la réalisation d'une Trame Verte et Bleue ? Il y a une opposition entre la logique de productivité et la logique de territoire résilient.

De plus, les forêts naturelles sont pleines d'espèces exotiques envahissantes. Cela pose des questions en termes de conservation des espaces naturelle et de définition d'une forêt ; est-ce qu'on regarde la définition de la DDT ou la définition du muséum ? En fonction de la définition d'une forêt, comment va-t-on traiter ce milieu dans le cadre de la Trame Verte et Bleue ? Est-ce qu'on se concentrera sur les boisements d'espèces locales ou tous les boisements feront-ils partie de la Trame Verte et Bleue ?

Si une fiche action forestière est rédigée, bien précisé qu'il faut prendre des essences locales et pas des espèces exotiques envahissantes.

Le CEN Alsace a un programme d'acquisition de forêt. Récemment, un bout de forêt de 50 ha a été acheter dans le Haut-Rhin. Ce sont des forêts qui sont en libre évolution, il n'y a que de la sécurisation des chemins et régulation de la faune. C'est l'équivalent d'une forêt sénescence de l'ONF, mais la sémiologie n'est pas la même.

Les forêts du CEN Alsace sont chassables :

- soit le CEN chasse lui-même ;

- soit il propose des lots de chasse à la commune avec un cahier de charge adapté : absence d'agrainage, interdiction de créer de nouveau chemin ;
- la chasse est limitée aux ongulées et aux sangliers. Il n'y a pas de chasse sur le renard ou sur d'autres espèces dites nuisibles.

De plus, il n'y a pas d'agrainage en réserve naturelle et de fait pas de soucis de régulation des populations de sanglier.

Dans les forêts rhénane un entretien est fait sur les Saules têtards, notamment à Rhinau. C'est une espèce problématique qui coûte très chère à l'entretien. On ne peut pas envoyer les bénévoles car la coupe est dangereuse et nécessite des moyens adaptés (nacelle, matériel adapté) et du personnel qualifié. De plus les forêts rhénanes ont des sols humides et peu portant. La gestion de ces arbres dépend des moyens humains et financiers, par exemple à Rhinau l'entretien a lieu tout les 5 ans environs.

Existe -t-il une problématique de fragmentation du territoire par les clôtures ? Si oui, avez-vous une cartographie des enclavements ? Des catégories ?

Pas de leur champ de compétences. Pas de réponse à apporter.

Autre

Il est important que les richesses biologiques soient bien identifiées comme des noyaux de biodiversité, et que la Trame Verte et Bleue ne soit pas un obstacle à la gestion des sites du CEN.

III.3 Consultation conjointe Région Grand Est, -DREAL Grand Est et Agence de l'Eau-Rhin-Meuse

Nature de l'entretien : Téléphonique	Date : 16 janvier 2024 16h à 17h
Structure : Agence de l'Eau Rhin-Meuse	
Nom : Demange	Adresse e-mail : Isabelle.DEMANGE@eau-rhin-meuse.fr
Prénom : Isabelle	Numéro de téléphone : 03 87 34 46 88
Fonction : Chargée d'interventions zones humides et biodiversité pour le secteur Alsace	
Structure : Région Grand Est	
Nom : Vieilledent	Adresse e-mail : claire.vieilledent@grandest.fr
Prénom : Claire	Numéro de téléphone : 03 89 36 67 52
Fonction : Chargée de mission "Eau & Biodiversité"	
Structure : DREAL Grand Est	
Nom : Stephan	Adresse e-mail : audrey.stephan@developpement-durable.gouv.fr
Prénom : Audrey	Numéro de téléphone :
Fonction : Chargée de mission Trame Verte et Bleue et lynx	

Pouvez-vous revenir sur le contexte de l'appel à projet Trame Verte et Bleue auquel a répondu la CCE ?

Isabelle DEMANGE: la Communauté de communes candidate à la session de l'automne 2022. Il s'agit d'une candidature déposée pour réaliser l'étude, sans objectif opérationnel derrière. Cette spécificité modifie les conditions de financement de l'étude : elle entièrement financé par l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse, puisque toutes les conditions ne sont pas réunies pour répondre à Appel A Projet de Trame Verte et Bleue. L'AAP TVB est financé théoriquement par trois financeurs : l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse, la DREAL Grand Est et la Région Grand Est. Dans ce cas, il faut que l'étude aboutisse sur de l'opérationnalité, avec des actions sans regrets menés dès le début comme la plantation de haie. De plus, pour remplir entièrement les conditions de l'AAP il aurait fallu ajouter plus de temps de concertation. L'étude a pris du temps a démarré depuis l'automne 2022, mais le lancement est positif pour le territoire.

Isabelle DEMANGE: est-ce Biotope a pu récupérer la Trame Verte et Bleue de Rhinau ? Il s'agit d'un diagnostic territorial poussé.

Biotope confirme avoir récupérer les deux tomes de diagnostics sur la Trame Verte et Bleue de Rhinau.

Audrey STEPHAN : ne sera pas présente lors du prochain COTECH. Est-il possible d'obtenir la liste des espèces cibles avant ?

Biotope enverra le diaporama à la Communauté de communes une semaine avant, qui le transfèrera aux différents membres du COTECH.

Discussion sur les données utilisées dans le cadre de la modélisation Trame Verte et Bleue

Audrey STEPHAN : Les données du PRAM sont accessible par le biais du site internet, en s'enregistrant.

Isabelle DEMANGE : en cas de soucis pour l'utilisation des données, il est possible de contacter l'association BUFO qui est gestionnaire du PRAM pour l'Alsace.

Audrey STEPHAN : un travail assez fin est fait par la DREAL au niveau de l'occupation du sol. Notamment, en 2021 une étude a été faite sur les points noirs liés aux infrastructures linéaires de transports. Une deuxième étude est réalisée sur la trame noire, avec une cartographie des pollutions lumineuses. Il sera intéressant d'intégrer cette notion de trame noire dans l'étude Trame Verte et Bleue, pour ne pas proposer par exemple, de replanter un verger dans un espace qui est constamment illuminé.

Biotope rappelle que la cartographie de la trame noire était proposée en tranche optionnelle, et n'a pas été sélectionnée par la Communauté de communes. De fait, ces aspects seront pris en compte dans le diagnostic territorial mais ne seront pas approfondis dans la modélisation.

Biotope explique que certaines données seront utilisées dans la validation de la modélisation, mais pas dans le modèle lui-même comme les fuseaux de mobilités des cours d'eaux ou les zones inondables.

Isabelle DEMANGE : comment seront mobilisé les données terrains ?

Biotope explique qu'une dizaine de jours de terrains sont prévus courant du printemps 2024 pour affiner les sous-trames et validés les éléments fragmentant.

Claire VIEILLEDENT : avez-vous des données de collision routière, notamment de la part de la CEA ?

Biotope n'a rien reçu pour l'instant. De même, nous sommes toujours à la recherche de données sur les passages à faune.

Claire VIEILLEDENT : peut-être demander les données à la fédération de chasse ? Qu'en est-il de l'utilisation des données piscicoles ?

Biotope n'a pas réceptionné de données piscicoles. Mais la question se pose sur l'intérêt de ses informations, puisqu'on utilisera le réseau hydrographique pour décrire la sous-trames aquatiques

Isabelle DEMANGE: les données supplémentaires en seront pas forcément nécessaires en utilisant le réseau hydrographique.

Claire VIEILLEDENT : est-ce que le webinaire a pu servir pour l'obtention de données quantitatives ?

Le webinaire n'a pas apporté de nombreuses données quantitatives, mais il a permis d'ouvrir le dialogue avec les différents acteurs locaux qui n'avaient pas encore répondu aux sollicitations par mails. Ces échanges étaient qualitatifs et ont permis une anticipation du plan d'action, en associant les acteurs.

Claire VIEILLEDENT : confirme l'importance des actions multi partenariale et le besoin d'appropriation des associations et des communes de la Trame Verte et Bleue, qui portent des actions.

Claire VIEILLEDENT : vérifier sur les sites de Géoservice ou datagrandest qu'on utilise bien la dernière version de l'OCS Grand Est. Une dernière version doit être sortie en janvier 2024.

Claire VIEILLEDENT : transfère la liste des données allemandes utilisées à un collègue pour savoir s'il y a possibilité de compléter cette liste.

Biotope s'interroge sur l'existence d'une couche localisant les Espèces Exotiques Envahissantes.

Claire VIEILLEDENT : il existe des données de localisation de foyer de certaines espèces, mais pas forcément sous forme de SIG. Il faut contacter Camille Gunder au CEN Lorraine, qui est la référente EEE sur la Région.

Discussion autour des sous-trames

Biotope présente les différentes sous-trames envisagées :

- Sous-trames forestières (humide et classique)*
- Sous-trames des milieux ouverts
- Sous-trames humides
- Sous-trames aquatiques

Les sous-trames ne soulèvent pas de remarques.

Avez-vous des attentes particulières pour le territoire d'Erstein suites à la réponse à cet appel à projet ?

Claire VIEILLEDENT : la Communauté de Communes du Canton d'Erstein est un territoire avec déjà un diagnostic de Trame Verte et Bleue avancé sur Rhinau, mais un peu en attente sur l'aspect opérationnel. Il y a également un objectif de rester cohérent avec les autres études en cours aux alentours :

- PETR du Piémont des Vosges
- Communes des Ried de l'III (impulsion donnée par la commune de Muttersholtz) dont le rendu des diagnostics de la Trame Verte et Bleue est attendu pour fin janvier

Biotope s'interroge sur le portage des études, notamment celle des communes des Ried de l'III.

Claire VIEILLEDENT: il ne s'agit pas d'une étude portée par une communauté de communes, mais par plusieurs communes dont notamment la commune de Muttersholtz qui est à l'origine de l'action. Le diagnostic de la Trame Verte et Bleue est réalisé par la LPO en deux temps : un diagnostic à l'échelle du groupement de commune, et un diagnostic à l'échelle de chaque commune. Pour le PETR du Piémont des Vosges, les informations sont accessibles au lien suivant : <https://www.piemont-vosges.fr/NOS-ACTIONS/Biodiversite/Trame-Verte-Bleue.html>

Afin de réaliser l'état des lieux de la biodiversité sur votre territoire, BIOTOPE recueille et synthétise l'ensemble des données disponibles concernant la richesse du patrimoine naturel et la fonctionnalité écologique du territoire de l'aire d'étude. Cette étape bibliographique est un préalable essentiel à tous travaux. Les données recueillies viennent d'une part alimenter l'expertise des sous-trames, réservoirs biologiques et éléments fragmentant existantes à l'échelle de la Communauté de Communes du Canton d'Erstein. Les chapitres suivants présentent l'avancement de cette phase de recueille de données.

Annexe IV : Comptes-rendus et documents complémentaires des réunions du comité technique

IV.1 23 janvier 2024 COTECH n°1 : Présentation des sous-frames, espèces cibles et occupation du sol

Organismes	Interlocuteurs présents
Région Grand Est / Vice-présidente CCCE	Horny-Gonier Marianne
CEA / Vice-président CCCE	Schultz Denis
CEA	Schwab Denis
Fédération de chasse 67	Derrez Alexandre
Fédération de chasse 67	Gewinner Valentin
Région Grand Est	Vieilledent Claire
Agence de l'Eau Rhin-Meuse	Demange Isabelle
SMEAS	Pringarbe Arnaud
SMEAS	Cuntzmann Michaël
LPO Alsace	Brunissen Eric
SDEA	Walczack Emmanuel
SDEA	Starck Jean-François
CCCE	Meyer Amandine
CCCE	Briand Guillaume
Biotope	Hissler Hélène
Biotope	Lebert Solène
Acteon	Schlotter Jeanne

IV.1.1 Mot d'introduction

Après un mot d'introduction de la part de M. Schultz, il est rappelé « qu'il est crucial que des actions de proximité, concrètes et pratiques soient menées dans le cadre de ce projet de préservation et de renforcement de la Trame verte et bleue locale ».

Actuellement, des études et actions sont déjà menées sur le territoire et pourraient venir amender cette étude : sont cités par exemple les travaux concernant les Espaces Naturels Sensibles du territoire, la Trame verte et bleue sur la commune de Rhinau et les actions de restauration déjà réalisées (création d'un nouveau réseau de mares sur la commune de Sand, de roselières...).

Concernant ces actions de restauration déjà réalisées, un point a été soulevé concernant la durabilité de ces aménagements, de leur entretien et de leur éventuelle utilisation par d'autres espèces (exemple de mares utilisées par des sangliers). Il y a un réel intérêt à définir des objectifs de préservation dans le cadre de cette étude en plus du plan d'actions, y compris des objectifs de résultats.

IV.1.2 Contexte et objectif de l'étude

Biotope présente tout d'abord les points qui vont être abordés : le contexte, l'objectif de l'étude, le calendrier d'exécution, la méthodologie employée (grâce notamment au logiciel Graphab), les propositions concernant les espèces cibles et les sous-frames, la mobilisation et l'implication des acteurs.

Réalisation d'un diagnostic trame verte et bleue sur le territoire de la Communauté de Communes du Canton d'Erstein																			
	2023						2024												2025
	juill	août	sept	oct	nov	déc	janv	fév	mars	avr	mai	juin	juill	août	sept	oct	nov	déc	janv
Notification du marché	↓																		
Réunion de cadrage de la mission			↓																
Mission A1 : Analyse générale de la zone d'étude																			
Données existantes : bibliographie et consultation																			
ACTEON 2-3 Webinaires (acteurs publics, professionnels, société civile)																			
ACTEON 3 Enquêtes en ligne (acteurs publics, professionnels, société civile)																			
ACTEON Entretiens avec acteurs clés																			
Mission A2 : Synthèse bibliographique																			
Analyse qualitative et quantitative des données disponibles																			
Identification des enjeux écologiques du territoire, des sous-trames et espèces (max. 5)							↓												
Modélisation de la IVB										↓									
ACTEON Groupes de concertation locaux																			
Mission A3 : Prospections terrains																			
Campagne de terrain																			
ACTEON Réunions élus sur le terrain (6)																			
Mission A4 : Evaluation de la qualité des corridors et réservoirs																			
Etat de conservation et fonctionnalité écologiques des RB et corridors																			
Identification des éléments fragmentants / zones de conflit																			
ACTEON Ateliers sectoriels (3 groupes)																			
Co-construction de la stratégie d'intervention et validation																	↓	↓	
Mission A5 : Elaboration de propositions en faveur de la TVB																			

IV.1.3 Méthodologie

Biotope présente ensuite la méthodologie qui sera utilisée. La modélisation de la Trame verte et bleue sera réalisée avec le logiciel Graphab à partir d'une analyse générale de la zone d'étude et de l'occupation du sol. Cette dernière sera complétée grâce à diverses bases de données récoltées lors des consultations notamment (données sur la faune, la flore...).

La donnée d'occupation du sol est un élément clé de la modélisation avec Graphab : celle-ci doit être le plus proche possible de la réalité, à l'échelle de la Communauté de Communes du Canton d'Erstein (CCCE).

L'aire d'étude étudiée correspond au périmètre de la CCCE auquel s'ajoute un tampon de 10 km pour l'analyse des corridors écologiques (ceux-ci ne s'arrêtant pas aux frontières de la CCCE). La couche utilisée est la couche CarHab croisée à la couche BD TOPO (réseau hydrographique, réseaux routiers) et des données ponctuelles (données floristiques, PRAM Grand-Est pour les mares). (Cf. diapo 12 sur la présentation accompagnant ce compte-rendu).

Le tampon utilisé recoupe une zone d'étude située en Allemagne. La donnée Corine Land Cover de 2018 sera utilisée, ainsi que les données sur les réseaux routiers, les voies ferroviaires et le réseau hydrographique de 2023.

Le Plan national des continuités écologiques du Bade-Wurtemberg vient compléter ces données.

Biotope reste preneur de nouvelles données qui n'auraient pas encore été récoltées notamment sur les collisions de faune.

Biotope présente les 4 sous-trames qui ont été choisies pour la modélisation sous Graphab :

- Sous-trame des milieux ouverts ;
- Sous-trame des milieux forestiers : divisée en deux catégories (les forêts humides et non humides) ;
- Sous-trame des milieux aquatiques ;

- Sous-trame des milieux humides.

Biotope présente ensuite les espèces cibles qui sont proposées.

IV.1.4 Pour la sous-trame forestière

- Le Chat forestier est proposé pour la sous-trame forestière. Cette espèce avait déjà été utilisée pour la modélisation du Schéma Régional de Cohérence Ecologique (SRCE).
- Le Sonneur à ventre jaune est proposé pour la sous-trame des forêts humides.

IV.1.5 Pour la sous-trame des milieux ouverts

- Le Grand Hamster est proposé. La CCCE est en effet située au sein de l'aire de répartition historique de l'espèce et des données de localisation des terriers en 2021 et 2022 ont été récupérées. Il s'agit de plus d'une espèce utilisée dans la définition du SRCE.

Ce choix suscite de nombreuses questions et réactions. La pertinence du choix du Grand Hamster pour cette sous-trame est remise en cause pour plusieurs raisons par les membres du comité technique. L'espèce n'est à priori plus présente sur le territoire de la CCCE selon les élus de la CCCE, bien que des terriers aient été localisés au nord et au sud de celle-ci. Il s'agit de plus d'une espèce très sensible à la fragmentation du territoire, vulnérable et dont la viabilité à long terme n'est pas assurée sur le territoire. Elle est de plus très dépendante des pratiques agricoles et ne semble pas adaptée pour l'identification des corridors écologiques est-ouest, selon les membres du comité technique.

D'autres exemples d'espèces qui pourraient substituer ce choix sont données par la LPO et la fédération de chasse 67 : le Faisan, le Lièvre commun, la Bergeronnette printanière (espèce adaptée aux cultures), le Crapaud vert (très présent à Griesheim, se reproduit dans des petites mares). Ce dernier avait cependant été écarté par Biotope pour éviter que les corridors écologiques ne soient assimilés aux réseaux de mares uniquement. En effet, l'espèce est très dépendante de mares assez proches les unes des autres.

Biotope souligne que le choix de l'espèce cible pour cette sous-trame va être redéfini en interne.

Une question est soulevée sur le nombre d'espèces cibles choisies : n'est-ce pas peu de modéliser une seule espèce par sous-trame ? Il est proposé de considérer deux espèces assez différentes pour chaque sous-trame, sur le modèle de la sous-trame forestière.

Biotope va étudier cette possibilité de choisir une ou deux espèces cibles pour définir le mode de déplacement en fonction de l'occupation du sol. Cependant, Biotope souligne que ce n'avait pas été envisagé pour les milieux ouverts, aquatiques et humides car il y a une corrélation forte entre la CCCE et les territoires au nord et au sud.

Il est également suggéré de distinguer les espèces des prairies et celles des cultures.

Biotope rappelle que la quasi-intégralité des prairies sur le territoire de la CCCE sont humides, celles-ci sont donc considérées dans la sous-trame des milieux humides. De plus, les prairies ont fortement régressé ces dernières années. Des espèces telles que le Vanneau huppé ou le Tarier des prés ont presque disparu.

Cependant, la majorité des espèces d'oiseaux ayant des distances de dispersion relativement grandes (>10 km), le choix ne s'est pas porté sur de telles espèces pour la modélisation des corridors écologiques. En effet, cette distance est parfois supérieure au territoire d'étude.

Une question est soulevée sur le choix de ne pas traiter la sous-trame périurbaine/ceinture verte.

Biotope précise que la présente étude s'appuie davantage sur les milieux naturels.

Les membres du comité technique, notamment la LPO et le SMEAS soulèvent la question du risque pris à choisir des espèces cibles au statut précaire. En effet le suivi pourrait être trop ardu dans les prochaines années. Il est cependant rappelé que le choix pourrait se porter sur des espèces plus courantes mais que celles-ci doivent être assez spécifiques au territoire et à certains milieux, sans toutefois être trop localisées.

Pour ce choix, il est possible de s'appuyer sur des études déjà réalisées (Trame verte et bleue de Rhinai, inventaire des réservoirs de biodiversité du cours de l'Andlau...).

Enfin, il est appuyé le fait de choisir une espèce qui permette de mobiliser des corridors est-ouest, pas seulement nord-sud. En effet, il y a un réel enjeu à rétablir des corridors écologiques est-ouest, les principaux éléments fragmentant du territoire (voies ferrées, autoroutes...) étant axés nord-sud. Historiquement, il existait une certaine perméabilité forestière avec de nombreux bosquets humides et des corridors en pas japonais. Il s'agit là d'une piste d'actions possible.

IV.1.6 Pour la sous-trame des milieux humides

Biotope rappelle que les milieux fermés humides (forêts humides) ont déjà été étudiés dans la sous-trame forestière. Pour cette sous-trame sont disponibles les données de localisation de la Sanguisorbe (fournies par le Conservatoire Botanique d'Alsace-Lorraine), espèce hôte de l'Azuré des Paluds et l'Azuré de la Sanguisorbe notamment. Ces deux espèces sont proposées pour la modélisation. Biotope a étudié les zonages réglementaires du territoire afin de vérifier que les Azurés étaient bien présents sur au moins une partie des communes.

Une question est posée sur l'occupation du sol : celle-ci sera-t-elle adaptée pour chaque espèce ?

Biotope explique que le travail sera réalisé en deux temps, en fonction des données et des espèces cibles. Les passages à faune par exemple ne seront rajoutés que s'ils sont facilitateurs pour les espèces visées.

Il est également demandé si une liste d'espèces est proposée par Graphab. Ce qui n'est pas le cas, les espèces sont choisies en fonction de leurs caractéristiques puis est réalisée la bibliographie (distances de dispersion...).

De plus, Biotope explique que le logiciel ne permet pas d'identifier de nouveaux réservoirs de biodiversité. Celui-ci traite chaque habitat de la même manière quel que soit sa localisation, un même habitat ayant le même intérêt pour une même espèce.

Il est proposé de choisir la Rainette verte pour étudier les milieux le long du Rhin et les Azurés pour les prairies, ces derniers ayant une distance de dispersion de quelques centaines de mètres.

Enfin une question est posée sur l'aspect qualitatif du logiciel. Biotope explique qu'il s'agit là d'une des limites de l'étude : par exemple la qualité des boisements n'est pas différenciée au sein du territoire. Biotope rappelle ici l'intérêt de la phase de terrain. Les experts de terrain vont vérifier si les réservoirs en sont véritablement, s'ils sont qualitatifs et vérifier les éléments fragmentant.

Il est demandé si des sondages pédologiques seront réalisés afin d'identifier de potentielles zones humides. Aucun sondage pédologique ne sera réalisé mais une identification de la flore est prévue (critère végétation) dans le cadre des expertises terrains. Les classes de potentialité de présence de zones humides seront également étudiées (plus ou moins forte potentialité de présence), à partir de la prélocalisation nationale.

Ces zones ne sont toutefois pas des zones réglementées au titre de la loi sur l'eau.

IV.1.7 Pour la sous-trame des milieux aquatiques

Cette étude s'appuie sur le réseau hydrographique existant du territoire ainsi que les obstacles à l'écoulement identifiés par le Référentiel des Obstacles à l'Écoulement (ROE). Ce dernier sera comparé au Plan d'Action Opérationnel Territorialisé (PAOT) afin de vérifier son exactitude. Le Castor d'Europe est proposé pour la modélisation.

Il est demandé pourquoi des espèces de poissons, d'anguilles ou d'oiseaux d'eau n'avaient pas été choisies.

Biotope explique qu'il a été fait le choix d'une espèce représentative, présente à la fois au niveau des grands cours d'eau et des plus petits.

IV.1.8 Mobilisation des acteurs

La réunion se poursuit avec la présentation d'ACTEON sur la partie de mobilisation des acteurs et de la concertation. Ce travail fait le lien entre les phases techniques et la mobilisation des acteurs.

ACTEON rappelle que deux webinaires ont déjà eu lieu :

- L'un le 5 octobre 2023 à destination des élus de la CCCE : présentation de l'étude, méthodologie employée, focus sur la manière dont les élus allaient être mobilisés, questions/réponses ;
- L'autre le 12 décembre 2023 à destination des professionnels et experts du territoire afin de présenter l'étude, la bibliographie consultée, le recueil des données et d'avoir un temps d'échange sur d'autres sources à mobiliser.

En parallèle de la modélisation de la TVB, des ateliers de concertations locaux en six groupes auront lieu en mars 2024 en présentiel. Ceux-ci permettront de présenter la TVB locale, de mener des discussions de consolidation collectives, de discuter des contraintes et des leviers locaux sur la préservation/consolidation de la TVB et d'évoquer des premières pistes d'actions envisageables.

Des sorties avec les élus sur le terrain sont prévues au mois d'avril. Il est rappelé que l'engagement des acteurs du territoire et en particulier des communes est primordial.

Un travail de pédagogie et de proposition d'actions raisonnables est également attendu. Certaines données scientifiques pourraient être considérées comme une contrainte pour les projets d'aménagements et d'urbanisme. En réalité, ces études permettent d'identifier les secteurs à trop fortes contraintes environnementales pour les projets d'urbanisme.

De plus, il est évoqué le fait que des espèces animales et végétales qui n'existaient pas avant sur le territoire peuvent recoloniser certains milieux en raison de travaux réalisés (gravière, travaux de réhabilitation...).

IV.1.9 Échéances à venir

- Une nouvelle proposition d'espèces cibles qui tient compte de ces échanges sera envoyée prochainement. Les membres du COTECH seront pour cela consultés par mail.
- Après validation des membres du COTECH, débutera la phase de modélisation de la TVB, les groupes de concertation puis les prospections de terrain.

IV.2 5 février 2024 : Note complémentaire au COTECH n°1

Cette note fait suite au COTECH n°1 portant sur la présentation des sous-trames, espèces cibles et occupation du sol. Sans remarque dans les 10 jours qui suivent sa diffusion, cette note est considérée comme validée et le travail de modélisation commencera.

IV.2.1 Introduction

En réponse aux réflexions du groupe n°2 du Grenelle de l'Environnement consacré à la biodiversité, la loi Grenelle 1 a proposé la création d'une « Trame verte et bleue » sur le territoire national. Son objectif est « de doter les collectivités et l'Etat d'un nouvel instrument d'aménagement du territoire, afin qu'elles puissent inscrire la conservation de la biodiversité, notamment ordinaire, dans leur projet d'utilisation de l'espace » (Rapport du groupe n°2 du Grenelle de l'environnement).

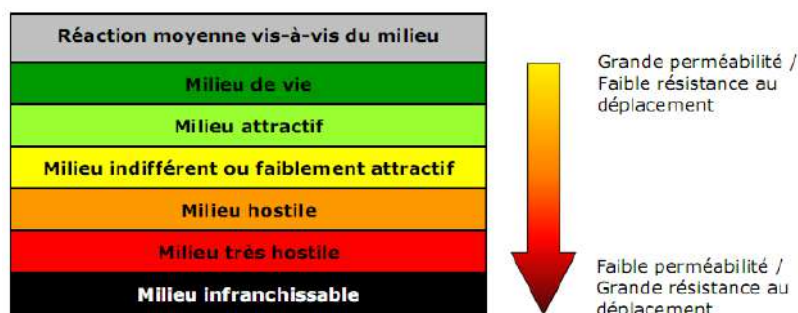
La loi Grenelle 2 a ensuite institué l'élaboration dans chaque région d'un Schéma Régional de Cohérence Ecologique (SRCE), déclinaison du projet national de Trame Verte et Bleue. Le SRCE Alsace a été adopté le 22 décembre 2014.

La Communauté de Communes du Canton d'Erstein souhaite s'inscrire dans cette démarche. En tant que déclinaison locale du réseau écologique régional, l'objectif de la Trame Verte et Bleue de Communauté de Communes du Canton d'Erstein sera d'apporter aux décideurs locaux des éléments concrets pour la prise en compte de la biodiversité et de ses flux dans l'aménagement du territoire.

IV.2.2 Graphab

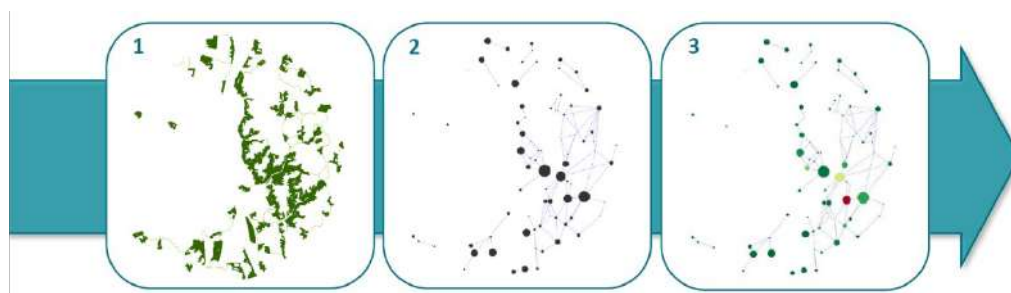
La cartographie du réseau écologique sur le territoire de la Communauté de Communes du Canton d'Erstein sera réalisée à l'aide du logiciel Graphab. A partir de l'occupation du sol et des caractéristiques écologiques des espèces cibles choisies (habitat de l'espèce, domaine vital, distances de dispersion, contraintes de

déplacement...), le logiciel établit les axes de déplacements préférentiels de ces espèces. Ces résultats sont ensuite croisés avec les données des principaux axes fragmentant du territoire (voies ferrées, routes...) afin d'estimer la fonctionnalité des corridors écologiques. Ce travail est réalisé en associant une espèce cible étudiée correspondant à chacune des 5 sous-trames choisies.



Étapes de modélisation des continuités écologiques via Graphab (Foltête & al., 2012) :

- (1) définition des habitats par sous-trame et calcul des chemins de moindre coût (corridors écologiques) ;
- (2) création d'un graphe paysager ;
- (3) calcul d'une métrique permettant de hiérarchiser les habitats et les corridors.



IV.2.3 L'occupation du sol

L'occupation du sol est la donnée d'entrée pour la modélisation de la trame verte et bleue sur un territoire. Celle-ci doit être la plus précise possible et la plus fidèle à la réalité. L'occupation du sol informe sur les différents types de milieux présents (forêts, prairies, parcelles agricoles...) et permet d'identifier les milieux de vie et de déplacement des espèces cibles choisies.

Pour cette étude, la donnée utilisée pour la modélisation de l'occupation du sol est la donnée CarHab. Il s'agit d'une donnée récente, précise et disponible à l'échelle du Bas-Rhin. Celle-ci est issue d'un programme national de modélisation cartographique des habitats naturels et semi-naturels de France. Initié dans le cadre de la stratégie nationale pour la biodiversité 2011-2020, ce programme a pour objectif de réaliser à l'horizon 2025 une cartographie nationale des habitats naturels et semi-naturels terrestres de métropole et d'outre-mer, à l'échelle du 1/25000^e. Le croisement des données concernant les biotopes (milieux qui présentent des conditions de vie homogènes) et les types de végétation ont permis d'obtenir une liste d'habitats naturels aux caractéristiques proches. Ces types d'habitats ont ensuite été cartographiés.

Enfin, une correspondance a été établie entre ces résultats et la typologie d'habitats européenne EUNIS ainsi que les Habitats d'Intérêt Communautaire.

D'autres informations issues d'autres données permettent d'affiner la cartographie de l'occupation du sol, notamment sur les milieux humides, les éléments fragmentant ou encore la localisation d'éléments particuliers nécessaires pour la modélisation (mares, Sanguisorbe). Ces données sont recensées dans le tableau suivant :

Tableau 1 : Données SIG utilisées pour la cartographie de l'occupation du sol

Organismes		Dates	Éléments à intégrer
Données pour la France			
CARHAB	MNHN	2023	Couche de base (typologie des habitats)
Carte pré-localisation des zones humides	INRAE Agrocampus Ouest	2023	Localisation des zones humides (Raster)
Occupation du sol à Grand Echelle en région Grand Est (OCS GE2)	IGN	2019	- Réseau routier, voies ferrées - Territoires artificialisés (emprise bâti) Éléments fragmentant
BD TOPO Hydrographie	IGN	2023	Surfaces et Tronçons hydrographiques
Données floristiques	Conservatoire botanique Alsace-Lorraine (CBAL)	2020 à 2022	Localisation des habitats humides abritant la Sanguisorbe
Données PRAM Grand Est	Conservatoire d'Espaces Naturels de Lorraine et autres partenaires	Mise à jour en continu	Localisation des mares
Référentiel des obstacles à l'écoulement (ROE)	OFB	2024	Éléments fragmentant aquatique
Données d'inventaire terrain	Biotope	2024	Cartographie plus fine à l'échelle de l'aire d'étude
Données pour l'Allemagne			
Corine Land Cover	Agence européenne pour l'environnement	CLC 2018 V 2020	Occupation du sol pour la partie allemande.
Plan spécial national des continuités écologiques	<u>Office fédéral de la protection de la nature</u> Baden-Wurtemberg	2020	Éléments des continuités écologiques.
Réseau routier, voies ferrées et hydrographie.	Bundesamt für Kartographie und Geodäsie	2023	Éléments fragmentant

IV.2.2 Les sous-trames

Les sous-trames sont une déclinaison locale du Schéma Régionale de Cohérence Ecologique (carte Continuité écologique à l'échelle du territoire de la CCCE). L'objectif est d'affiner cette donnée, pour préciser les corridors et réservoirs biologiques à l'échelle de la Communauté de communes du Canton d'Erstein. De plus, les zonages existants sur le territoire ont été étudiés, afin de proposer des sous-trames cohérentes avec les enjeux territoriaux (cartes : zonages d'inventaires sur le territoire de la CCCE, zonages réglementaires sur le territoire de la CCCE, zonages humides sur le territoire de la CCCE).

Sous-trames des milieux forestiers : cette sous-trame a été déclinée en raison de la présence de deux types de milieux relativement différents

- **Sous-trames forestières humides** : cette sous-trame correspond aux espaces forestiers identifiés comme humides, notamment le long de la Bande Rhénane, du Ried noir et du Bruch de l'Andlau.
- **Sous-trame forestière** : cette sous-trame comprend l'ensemble des autres espaces forestiers du territoire, quel que soit leur surface (grands espaces forestiers, bois, ...).
- **Sous-trames des milieux ouverts** : cette sous-trame correspond aux espaces ouverts à semi-ouverts du territoire, comprenant les milieux agricoles et les prairies. Les parcelles de culture représentent une surface importante du territoire de la Communauté de Communes du Canton d'Erstein. Ces dernières sont pour la plupart humides, elles sont donc intégrées à la sous-trame ci-dessous.

- **Sous-trames des milieux ouverts humides** : cette sous-trame intègre l'ensemble des milieux humides du territoire (Zones Humides Remarquables identifiées par le SDAGE Rhin-Meuse, zones humides d'importance internationale, sites RAMSAR...). Les forêts humides étant intégrées à la première sous-trame ci-dessus, les espaces concernés sont les milieux ouverts humides (prairies humides...).
- **Sous-trames des milieux aquatiques** : cette dernière sous-trame est associée au réseau hydrographique du territoire, aux cours d'eau, fossés, canaux, quel que soit leur envergure, ainsi qu'aux points d'eau (mares, étangs, ...).

IV.2.3 Les espèces cibles

Sous-trames	Espèces cibles	Capacité de dispersion	Taille du réservoir biologique	Choix de l'espèce
Milieux forestiers	Chat forestier <i>Felis silvestris</i>	8 km	400 ha	Espèce emblématique des grands espaces forestiers, omniprésent, déjà considéré pour l'élaboration du Schéma Régional de Cohérence Écologique d'Alsace
Milieux forestiers humides	Sonneur à ventre jaune <i>Bombina variegata</i>	2-3 km	1 massif forestier	Espèce forestière et inféodée aux milieux humides. Elle est utilisée pour la modélisation du Schéma Régional de Cohérence Écologique d'Alsace.
Milieux ouverts humides	Azuré des Paluds <i>Phengaris nausithous</i> Azuré de la Sanguisorbe <i>Phengaris teleius</i>	0,5 km	Restreint	Espèces présentes majoritairement sur des prairies humides de fauche, espèces aux exigences écologiques fortes et indicatrices de la qualité des prairies. Les données de localisation de la Sanguisorbe (plante hôte des Azurés) ont été fournies par le Conservatoire Botanique d'Alsace et permettent de localiser précisément les habitats des Azurés.
Milieux ouverts	Lièvre d'Europe <i>Lepus europaeus</i>	9 km	300 ha	Espèce sensible à la fragmentation pouvant servir d'espèce parapluie pour la représentation de la sous-trame des milieux ouverts. Cette espèce est proposée comme espèce cible par les membres du comité technique le 23 janvier 2024. De plus, cette espèce est régulièrement prise comme espèce cible pour la modélisation comme pour la Parc Naturel des Ardennes ou le Schéma de Cohérence Territoriale de l'agglomération lyonnaise.
Milieux aquatiques	Castor d'Europe <i>Castor fiber</i>	2 km		Espèce présente à la fois au niveau des grands cours d'eau comme l'Ill et des plus petits cours d'eau. Son utilisation est couplée à l'utilisation de la couche du réseau hydrographique.

IV.3 15 mai 2024 COTECH n°2 : Présentation des secteurs de prospections terrain

IV.3.1 Mot d'introduction

Après un mot d'introduction de la part de M. Schultz, vice-président en charge de l'environnement, GEMAPI et SDEA et un tour de table est effectué (cf. liste d'émargement).

IV.3.2 Retour sur les ateliers territoriaux

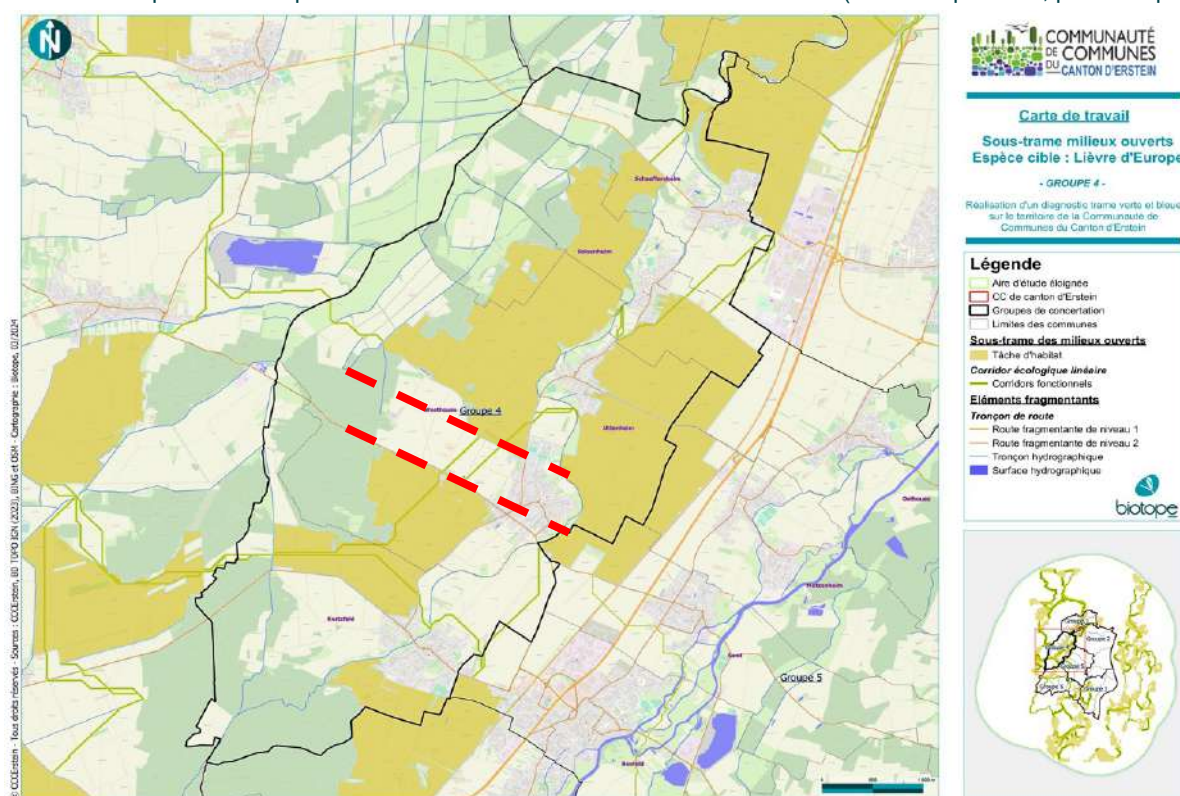
Acteon effectue un retour sur les six ateliers territoriaux qui ont eu lieu entre le 11 mars 2024 et le 3 avril 2024.

Ces ateliers ont été répartis en six secteurs géographiques de la Communauté de communes du Canton d'Erstein et se sont déroulés dans les communes de Daubensand, Nordhouse, Hindisheim, Uttenheim, Herbsheim et Kogenheim.

Ils ont été animés par 3 ou 4 ou personnes, venant d'Acteon, de Biotope et de la Communauté de communes.

Les ateliers ont permis de toucher une centaine de personnes, avec entre 15 et 25 personnes présentes à chaque atelier. Parmi ces personnes, 54 élus, 37 acteurs du territoire et 6 membres du CODEV étaient présents. Au total ce sont 25 structures qui ont été représentées.

Il est à noter que certaines personnes endossaient deux rôles lors des ateliers (élus et exploitants, par exemple).



IV.3.3 Secteurs de prospections terrains

Les repérages de terrain cibleront des secteurs sélectionnés en concertation avec le maître d'ouvrage et lors des réunions de concertation.

Ces repérages serviront à :

- Confirmer sur le terrain les éléments de la TVB identifiés ;
- Relever des potentialités d'accueil des principales espèces emblématiques et autres éléments favorables ;
- Relever des obstacles et autres éléments défavorables.

Les observations recueillies seront directement intégrées dans la cartographie afin d'affiner les réservoirs, les corridors ou un point fragmentant.

10 jours de terrains sont prévus, répartis de la manière suivante :

- 1 journée a eu lieu en mai, pour parcourir le territoire et avoir une vision des secteurs les plus humides du territoire en période favorable ;
- 9 jours sont à venir de mai à août.

Le choix des secteurs de prospections sont issus d'une réflexion basée sur plusieurs facteurs :

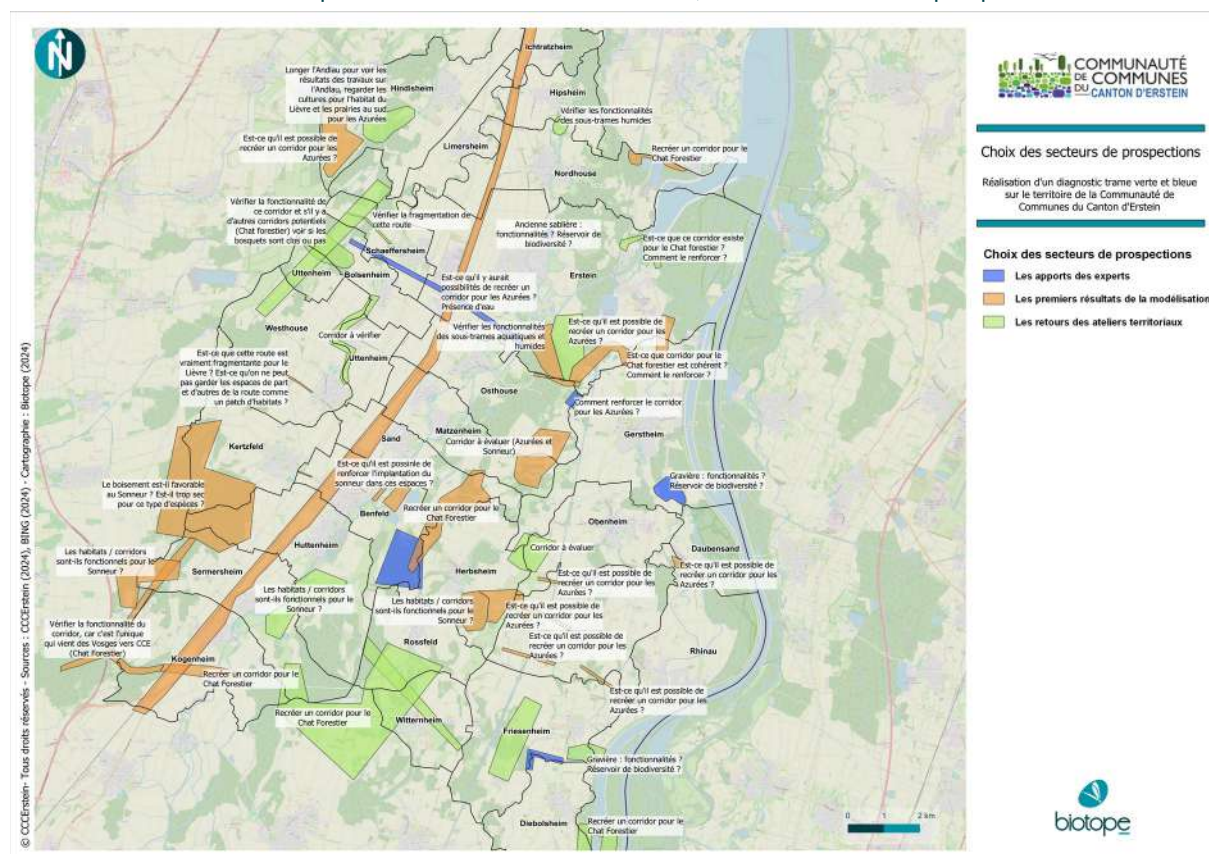
- Les retours des ateliers territoriaux ;
- Les premiers résultats de la modélisation ;
- La connaissance du terrain des experts.

Les ateliers territoriaux ont apporté de nombreuses informations sur le territoire, dont les plus pertinentes ont été retenues pour la proposition de secteurs à prospecter sur le terrain. Les ateliers ont notamment permis d'identifier des points de conflits et des secteurs à enjeux.

Les premiers résultats de la modélisation ont soulevé des questionnements sur certaines zones. Par exemple, sur la carte ci-dessous, la question du rôle des deux routes en temps d'élément est questionnée. Les prospections terrains permettront de valider ou non le rôle fragmentant des deux routes, et donc d'affiner la modélisation.

Enfin, les experts de Biotope ont également pris le temps d'apporter leur connaissance du terrain pour proposer des secteurs complémentaires, liés à leur connaissance du territoire alsacien. Par exemple, des secteurs d'anciennes gravières, ciblées pour leur caractéristiques particulières et leur potentiel d'accueil pour la biodiversité.

L'ensemble de ces éléments permet d'aboutir à la carte suivante, avec les secteurs de prospection suivants :



- 1) M.SCHULTZ s'interroge sur le secteur de route à prospecter au niveau de Schaeffersheim. Pourquoi la route n'est-elle pas prospectée en entier ?

- 2) Mme. HISSLER répond qu'il y a un changement d'occupation du sol, on passe d'un milieu ouvert à un boisement. La prospection aura principalement lieu sur le secteur de milieu ouvert, mais la route peut être parcourue dans son entièreté si le besoin s'en fait ressentir lors des expertises terrains.
- 3) M.SCHWAB apporte une information complémentaire sur la mise à jour du plan de gestion de la RNCFS du Rhin avec laquelle une cohérence des actions futures est souhaitable.
- 4) Il est également intéressant de prendre contact avec les personnes en charge du volet lié aux routes départementale (Elisa ADAM au Centre routier d'Erstein) pour avoir une meilleure vision sur les routes sur lesquels il y a des collisions avec de la faune sauvage.
- 5) Mme CLEMENT-DEMANGE précise également que la ceinture verte des communes d'Erstein et de Schaeffersheim est bien préservée. Il y a peut-être des corridors déjà existants à ce niveau-là.
- 6) Mme HISSLER répond que la remarque est prise en compte, et qu'elle rejoint la réflexion globale de trouver des corridors à recréer pour améliorer la continuité est-ouest sur la Communauté de communes.
- 7) Mme MEYER précise que la Scheer passe sous la route au niveau de Nordhouse, au niveau de la Chapelle.
- 8) M. WALCZAK rappelle que des actions sont déjà en cours sur le territoire, comme le Plan Rhin Vivant. Il faudra veiller à prendre en compte les projets de ce type au moment de l'élaboration du plan d'actions, notamment pour la sous-trames des milieux aquatiques. Le SDEA porte également d'autres projets sur le territoire de la Communauté de communes qui aboutiront à de la recréation de milieux.
- 9) Mme CLÉMENT-DEMANGE ajoute qu'une étude Trame verte et bleue a eu lieu au niveau de Kogenheim et de la Communauté de communes du Ried de Sélestat. Cette étude mettait déjà en évidence un passage sous la voie ferrée et sous la route, qui nécessite potentiellement des aménagements pour la faune.
- 10) Mme HISSLER précise que l'information est retenue et concorde avec les expertises qui sont déjà prévus. En effet, le sud-ouest de la Communauté de communes, au niveau de Kogenheim, est concerné par un corridor favorable au déplacement au Chat forestier dans le SRCE. Des prospections sont déjà prévues dans ce secteur par rapport à cette problématique et notamment au franchissement est-ouest de la Communauté de communes.
- 11) Mme CLÉMENT-DEMANGE précise également qu'il y a déjà des haies le long de la voie ferrée.

IV.3.4 Les prochaines étapes

Acteon présente les visites d'initiatives en faveur de la Trame verte et bleue. L'objectif est d'emmener les élus sur plusieurs projets en faveur de la Trame verte et bleue, soit abouti, soit en cours, pour leur présenter les leviers d'actions existants.

Types de continuités/ruptures	Actions	Sites pressentis	Communes
Espaces agricoles/milieux ouverts	Prairies extensives sous les lignes à HT	Commune de Muttersholtz	Muttersholtz
	Initiatives continuités par agriculteurs Zones mellifères (prairies gérées CBA?)	Retours ChA CBA Kertzfeld – piste cyclable	 Kertzfeld
Cours d'eau	Travaux continuité cours d'eau	Hanfgraben La Lachter	Obenheim Boofzheim
Milieux humides forestiers	Mares en milieu forestier	<i>Mare en forêt Kertzfeld</i> <i>Rhinau</i>	Rhinau, Kertzfeld
Espaces périurbains	Plantations le long d'une piste cyclable	CC des Portes de Rosheim	
Espaces urbains	Gestion différenciée des EV, mares, ruchers,...	Commune d'Hindisheim	Hindisheim
Routes	Réflecteurs anti – collision avec le grand gibier	CCCE	Herbsheim, Boofzheim, Rhinau, Obenheim, Gerstheim
	Franchissements temporaires pour batraciens	RD 207	Hindisheim et Krautergheim

- 1) M SCHULTZ ne voit pas l'intérêt d'une visite sur les réflecteurs le long de la route.
- 2) M SCHULTZ rappelle l'importance de présenter les leviers d'actions, mais également les freins ou les échecs qu'ils ne se reproduisent pas. Il présente l'exemple des mares créées à Sand, qui ne sont aujourd'hui plus utilisées par les batraciens car l'abaissement du niveau de la nappe ne leur permet plus d'avoir suffisamment d'eau. Elles servent de « pataugeoires pour sanglier ». Il faut veiller aux dérives et à l'efficacité qu'auront les actions de la Trame verte et bleue.
- 3) M GRUNENWALD précise que le Programme Régional d'Actions en faveur des Mares Grand Est (PRAM - <https://www.pram-grandest.fr/>) a été créé récemment. Dans ce cadre-là, il y a aura des projets de travaux pour recréer des corridors de mares et milieux humides. Il confirme également l'influence de la hauteur de nappe sur les mares. Lorsque le niveau de nappe baisse, les mares peuvent se revégétaliser, voir se reboiser. Le CEN est en réflexion sur ces sujets et sur l'entretien de ces mares.
- 4) M WALCZAK précise que les cours d'eaux cités pour les visites avec les élus sont adaptés à ce type de visite. Le Hanfgraben est en cours de restauration et permettra de voir l'évolution des travaux et objectifs, tandis que pour La Lachter les travaux sont finis.
- 5) M SCHULTZ évoque un souci avec un chasseur qui installe une centaine de canetons chaque année sur sa parcelle.
- 6) M KLEIN répond, que comme déjà abordé lors de précédents échanges, il y a des incohérences dans la réglementation qui ont été remonté aux niveaux des personnes référentes à la DDT. En l'état la personne n'étant pas en infraction, l'OFB ne peut pas agir.
- 7) M SCHULTZ précise qu'il manque d'acteurs agricoles dans les échanges sur la Trame verte et bleue. Il va relancer la Chambre d'Agriculture pour qu'ils soient présents aux prochains COTECH.
- 8) M DUBOCAGE précise que la Chambre d'Agriculture est bien invitée aux COTECH et que des agriculteurs étaient présents lors des ateliers territoriaux.
- 9) Mme WINKLER demande si un contact a été pris auprès de la chargée de mission Trame verte et bleue de la Communauté de communes des Portes de Rosheim pour la visite en lien avec la plantation de haie le long de piste cyclable.
- 10) M DUBOCAGE confirme que le contact a été pris. Acteon est dans l'attente d'une réponse de sa part.

Le calendrier prévisionnel est rappelé ci-dessous, avec les étapes en cours encadrées en rouge.

Réalisation d'un diagnostic trame verte et bleue sur le territoire de la Communauté de Communes du Canton d'Erstein																
	2023						2024						2025			
	juill	août	sept	oct	nov	déc	janv	fév	mars	avr	mai	juin	juill	août	sept	oct
Notification du marché	↓															
Réunion de cadrage de la mission		↓														
Mission A1 : Analyse générale de la zone d'étude																
Données existantes : bibliographie et consultation																
ACTEON 2-3 Webinaires (acteurs publics, professionnels, société civile)																
ACTEON 3 Enquêtes en ligne (acteurs publics, professionnels, société civile)																
ACTEON Entretiens avec acteurs clés																
Mission A2 : Synthèse bibliographique																
Analyse qualitative et quantitative des données disponibles																
Identification des enjeux écologiques du territoire, des sous-trames et espèces (max. 5)							↓									
Modélisation de la TVB									↓							
ACTEON Groupes de concertation locaux																
Mission A3 : Prospections terrains																
Campagne de terrain																
ACTEON Réunions élus sur le terrain (6)																
Mission A4 : Evaluation de la qualité des corridors et réservoirs																
Etat de conservation et fonctionnalité écologiques des RB et corridors																
Identification des éléments fragmentants / zones de conflit																
ACTEON Ateliers sectoriels (3 groupes)																
Co-construction de la stratégie d'intervention et validation															↓	↓
Mission A5 : Elaboration de propositions en faveur de la TVB																

IV.4 4 octobre 2024 COTECH n°3

IV.4.1 Mot d'introduction

Après un mot d'introduction de la part de M. Schultz, vice-président en charge de l'environnement, la réunion est lancée.

IV.4.2 Déroulée de la présentation

La réunion débute par la présentation d'ACTEON concernant les visites de terrains effectuées avec élus et techniciens de la Communauté de Communes du Canton d'Erstein (CCCE) en juillet dernier. Elles mettent en évidence les différentes actions en faveur de la Trame verte et bleue (TVB) et la biodiversité déjà mises en place sur les communes voisines ainsi que celles de la CCCE. Les enseignements à retenir de ces visites permettent de prioriser des actions pouvant être réalisables, pérennes, et fonctionnelles dans le territoire de la CCCE.

Ensuite, Biotope présente le retour des prospections terrains et les modalités d'intégration dans le travail de modélisation. Ces diagnostics de terrain ont permis de faire le point sur les différents éléments constitutifs de la TVB, sur les secteurs à enjeux et d'évaluer leur état de conservation, de fonctionnalité et d'identifier les éléments favorables/défavorables.

Toujours présentée par Biotope, la troisième partie présente les principales fiches actions envisagées ainsi que leurs contenus.

La dernière partie présente les ateliers sectoriels : objectifs, proposition de déroulés.

IV.4.3 Thématiques de fiches actions envisagées

D'après la Chambre d'Agriculture (CA), la fiche action sur la gestion des chemins agricoles est à approfondir. En effet, la mise en place des Obligations Réelles Environnementales (ORE) pour les chemins agricoles est compliquée. La mise en place de cet outil foncier s'effectue avec le propriétaire - qui n'est pas toujours l'exploitant. D'ailleurs l'exploitant peut la refuser. Les chemins agricoles locaux seraient déjà calibrés pour le passage des engins agricoles, s'il y a une plus grande largeur elle est mise en culture.

Biotope et Acteon réagissent à ces remarques :

Cette fiche action se concentrera sur « la bonne gestion » des chemins, incluant, par exemple, l'établissement d'une bande enherbée. La question du foncier sera abordée dans un guide thématique spécifique, plutôt que dans une fiche action. En effet, les outils fonciers sont moins pratiques et opérationnels que ce que les fiches actions visent à traiter.

De plus, la **CA** insiste sur l'importance de prendre en compte tous les éléments inerrants à la plantation de haies, car souvent les haies sont plantées, mais ne sont pas entretenues sur le long terme. Il s'agit de penser à :

- Qui négocie et sur quelles bases avec les agriculteurs et les propriétaires (question d'acceptabilité) ?
- Qui va entretenir ?
- Quelles modalités d'entretien ?

La Ligue de Protection des Oiseaux (LPO) d'Alsace et l'Agence de l'eau Rhin-Meuse souhaitent une ou des fiches actions spécifiques aux prairies humides et milieux ouverts. Il s'agirait d'aller plus loin sur ces milieux et de proposer des actions concrètes comme la mise en place d'ORE, de Paiement pour Services Environnementaux (PSE), en lien avec les agriculteurs tout en assurant une bonne communication.

D'après M. Schultz, il est évident qu'il y a un besoin opérationnel pour chaque commune ; avec chaque commune qui doit savoir quoi faire concernant les actions à mettre en place.

Concernant le foncier, la **CA** a fait un récapitulatif des outils pouvant être mis en place :

- PSE : fonctionne bien et pertinent
- Espaces Naturels Sensibles (ENS) : Un diagnostic agricole doit être fait sur des petits espaces (en accord actuellement) car il ne doit pas perturber le fonctionnement agricole.
- ORE : Quand ils ne sont pas exploités, la mise en place d'ORE est compliqué pour instaurer une gestion de chemins agricoles et de bandes enherbées. A l'inverse, si la parcelle est exploitée, la mise en place d'ORE est possible mais surtout chez les jeunes agriculteurs.

IV.4.4 Organisation des ateliers sectoriels

La proposition de l'organisation des ateliers sectoriels, a suscité plusieurs retours et propositions du COTECH :

- La **CA** demande que les ateliers évoquent précisément les conditions de mise en œuvre de chaque action. Il faut notamment évoquer et donner des pistes de mise en œuvre sur la négociation, l'acceptabilité. La CA propose de repartir d'un exemple d'action déjà réalisée et de l'ensemble des informations disponibles relatives aux conditions de sa mise en œuvre pour la discussion des actions. La CA demande si les agriculteurs mobilisés pour les ateliers de ce printemps et du diagnostic agricole réalisé par la CCCE seront invités à ces ateliers ?
⇒ **Les bureaux d'études** assurent qu'il est tout à fait pertinent que les agriculteurs participent au groupe thématique agriculture.
- **Le Syndicat des Eaux et de l'Assainissement Alsace-Moselle (SDEA)** s'interroge sur la tenue de groupes sectoriels au lieu de groupes territoriaux comme ça été le cas au printemps. Des ateliers thématiques et territoriaux permettrait d'avoir une vision locale sur les actions pouvant être mises en place.
- Pour la thématique de la TVB au sein des villages et en périphérie, peut être qu'une personne spécialisée sur l'infiltration de l'eau en ville du SDEA sera plus appropriée lors de l'atelier
⇒ **M. Schultz** et les bureaux proposent de ne pas scinder les ateliers, car la réalisation de 18 ateliers est plus complexe à mettre en œuvre. De plus, certains ateliers pourraient ne rassembler que très peu de participants, ne permettant pas de réaliser une dynamique d'échanges approfondis entre experts ou personnes directement concernées par les sujets.
- **Le COTECH** insiste sur la nécessité lors des ateliers de s'appuyer sur des éléments très concrets et opérationnels de la mise en œuvre des fiches actions et de profiter des cas connus de mise en œuvre des actions. Les fiches actions doivent aboutir à permettre une réalisation par les communes presque clé en main.

La CCE invite à faire passer les cartes thématiques liées à chaque fiche action avant les ateliers afin de permettre à tous les élus de les consulter en amont des réunions et de préparer les choses au préalable. Cela permettrait de rentrer dans le concret, pour que les élus et techniciens puissent s'approprier la démarche. Il s'agit de mettre une carte sectorielle par commune concernée et de se référer à la fiche action. Une réponse sera donnée la semaine prochaine sur les dates de la prochaine réunion (début-mi-novembre)

D'après l'Agence de l'eau, il s'agirait de mettre en place un document qui identifie l'action sur chaque commune ; à chacune son propre plan d'action. Un problème a été soulevé : quand on ne se place pas à l'échelle communale, les élus ne se sentent pas concernés

IV.4.5 Conclusion

La plupart des participants s'interrogeait quant aux futurs fiches actions et au déroulé des prochains ateliers sectoriels.

La principale crainte est que les fiches actions ne soient pas adaptées au territoire et aux différentes communes de la CCCE. Il s'agit d'établir un plan d'action adaptés aux besoins des communes et opérationnel afin de les guider sur ce qu'elles n'ont pas l'habitude de voir. Ainsi, des documents spécifiques à l'échelle communale ou groupement de communes homogènes donneront une vue d'ensemble des actions proposées sur chaque commune

IV.5 19 mars 2025 COTECH n°4

IV.5.1 Mot d'introduction

Après un mot d'introduction de la part de M. Schultz, vice-président en charge de l'environnement, la réunion est lancée. Il rappelle l'objectif principal de finalisation de l'étude Trame verte et bleue, pour soumettre un projet auprès de la Région Grand Est dans le cadre de l'AAP TVB se clôturant le 30 septembre 2025.

IV.5.2 Échanges

La communauté de communes du Canton d'Erstein réalise en interne des cartes à l'échelle communale avec l'identification du foncier.

La Chambre d'agriculture demande si les chemins sur lesquels l'action 1.3 va être mise en place sont déjà identifiés. Biotope répond que non, il s'agit d'une identification des secteurs prioritaires d'actions. La communauté de communes va affiner ce travail, afin d'identifier les chemins sur lesquels les actions vont être mises en place.

Le Conservatoire des Espaces Naturels demande s'il est possible de faire des croisements corridors/parcelles publiques. Biotope va transmettre les données SIG à la communauté de communes pour que ce travail soit réalisable. Il est rappelé que la modélisation s'est effectuée à l'échelle de la communauté de communes, et que des actions en faveur de la Trame verte et bleue peuvent se mettre en place sur l'ensemble du territoire. Les corridors et réservoirs donnent les secteurs d'actions prioritaires.

M.Schultz remet en avant les difficultés liées à la maîtrise foncière. Il précise également que certains acteurs ont déjà pris contact avec la communauté de communes, notamment le SDEA pour la création de mares ou BUFO pour la réalisation d'un diagnostic approfondi des mares à restaurer.

Le SDEA rappelle que les commissions locales se tiennent mi-mai, et discutent des budgets à engager pour l'année. Il faudra donc avoir des discussions en amont des commissions locales.

La communauté de communes va faire partir très rapidement le rapport et les informations à l'ensemble des partenaires. Les informations sont déjà parties auprès des communes.

La Chambre d'agriculture demande comment sont envisagés les actions sur les chemins agricoles. Est-ce que cela va se faire en lien avec les agriculteurs riverains, avec les associations foncières ? M.Schultz va demander déjà aux communes quelles actions elles souhaitent mettre en œuvre. Il y aura ensuite une prise de contact avec les acteurs concernés par les différentes actions. Acteon rappelle que les actions de la Trame verte et bleue peuvent avoir plusieurs temporalités : il peut y avoir une mise en œuvre des actions, et en simultané de l'animation foncière, qui permettra d'aboutir passer à la phase opérationnelle plus tard. La communauté de communes rappelle que l'appel au partenaire est nécessaire pour combler les lacunes de connaissances sur certaines thématiques.

Le CEN demande est-ce qu'il y a des fonds disponibles pour la Trame verte et bleue. La communauté de communes cite l'AAP TVB qui peut financer jusqu'à 80% du montant des actions, sauf lorsqu'il s'agit d'animation (50%). M.Schultz précise que le reste est à charge du porteur de projet : les communes, le SDEA, ... la communauté de communes sera principalement en position de coordination de la Trame verte et bleue à l'échelle intercommunale. La communauté de communes précise que toutes les communes ne participeront pas au premier AAP, il faut avancer avec les communes volontaires dans un premier temps.

Le CEN demande est-ce que les sites du CEN peuvent faire l'objet d'actions dès le premier AAP ? M.Schultz dit que c'est possible et il précise que les 20% restant doivent être financés par le CEN dans ce cas. La Région Grand Est et l'Agence de l'Eau accompagneront la communauté de communes pour monter le dossier de candidature au cours des prochaines mois.

Le CEN demande comment s'effectue l'évaluation des demandes. Y a-t-il une commission d'évaluation des projets ? La communauté de communes centralise les fiches actions, puis ce sera la Région Grand Est qui évalue les actions. La date limite de dépôt du dossier est fixé au 30 septembre.

La Chambre d'Agriculture demande ce qui existe comme dispositif pour limiter les préjudices fonciers ? Acteon précise que le projet se base bien sûr de la concertation en priorité, et non pas de l'obligation. M.Schultz présente un exemple de prairies permanentes communales à Sand, avec un arrangement à l'amiable. Il faudra que la communauté de communes porte une réflexion sur qu'est-ce qui peut insister les agriculteurs à accepter ce type d'actions. La question des outils de contractualisation avec les agriculteurs est primordiale.

Acteon rappelle que deux grandes catégories d'actions sont exclues des financements TVB :

- les actions sur lesquels une obligation de réalisation existe.
- les actions qui ont déjà un financement intégral.

Le SDEA demande est-ce que l'action de gestion des espaces verts est finançable par l'AAP ? La communauté de communes précise que non, elle n'est pas éligible dans le cadre de l'AAP TVB mais peut être mis en place dans un autre cadre.

Le CEN s'interroge sur les actions sur les EEE. La fiche action présente les EEE les plus présentes, ou les plus citées sur la communauté de communes lors des échanges. Nous présentons les grandes typologies d'actions réalisables, mais les actions seront à détailler après choix des secteurs d'actions, lorsqu'il est encore temps d'agir.

Le SDEA demande est-ce qu'on est raccord avec le plan d'actions régional sur les EEE ? Biotope est parti du centre d'action sur les EEE Grand est, nous devons être cohérent.

M.Schultz rappelle que nous sommes dans une période budgétaire compliquée pour certaines communautés de communes ou communes.

Est-ce que les structures privées sont concernées par les échanges partenariaux ? La communauté de communes précise que les projets sont finançables même pour des privés. Ils n'ont toutefois pas encore été contactés.

M.Schultz compte sur les partenaires pour accélérer les choses. Il faut que la communauté de communes soit très organisée pour la suite de ce dossier. Il remercie les participants et clôt le comité technique.

IV.6 7 avril 2025 Réunion multi acteur

IV.6.1 Mot d'introduction

Après un mot d'introduction de la part de Denis Schultz, vice-président en charge de l'environnement, la réunion est lancée. Il rappelle l'existence de contraintes et notamment les délais avec une réponse à un AAP TVB de la Région Grand Est se clôturant le 30 septembre 2025. Il rappelle que Guillaume Briand, chargé de mission, a la charge de la coordination de cette mission au sein de la communauté de communes.

La réception définitive de l'étude Trame Verte et Bleue s'effectuera le 16 avril avec les élus de la communauté de communes.

IV.6.2 Échanges

Vigneau Pierre-Michel (Eco citoyen d'Erstein) : Pourquoi n'a-t-il pas été suggérer l'entretien ou la plantation de haies le long des parcelles agricoles ? Il est répondu qu'il existe deux fiches différentes pour les actions le long des chemins agricole dont une sur la plantation et l'entretien de haies.

Goujot Eric (CODEV) : Les communes alentours sont-elles prises en compte dans l'étude ? La modélisation a été réalisée sur un tampon de 10km autour de la communauté de communes, afin de conserver une cohérence entre Trames Verte et Bleue. Il est toutefois précisé que les prospections terrains n'ont été réalisés que sur la communauté de communes. Denis Schultz précise que de nombreux documents sont fournis par les bureaux d'études et que Guillaume Briand restera disponible pour échanger sur la Trame Verte et Bleue.

Lardinais François (Commune de Benfeld) : Quand recevrons-nous les notes communales ? Quel sera l'accompagnement apporté par la communauté de communes sur les aspects fonciers et de concertation ? Les notes communales ont été rendues aujourd'hui à la communauté de communes par les bureaux d'études et seront transférées demain matin aux communes. Des éléments ont déjà été transférés les semaines précédentes. Concernant les aspects fonciers et d'accompagnement, ils seront abordés plus tard dans la réunion.

Goujot Eric (CODEV) : Il y a eu samedi un rassemblement à Herbsheim par rapport au Courlis cendré, présentant les actions menées par la CeA sur cette thématique. Il est précisé qu'une espèce parapluie est prise en compte dans la trame humide ouverte, elle est donc prise en compte implicitement dans l'étude Trame Verte et Bleue. Denis Schultz précise la démarche sur le Courlis cendré. Il ne faut pas mettre en œuvre des actions qui iraient à l'encontre de la profession agricole. La CeA travaille sur des espaces d'ENS plus grand, en concertation avec tous les acteurs et notamment les agriculteurs. L'idéal étant de travailler sur des espaces ou au moins 50% de maîtrise foncière (= 50% des propriétaires des parcelles concernées sont d'accord pour mener les actions). Il conviendra de croiser la politique ENS de la CEA et la TVB de la CCCE. Cela passera par un comité de suivi de ces espaces, pour évaluer les effets par rapport aux enjeux environnementaux qui sont ciblés. En effet, en revenant sur le Courlis cendré, des actions sur cette espèce sont menées depuis plus de 20 ans.

Spihlmann Jean-Paul (commune de Kogenheim) : Est-ce que les associations peuvent également intégrer la démarche de Trame Verte et Bleue ? Oui elles peuvent être porteurs d'action.

Knopf Jean-Jacques (commune de Benfeld) : Quid des zones tampons non exploitées le long des bourgs ? Il s'agit de réponse au cas par cas, en fonction du contexte communal. Denis Schultz mentionne l'existence de Zones Non Traitées de 5m. Il y avait eu des préconisations de prairies fleuries à mettre en place en bordure de village, pour augmenter cette distance aux parcelles, au-delà des 5m légaux. Cette action peut être intégrée au plan d'action, c'est une réflexion que la communauté de communes peut porter.

Vigneau Pierre-Michel (Eco citoyen d'Erstein) : peut-on ouvrir les concertations plus largement qu'uniquement au FDSEA ? Denis Schultz répond qu'il n'y a pas d'exclusion de certains syndicats. Il s'agit bien de travailler avec les exploitants agricoles présents sur le territoire, et avec le(s) syndicat(s) accompagnants ces exploitants.

Kretz Dominique (FDSEA 67) : c'est le seul syndicat qui a fait un calcul de surface sur chaque commune. Pour le Courlis, la ville a fermé tous les accès. A l'époque les secteurs de nids n'ont pas été fauchés, mais il y a eu des courses de cross et autres sur ces secteurs. Si on protège une espèce, c'est une autre qui se fait manger. Denis Schultz remet l'accent sur l'importance de discuter avec la LPO sur ces questions, mais également de mettre en place une brigade verte pour éviter les mauvaises pratiques (quads dans les champs, etc).

Woflarth Jacky (Maire de Benfeld) : on a mis en place des outils de préservation. Mais comment va-t-on négocier ces zones, comment va-t-on avancer avec le monde agricole ?

Guillaume Briand explique que la communauté de communes coordonne la mise en œuvre de la Trame Verte et Bleue à l'échelle de la communauté de communes d'Erstein. Certaines communes et associations sont déjà venues vers la communauté de communes pour discuter de la mise en place d'actions : BUFO, GEPMA, SDEA, ...

Denis Schultz : il faut identifier les possibilités d'actions sur le plan financier, technique, mais également sur les aspects concertation. En effet, sur les aspects fonciers, on va régulièrement toucher les milieux agricoles, qui sont les outils de productions des exploitants agricoles et qui sont des milieux fragilisés. Lorsqu'un exploitant est prêt à s'engager, il faut apporter des outils pour s'engager, et lui permettre de maintenir son activité agricole.

Patrick Girard (maire de Bolsenheim) : Les budgets communaux sont déjà mobilisés. Il espère qu'une assistance sera là, d'un point de vue financier. La Trame Verte et Bleue, bien que nécessaire ne pourra pas faire partie des priorités de certaines communes, puisque nous sommes dans une période compliquée. Guillaume Briand rappelle que les actions

Trame Verte et Bleue peuvent faire l'objet de 80% de financements, ne laissant plus que 20% de reste à charge à la commune.

Gashi Philippe (ONF) : L'ONF remercie la CeA et les communes, dans le cadre des plantations effectué à la suite de la chararose du frêne plusieurs communes ont participé, et ont fourni un effort budgétaire important.

Gashi Philippe (ONF) : Qu'entend-on par « ilots de senescences » dans les fiches actions ? Les ilots de senescence ont notamment été présenté lors d'échanges eux en ateliers en novembre 2024, et mentionne notamment le maintien d'ilot de senescence existante. Une action en faveur du maintien d'arbres remarquables peut effectivement être prise en compte dans la démarche Trame Verte et Bleue.

Lardinais François (Commune de Benfeld) : Est-ce qu'il est possible de travailler avec les porteurs de projet, pour mettre en place des haies lors de création de pistes cyclables par exemple ? Les actions de Trame Verte et Bleue peuvent être mise en place lors de projet d'aménagement du territoire, il est toutefois nécessaire de s'assurer qu'elles sont bien complémentaires au projet. En effet, les mesures compensatoires mises en place dans le cadre du projet ne pourront pas être éligibles par les financements Trame Verte et Bleue, puisque la compensation est obligatoire dans le cadre de la mise en œuvre du projet.

Gashi Philippe (ONF) : souligne que dans une commune voisine, de nombreuses créations de haies ont été effectuées et que cela fonctionne bien. Cependant, cela demande beaucoup d'entretien.

Kretz Dominique (FDSEA 67) : il est bien de protéger les prairies mais cela pose de nombreuses contraintes pour les agriculteurs (notamment pour le foin pour les bêtes). De moins en moins d'agriculteurs sont favorables à la préservation des prairies. Il s'agit de ne pas augmenter les contraintes au sein de la Trame Verte et Bleue. Plus précisément, il est rappelé que de nombreux agriculteurs s'étaient engagés dans des démarches MAE en faveur des prairies, il y a toutefois eu des désengagements récents des acteurs, suite aux diverses augmentations des contraintes.

Welsch Adrien (commune d'Erstein) : Les différentes échanges sur la TVB et notamment les rencontres en juillet ont mis en évidence les délais de la Trame Verte et Bleue pouvant aller jusque 10-15 ans de maturation. Que prévoit la communauté de communes pour assurer cette pérennité ? Denis Schultz précise qu'il n'est pas prévu de refaire une étude Trame Verte et Bleue mais de garder celle-ci comme base et de continuer les actions au fil de l'eau.

Alfred Perot (commune d'Hindisheim) : Que fait-on avec le plan herbe ? Denis Schultz explique qu'il s'agit d'une façon de valoriser l'herbe. Il faut accompagner les exploitants qui souhaitent s'engager vers ce type de pratique.

Grunenwald Gilles (CEN Alsace) : rappel que les deux espèces de papillons prairial protégées (les azurés) ont fait l'objet de fauche précoce. Les périodes de fauches de ces papillons ne sont donc pas compatibles avec les périodes de fauche adaptées au Courlis cendré.

Denis Schultz clôture la réunion multi acteurs en remerciant les participants.

Annexe V : Comptes-rendus et documents complémentaires aux réunions du comité de pilotage

V.1 16 avril 2025 COPIL de restitution finale

V.1.1 Mot d'introduction

Après un mot d'introduction de la part de Denis Schultz, vice-président en charge de l'environnement, la réunion est lancée. La réception définitive de l'étude Trame Verte et Bleue s'effectuera le 16 avril avec les élus de la communauté de communes.

V.1.2 Échanges

Il est demandé de renvoyer la notice foncière à la suite au COPIL.

Jean-Pierre Issenhuth demande quelles personnes étaient associées aux réunions ? Les écoles et les collèges étaient-ils associés ? Biotope précise que les écoles n'étaient pas associées, mais les agriculteurs, les chasseurs, les forestiers étaient conviés. Acteon rappelle que la Chambre d'Agriculture était présente lors des moments plus institutionnels, c'est-à-dire les comités techniques. Les agriculteurs ont bien été impliqués lors de deux occasions : ateliers territoriaux, et groupes sectoriels.

Jacky Wolfarth pourquoi est-il nécessaire d'accélérer le rythme alors que l'étude est lancée depuis septembre 2023 ? Denis Schultz rappelle l'existence de contraintes et notamment les délais avec une réponse à un AAP TVB de la Région Grand Est se clôturant le 30 septembre 2025. Le dossier déposé est triennal, un second dossier pourra être déposé dans trois ans avec les actions plus complexes à mettre en œuvre.

Guillaume intervient pour dire que certaines actions comme la lutte contre les EEE n'est pas éligible au financement de la Trame Verte et Bleue, et ne seront pas prioritaires par rapport au dépôt prévu pour septembre 2025.

Gregory Gilgenmann met en évidence que les points conflits sont mis en évidence dans le SRCE, et pourtant les points de conflits sont toujours existants. Denis Schultz propose de garder une liste au niveau communal et intercommunal pour agir lors de la mise en place de prochains projets.

Stéphane Schaal : est-ce qu'il est prévu que la communauté de communes aille à la rencontre des maires ? À quelle échéance ? Guillaume Briand répond en expliquant que certaines communes (Daubensand, Benfeld et Westhouse) sont déjà revenues vers la communauté de communes avec des questions et des propositions. Plusieurs associations ont également prévu de fournir des retours dans les semaines à venir pour la mise en œuvre d'actions.

Gregory Gilgenmann : le SDEA a un projet de récréation de mare, est-ce qu'il ne va pas y avoir un doublon dans les actions ? Denis Schultz explique que le SDEA et le SMEAS étaient présents à l'ensemble des réunions de la Trame Verte et Bleue, leurs actions doivent s'intégrer dans la démarche de la communauté de communes. Le SDEA a déjà des projets en cours, et ils continuent les actions en cours avec une budgétisation du projet pour mai 2025.

Denis Schultz rappelle que l'idée n'est pas d'être exhaustif sur tout, il va y avoir des suites avec des dépôts possibles aux prochains AAP. Stéphane Schaal redit l'importance de mettre en place des rendez-vous individualisés auprès des communes, afin que les maires comprennent et s'imprègnent de la démarche. Guillaume Briand n'a pas un poste entièrement dédié à la Trame Verte et Bleue et ne pourra pas se rendre de lui-même directement dans chaque commune.

Jacky Wolfarth ne va-t-on pas aboutir au même résultat que la démarche ENS ? Il y a eu des discussions il y a quelques années qui n'ont malheureusement pas abouti. Denis Schultz dit que tout a été bloqué à une période car il s'agit d'une compétence de la CeA avec une diversité de situations en termes de superficie et de typologie d'espaces. Une nouvelle proposition de stratégie ENS est en cours de discussions en juin, avec un vote en octobre. Ce n'est pas tombé dans l'oubli, mais il y a eu un repositionnement politique.

Acteon rappelle que la démarche Trame Verte et Bleue de la région Grand Est est une démarche rodée. Il a d'ailleurs été possible de voir la mise en place de ces actions au niveau de la communauté de communes des Portes de Rosheim ou de la commune de Muttersholtz.

François Lardinet : les emprises foncières sont des limites à la mise en œuvre de la Trame Verte et Bleue. De plus, il y a un besoin d'accompagnement sur les actions à mettre en œuvre sur les infrastructures linéaires fragmentant le territoire. Il faudrait que ce ne soit pas seulement pris en compte en termes de compensation dans la mise en place des projets. Denis Schultz rappelle qu'un effort continu va être nécessaire, la Trame Verte et Bleue ne s'arrêtera pas dans trois ans. Il y a des initiatives qu'il va falloir stocker dans les réflexions et les ressortir progressivement.

Guillaume Briand et la communauté de communes souhaitent soumettre aux maires une étude d'identification des biens sans maître. Ce type d'étude pourrait être finançable dans le cadre de l'AAP TVB et permettrait d'aboutir à la connaissance et la possession de nouvelle parcelle à l'échelle communale. Stéphane Schaal met une alerte sur les indivisions qui peuvent exister.

Stéphane Schaal revient sur sa proposition d'entrée en discussion avec les 28 communes de la communauté de communes. A la place, il peut être envisagé de créer 4-6 après-midi de discussion avec des groupes de communes, afin de discuter de l'étude Trame Verte et Bleue. Il est important de dégager du temps à Guillaume Briand pour qu'il puisse travailler sur cette étude. Guillaume Briand rappelle qu'il n'a pas le même niveau d'expertise que les associations tels que la LPO ou BUFO. Il souhaite attendre le retour des associations avant de revenir vers les communes. Jacky Wolfarth rebondit en disant que la proposition du président est indispensable, pour réfléchir à l'échelle de groupement de communes, afin de conserver la cohérence. D'autres personnes acquiescent également, et remettent en avant l'importance d'expliquer aux communes ce qui est attendu de leur part. Stéphane Schaal redit qu'il faut fixer les réunions : les personnes intéressées viendront, et un premier tri sera fait en termes de motivation des acteurs.

Sandrine Bohn s'interroge sur la possibilité de faire intervenir les bureaux d'études, en appui de Guillaume Briand. Biotope répond pour expliquer que l'accompagnement sur cette étude arrive vers sa fin, mais il est possible de rediscuter avec la communauté de communes de la possibilité de prolonger cet accompagnement.

Fernand Willmann : la majorité des communes n'ont encore rien fait. Il faut le prendre en compte et motiver les communes à agir. L'exemple des biens sans maîtres est cité, avec un an et demi de discussion et pourtant aucune étude n'est lancée aujourd'hui.

Benoît Dintrich : la commune d'Erstein lance un atlas de la biodiversité communale et est très intéressée par la démarche Trame Verte et Bleue. Il y a sûrement une réflexion à faire en termes d'intégration de ces éléments dans les documents d'urbanismes. La commune d'Erstein est en cours de révision de son PLU, il y a peut-être des possibilités d'intégration de l'étude dans ce document.

Gregory Gilgenmann : vu les détails il faut mobiliser le foncier communal. Guillaume Briand a déjà transmis une carte pour identifier les parcelles communales ou intercommunales.

Jacky Wolfarth est-ce qu'on a déjà une estimation des coûts des actions ? Biotope répond que les fiches actions présentent déjà des coûts des différentes actions. Stéphane Schaal demande plus précisément est-ce que chaque commune va devoir s'interroger sur les coûts de l'action précis, avec la demande de devis, ou est-ce que la communauté de communes porte ces demandes ? Guillaume Briand répond que chaque commune portera ces petites étapes, la communauté de communes ne pourra pas porter cette étape. Denis Schultz rappelle que Guillaume Briand, chargé de mission, a la charge de la coordination de cette mission au sein de la communauté de communes.

François Lardinet prévoit de mener le chiffrage au niveau de la commune afin d'être précis, par exemple sur la commune pour les mares ce sera le creusement dans des dépressions humides. Denis Schultz rappelle que les travaux ne se

feront pas cette année, car le dépôt se fait en septembre, avec une réponse des financeurs vers octobre-novembre. Il faut donc prévoir les actions dans les budgets 2026.

François Lardinet: il y a sur la commune un projet de renaturation de cours d'eau sur la commune, peut-on l'intégrer dans la Trame Verte et Bleue. Il est précisé qu'il n'y a pas encore eu d'étude sur cette thématique. Denis Schultz propose de faire une année d'étude, et mettre en œuvre l'action lors de la révision du dossier présenté aux financeurs pour passer à la phase opérationnelle.

Jacky Wolfarth : pourquoi est-ce qu'on ne retrouve pas les espèces menacées ? Denis Schultz donne l'exemple du Courlis cendré qui est en voie d'extinction sur nos territoires, avec les Allemands qui mettent en grillage des hectares entiers en prairies pour les protéger, ce qui ne semble pas envisageable dans nos territoires. François Lardinet rappelle que les haies sont des milieux très riches en biodiversité, avec plus de 97% d'espèces protégées présentes.

Biotope remet en avant l'importance de constituer un réseau écologique permettant à l'ensemble des espèces du territoire de se déplacer. Dans la modélisation il a été choisi de travailler avec une espèce cible qui englobe derrière elle un cortège d'espèces, utilisant les mêmes habitats. De fait, les espèces protégées sont prises en compte implicitement dans la démarche Trame Verte et Bleue. En complément, il est rappelé que la Trame Verte Bleue permet de travailler sur le cycle de vie complet des espèces. Par exemple, des espèces d'insectes ordinaires, non protégées vont servir d'alimentation pour les différentes espèces de chauves-souris présentes sur le territoire. Les chauves-souris étant elles, toutes protégées. Acteon rappelle qu'on a essayé de guider, avec les zones d'actions préférentielles, sans pourtant brimer la possibilité de mise en place d'actions en dehors de ces zones préférentielles.

Annexe VI : Cartes utilisées lors des ateliers par communes

VI.1 Sous-trame des milieux aquatiques

Carte de travail

Sous-trame milieux aquatiques
Espèce cible : Castor d'Europe

- GROUPE 1 -

Réalisation d'un diagnostic trame verte et bleue
sur le territoire de la Communauté de
Communes du Canton d'Erstein

Légende

- Aire d'étude éloignée
- CC de canton d'Erstein
- Groupes de concertation
- Limites des communes

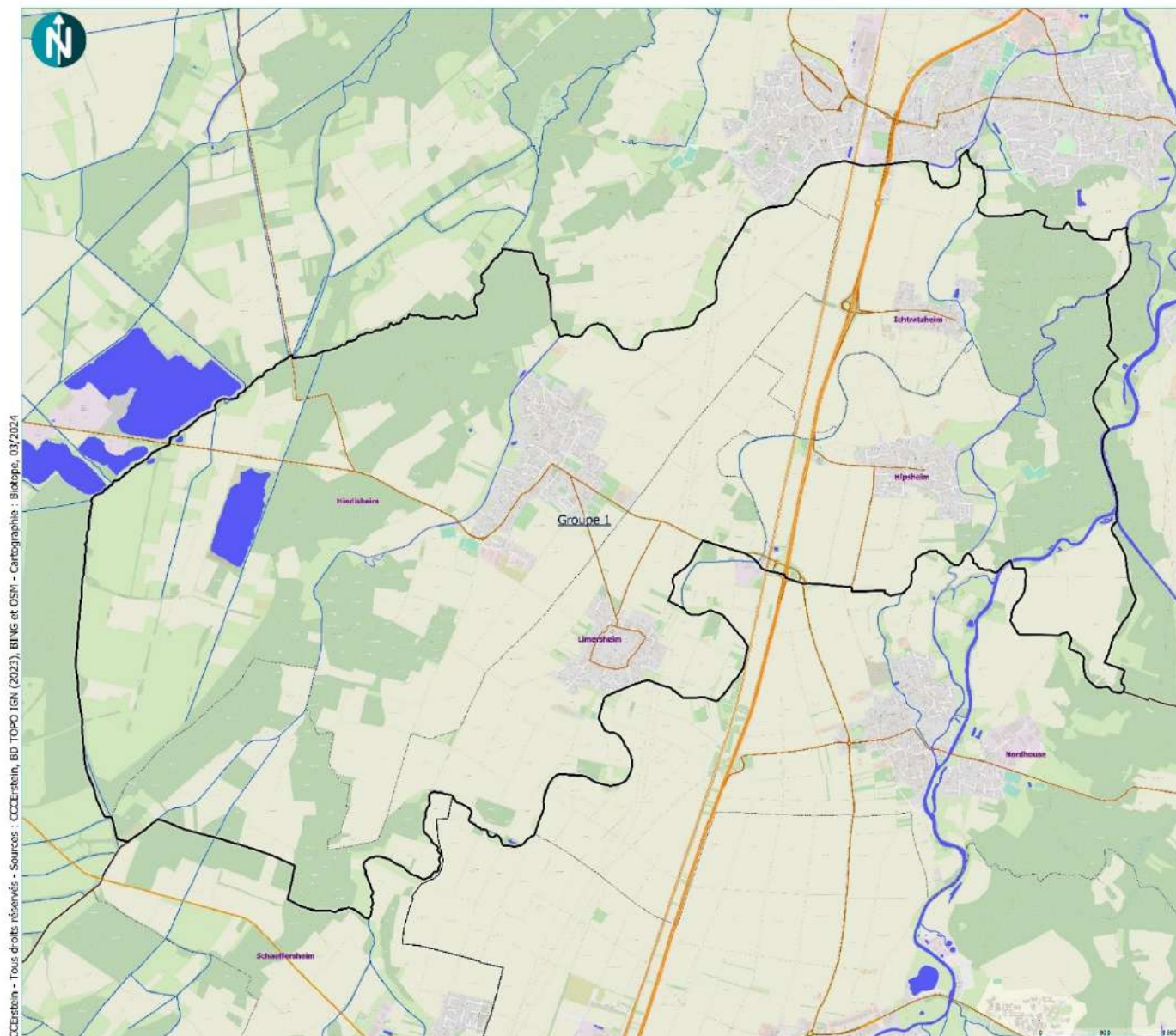
Éléments fragmentants

Tronçon de route

- Route fragmentante de niveau 1
- Route fragmentante de niveau 2
- Voie ferrée

Habitats du Castor

- Tronçon hydrographique
- Surface hydrographique



CC d'Erstein - Tous droits réservés - Sources : CC d'Erstein, BD TOPO (IGN (2023)), Bing et OSN - Cartographie : Biotope, 03/2024

Carte de travail

Sous-trame milieux aquatiques
Espèce cible : Castor d'Europe

- GROUPE 2 -

Réalisation d'un diagnostic trame verte et bleue
sur le territoire de la Communauté de
Communes du Canton d'Erstein

Légende

-  Aire d'étude éloignée
-  CC de canton d'Erstein
-  Groupes de concertation
-  Limites des communes

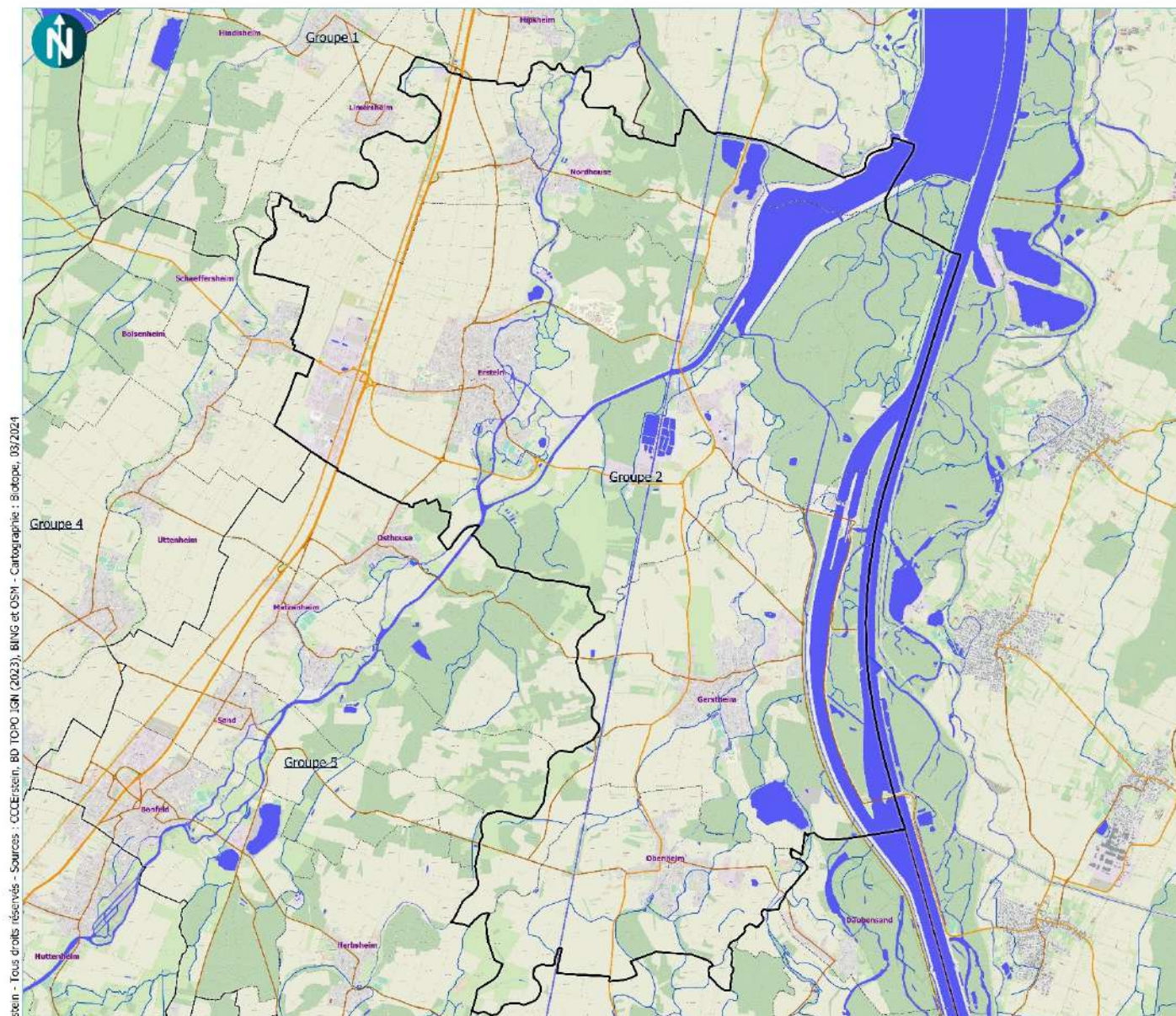
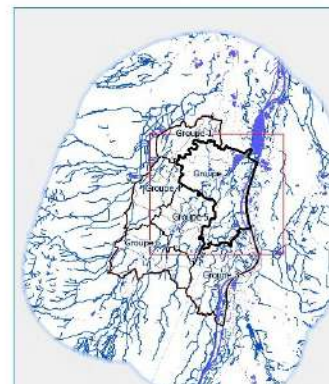
Éléments fragmentants

Tronçon de route

-  Route fragmentante de niveau 1
-  Route fragmentante de niveau 2
-  Voie ferrée

Habitats du Castor

-  Tronçon hydrographique
-  Surface hydrographique



Carte de travail

Sous-trame milieux aquatiques
Espèce cible : Castor d'Europe

- GROUPE 3 -

Réalisation d'un diagnostic trame verte et bleue
sur le territoire de la Communauté de
Communes du Canton d'Erstein

Légende

- Aire d'étude éloignée
- CC de canton d'Erstein
- Groupes de concertation
- Limites des communes

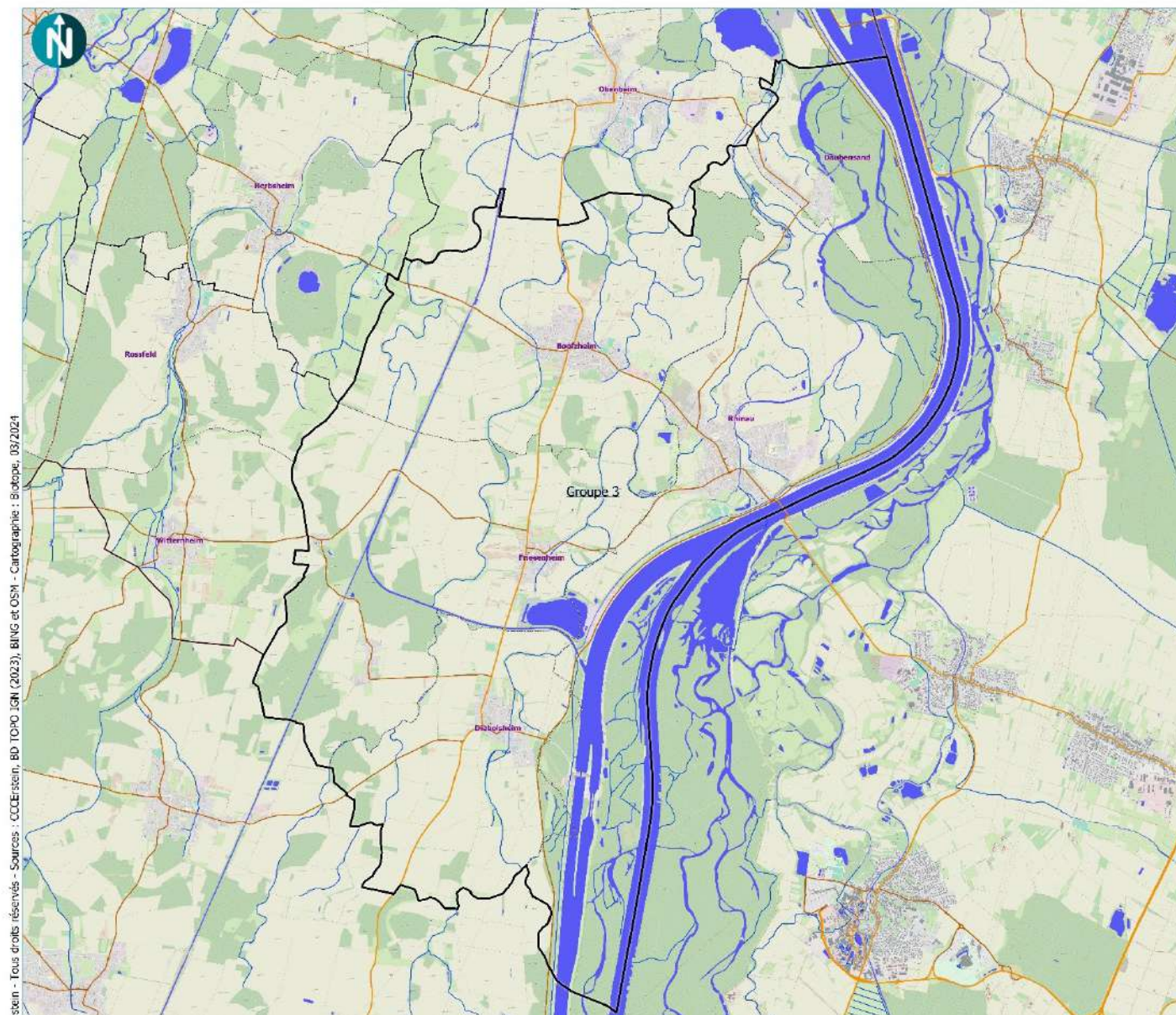
Éléments fragmentants

Tronçon de route

- Route fragmentante de niveau 1
- Route fragmentante de niveau 2

Habitats du Castor

- Tronçon hydrographique
- Surface hydrographique



Carte de travail

Sous-trame milieux aquatiques
Espèce cible : Castor d'Europe

- GROUPE 4 -

Réalisation d'un diagnostic trame verte et bleue
sur le territoire de la Communauté de
Communes du Canton d'Erstein

Légende

-  Aire d'étude éloignée
-  CC de canton d'Erstein
-  Groupes de concertation
-  Limites des communes

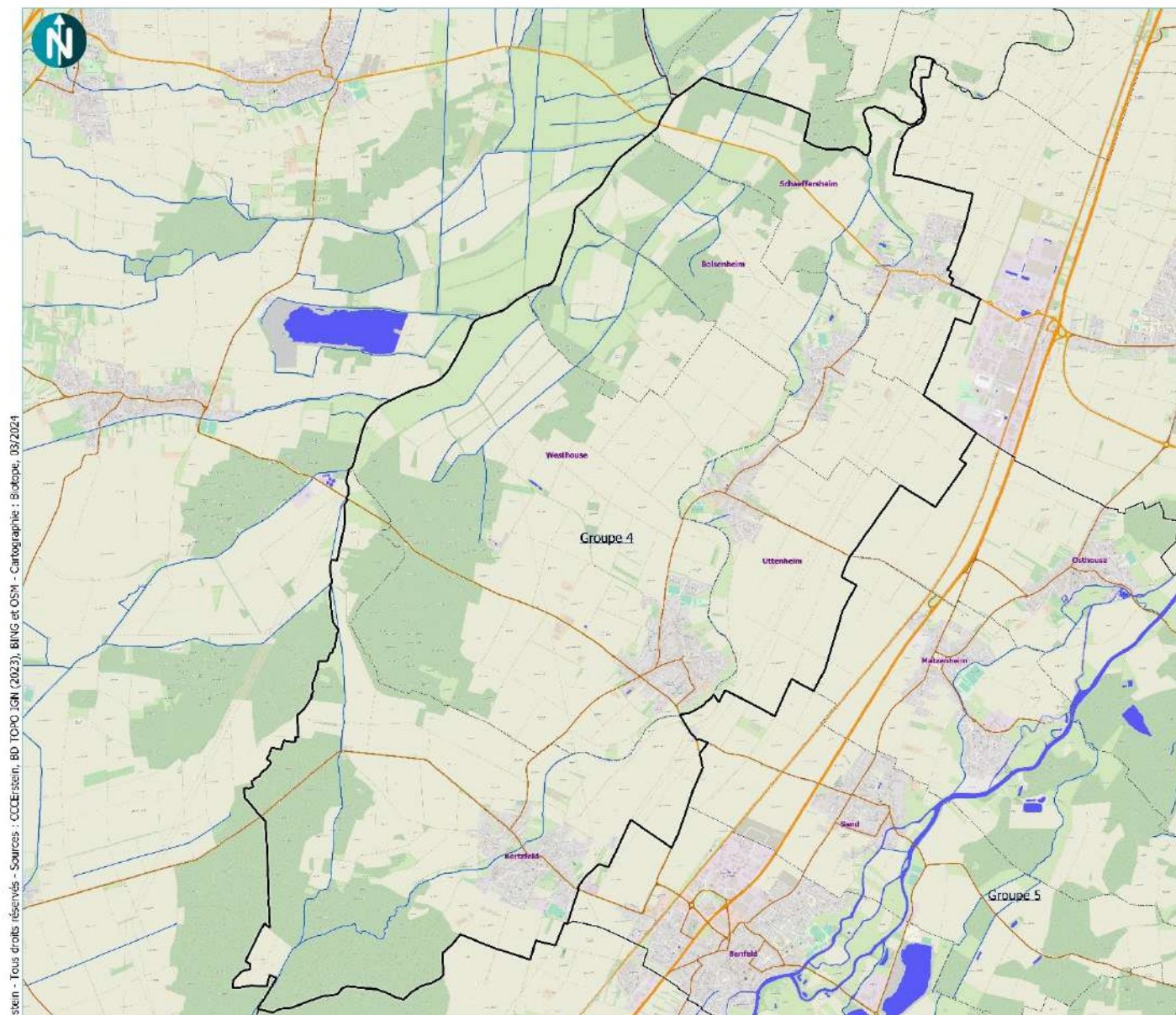
Éléments fragmentants

Tronçon de route

-  Route fragmentante de niveau 1
-  Route fragmentante de niveau 2
-  Voie ferrée

Habitats du Castor

-  Tronçon hydrographique
-  Surface hydrographique



Carte de travail

Sous-trame milieux aquatiques
Espèce cible : Castor d'Europe

- GROUPE 5 -

Réalisation d'un diagnostic trame verte et bleue
sur le territoire de la Communauté de
Communes du Canton d'Erstein

Légende

-  Aire d'étude éloignée
-  CC de canton d'Erstein
-  Groupes de concertation
-  Limites des communes

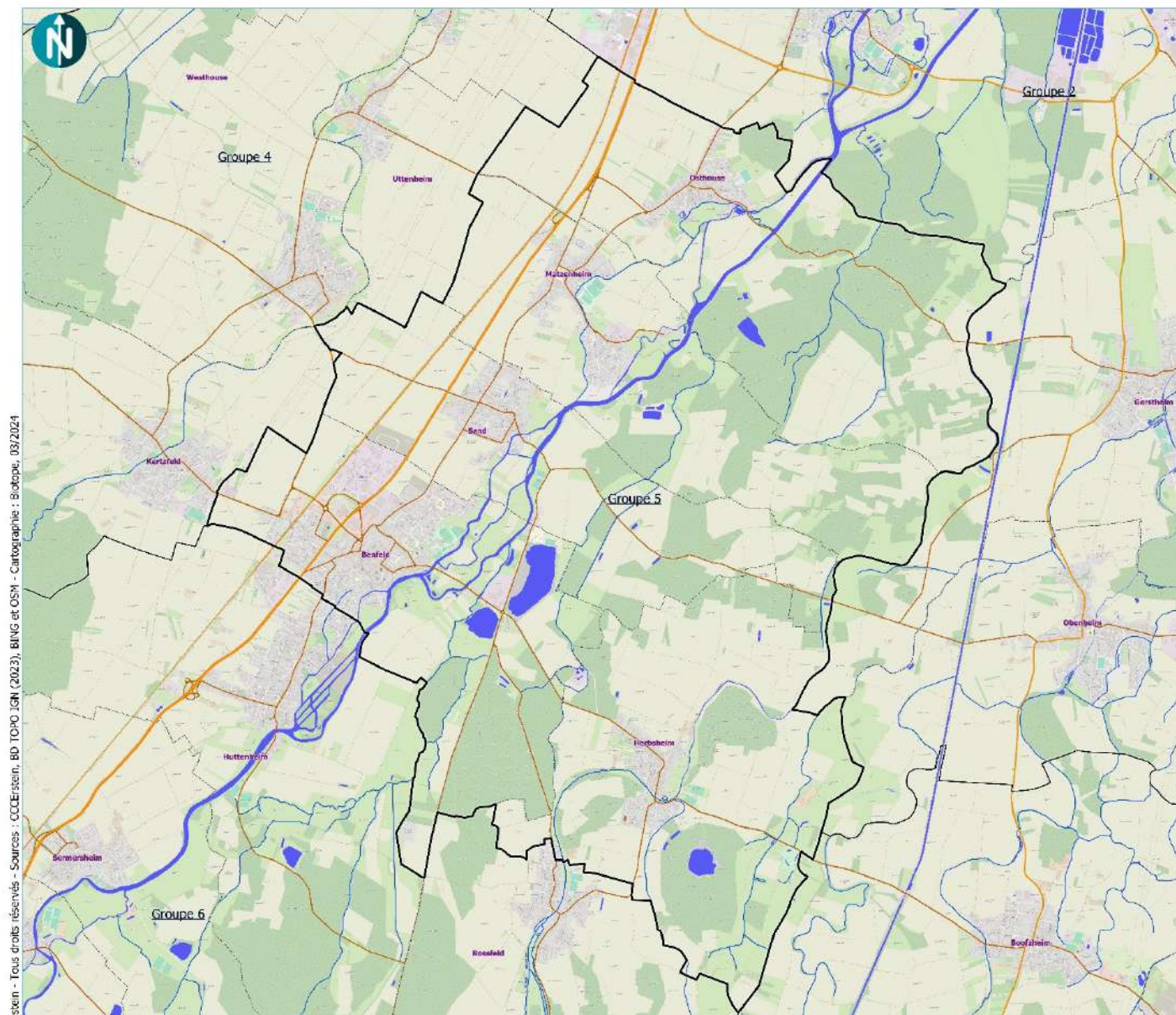
Éléments fragmentants

Tronçon de route

-  Route fragmentante de niveau 1
-  Route fragmentante de niveau 2
-  Voie ferrée

Habitats du Castor

-  Tronçon hydrographique
-  Surface hydrographique



Carte de travail

Sous-trame milieux aquatiques
Espèce cible : Castor d'Europe

- GROUPE 6 -

Réalisation d'un diagnostic trame verte et bleue
sur le territoire de la Communauté de
Communes du Canton d'Erstein

Légende

- Aire d'étude éloignée
- CC de canton d'Erstein
- Groupes de concertation
- Limites des communes

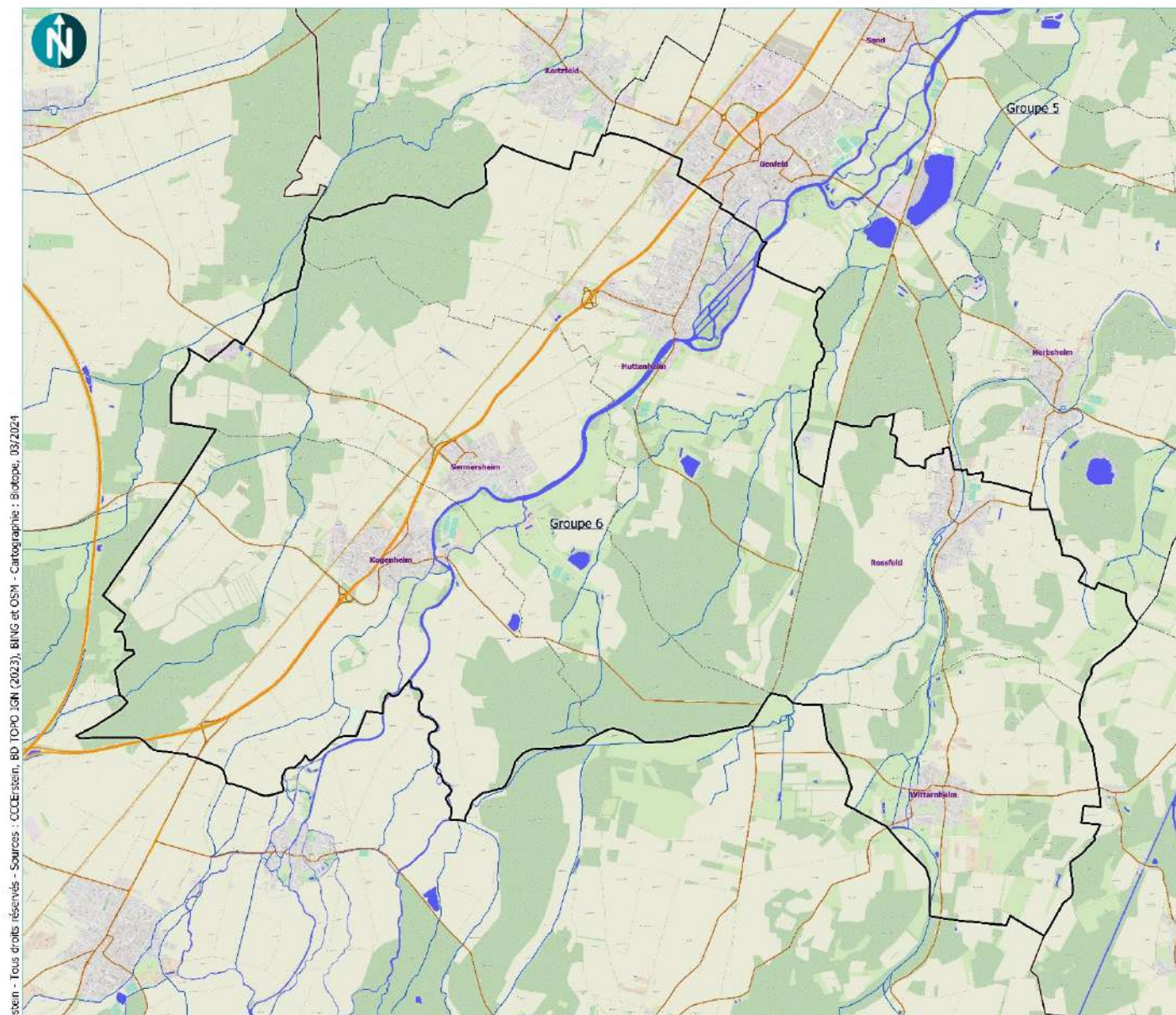
Éléments fragmentants

Tronçon de route

- Route fragmentante de niveau 1
- Route fragmentante de niveau 2
- Voie ferrée

Habitats du Castor

- Tronçon hydrographique
- Surface hydrographique



VI.2 Sous-trame des milieux forestiers

Carte de travail

Sous-trame milieux forestiers
Espèce cible : Chat forestier

- GROUPE 1 -

Réalisation d'un diagnostic trame verte et bleue
sur le territoire de la Communauté de
Communes du Canton d'Erstein

Légende

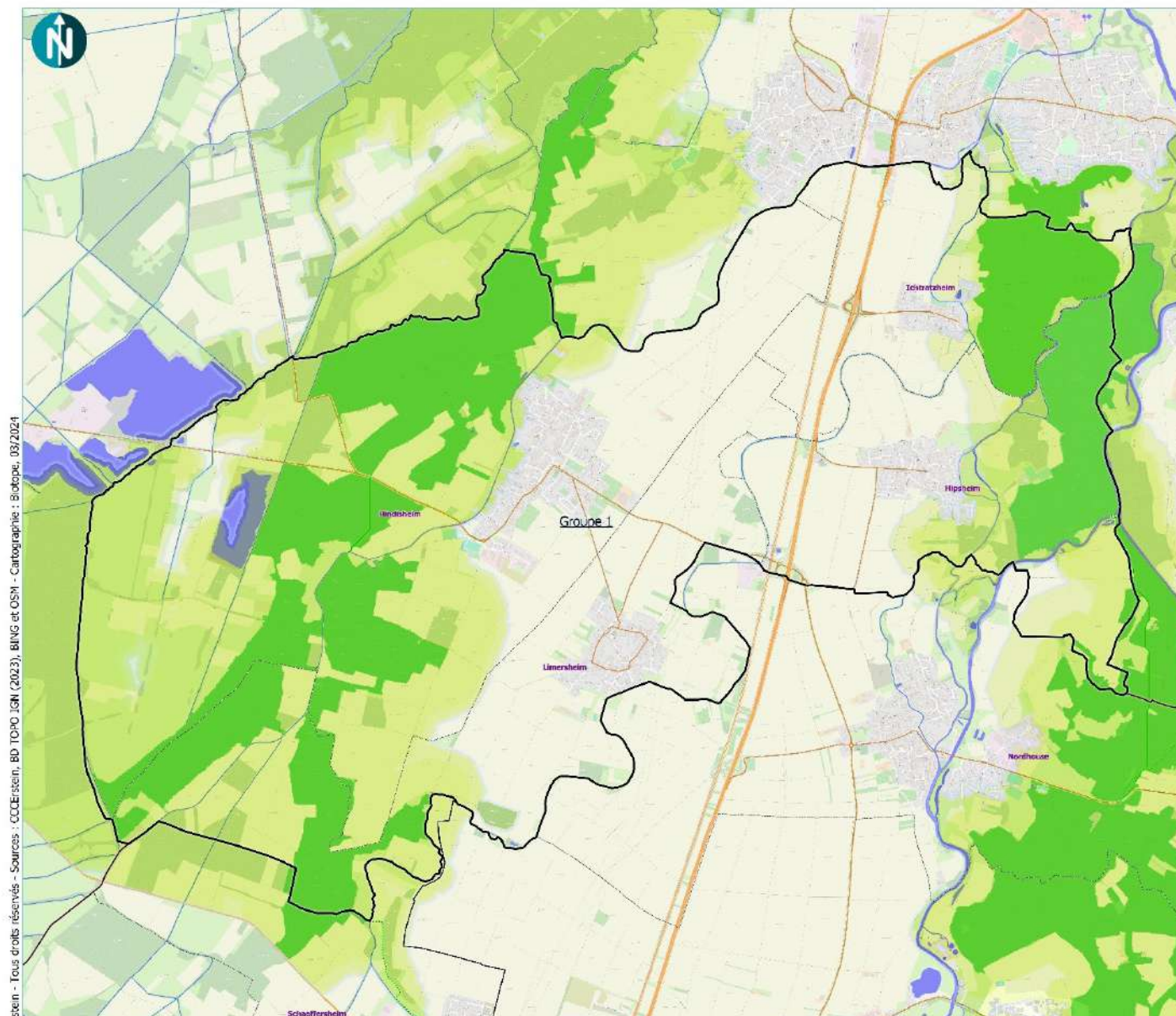
- Aire d'étude éloignée
- CC de canton d'Erstein
- Limites des communes

Sous-trame des milieux forestiers

- Tâche d'habitat
- Corridor écologique linéaire
 - Corridors fonctionnels
 - Corridors potentiels
 - Corridor écologique surfacique

Éléments fragmentants

- Tronçon de route
 - Route fragmentante de niveau 1
 - Route fragmentante de niveau 2
 - Voie ferrée
- Tronçon hydrographique
- Surface hydrographique



Carte de travail

Sous-trame milieux forestiers
Espèce cible : Chat forestier

- GROUPE 2 -

Réalisation d'un diagnostic trame verte et bleue
sur le territoire de la Communauté de
Communes du Canton d'Erstein

Légende

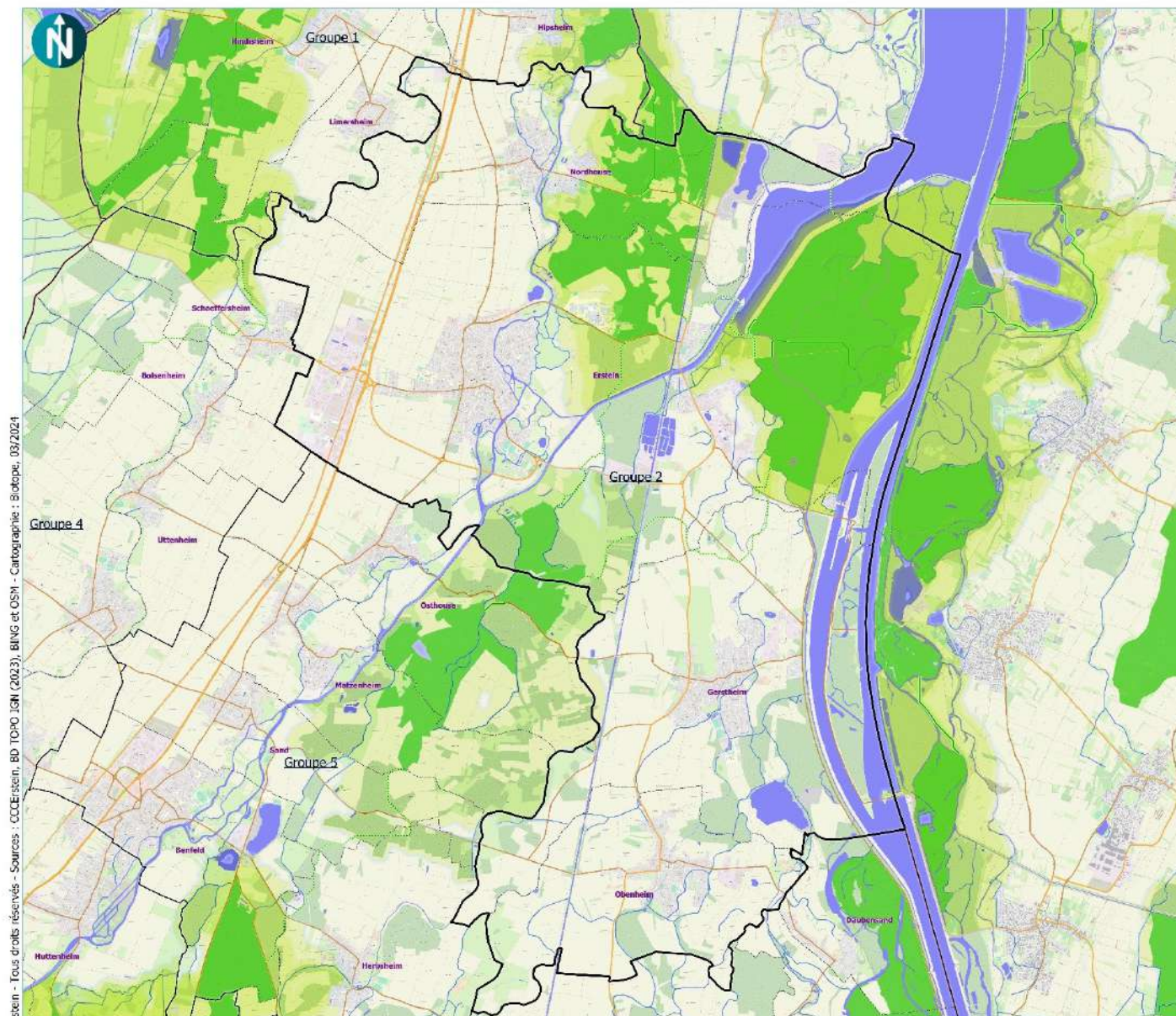
- Aire d'étude éloignée
- CC de canton d'Erstein
- Limites des communes

Sous-trame des milieux forestiers

- Tâche d'habitat
- Corridor écologique linéaire
 - Corridors fonctionnels
 - Corridors potentiels
 - Corridor écologique surfacique

Éléments fragmentants

- Tronçon de route
 - Route fragmentante de niveau 1
 - Route fragmentante de niveau 2
 - Voie ferrée
- Tronçon hydrographique
- Surface hydrographique



Carte de travail

Sous-trame milieux forestiers
Espèce cible : Chat forestier

- GROUPE 3 -

Réalisation d'un diagnostic trame verte et bleue
sur le territoire de la Communauté de
Communes du Canton d'Erstein

Légende

- Aire d'étude éloignée
- CC de canton d'Erstein
- Limites des communes

Sous-trame des milieux forestiers

- Tâche d'habitat

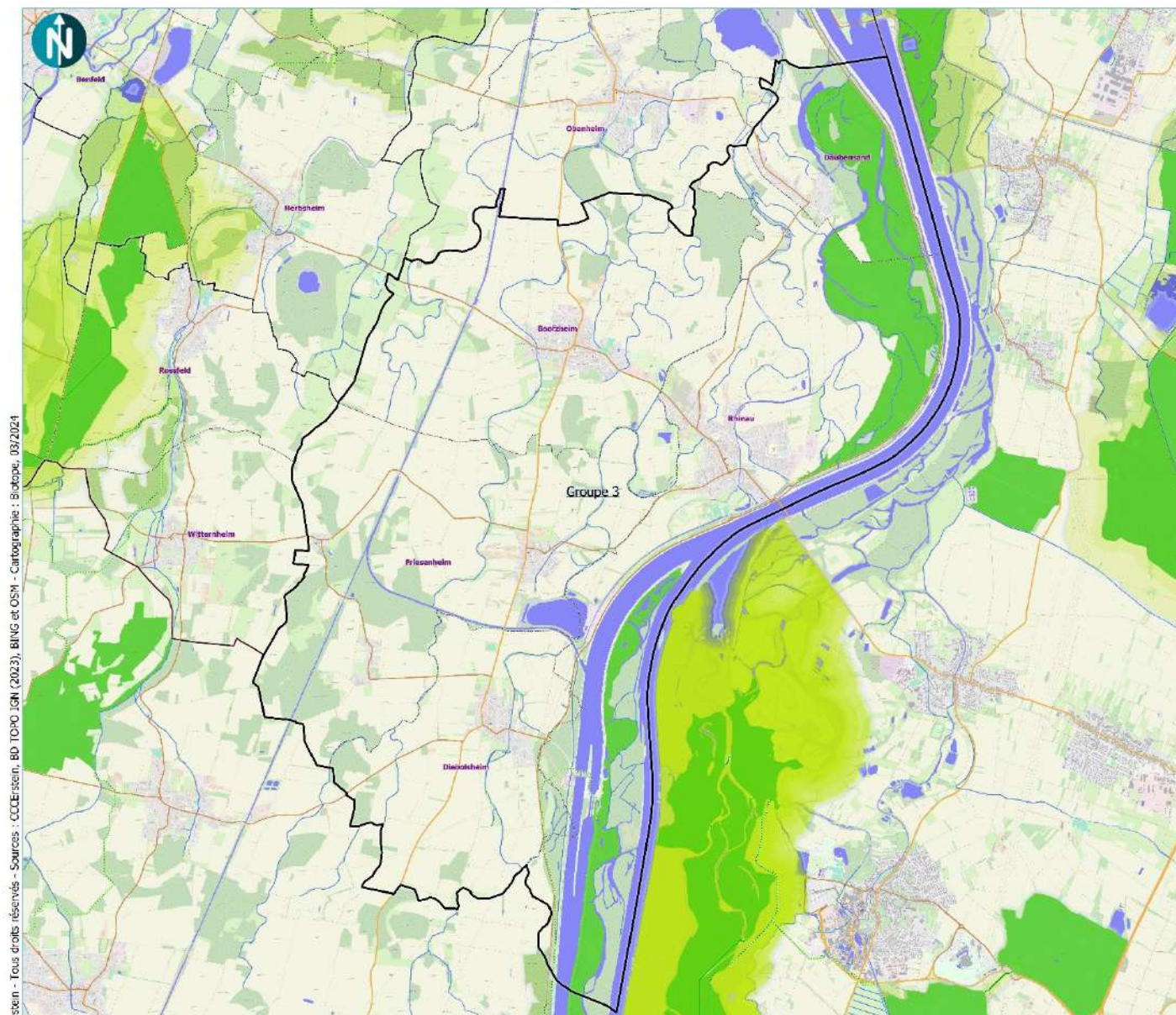
Corridor écologique linéaire

- Corridors potentiels
- Corridor écologique surfacique

Eléments fragmentants

Tronçon de route

- Route fragmentante de niveau 1
- Route fragmentante de niveau 2
- Tronçon hydrographique
- Surface hydrographique



Carte de travail

Sous-trame milieux forestiers
Espèce cible : Chat forestier

- GROUPE 4 -

Réalisation d'un diagnostic trame verte et bleue
sur le territoire de la Communauté de
Communes du Canton d'Erstein

Légende

- Aire d'étude éloignée
- CC de canton d'Erstein
- Limites des communes

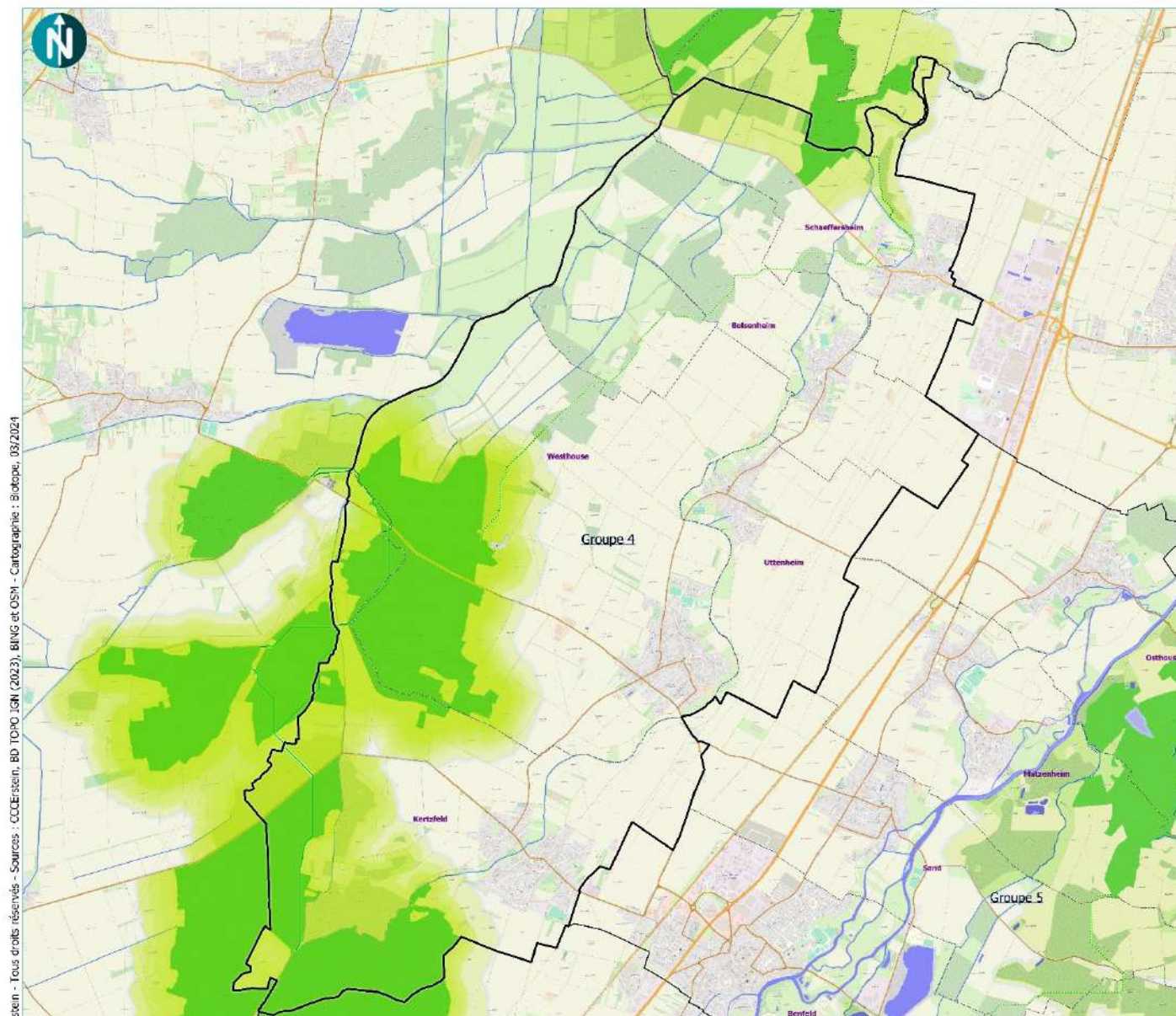
Sous-trame des milieux forestiers

- Tâche d'habitat
- Corridor écologique linéaire
- Corridors fonctionnels
- Corridors potentiels
- Corridor écologique surfacique

Éléments fragmentants

Tronçon de route

- Route fragmentante de niveau 1
- Route fragmentante de niveau 2
- Tronçon hydrographique
- Surface hydrographique



Carte de travail

Sous-trame milieux forestiers
Espèce cible : Chat forestier

- GROUPE 5 -

Réalisation d'un diagnostic trame verte et bleue
sur le territoire de la Communauté de
Communes du Canton d'Erstein

Légende

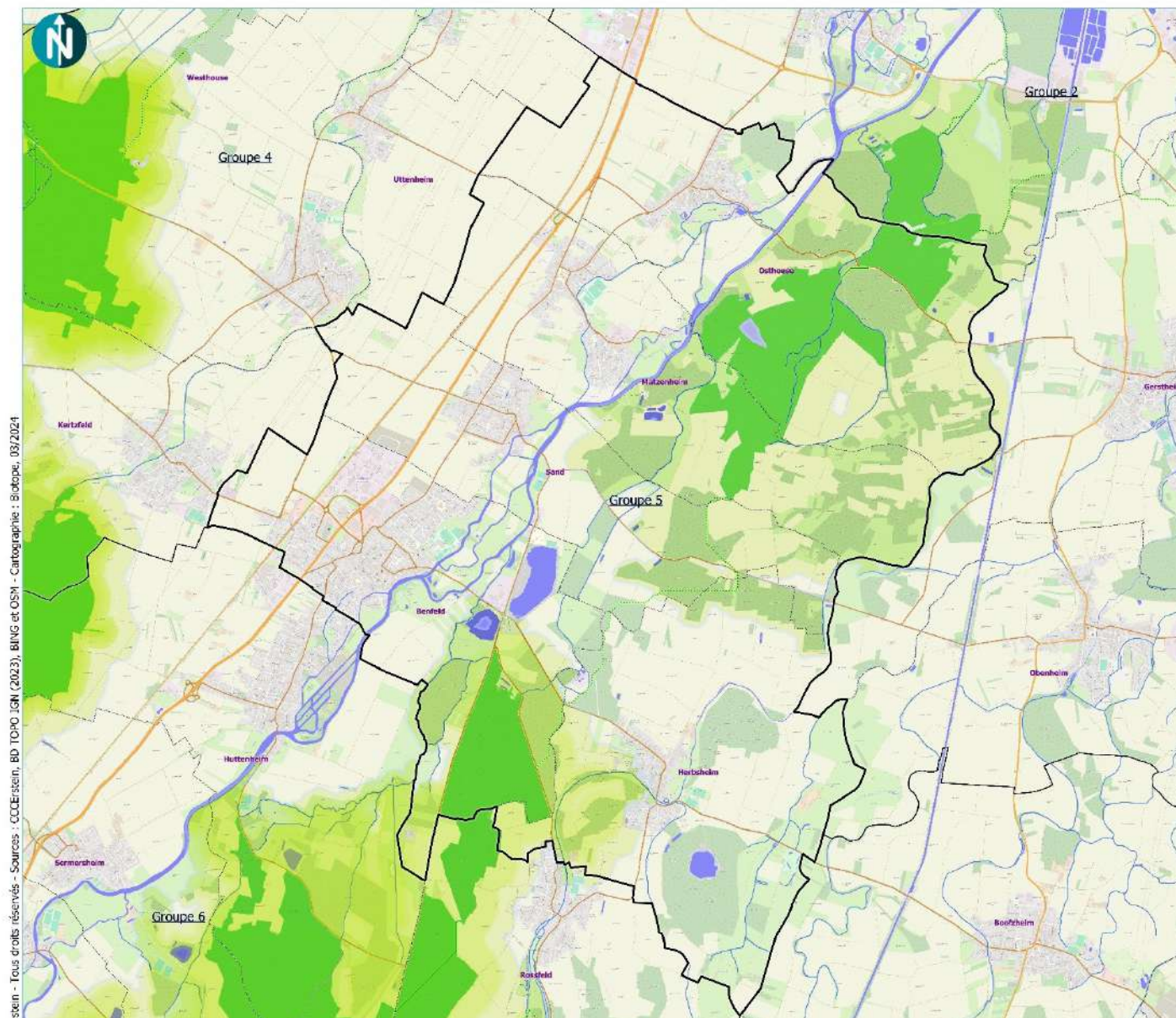
- Aire d'étude éloignée
- CC de canton d'Erstein
- Limites des communes

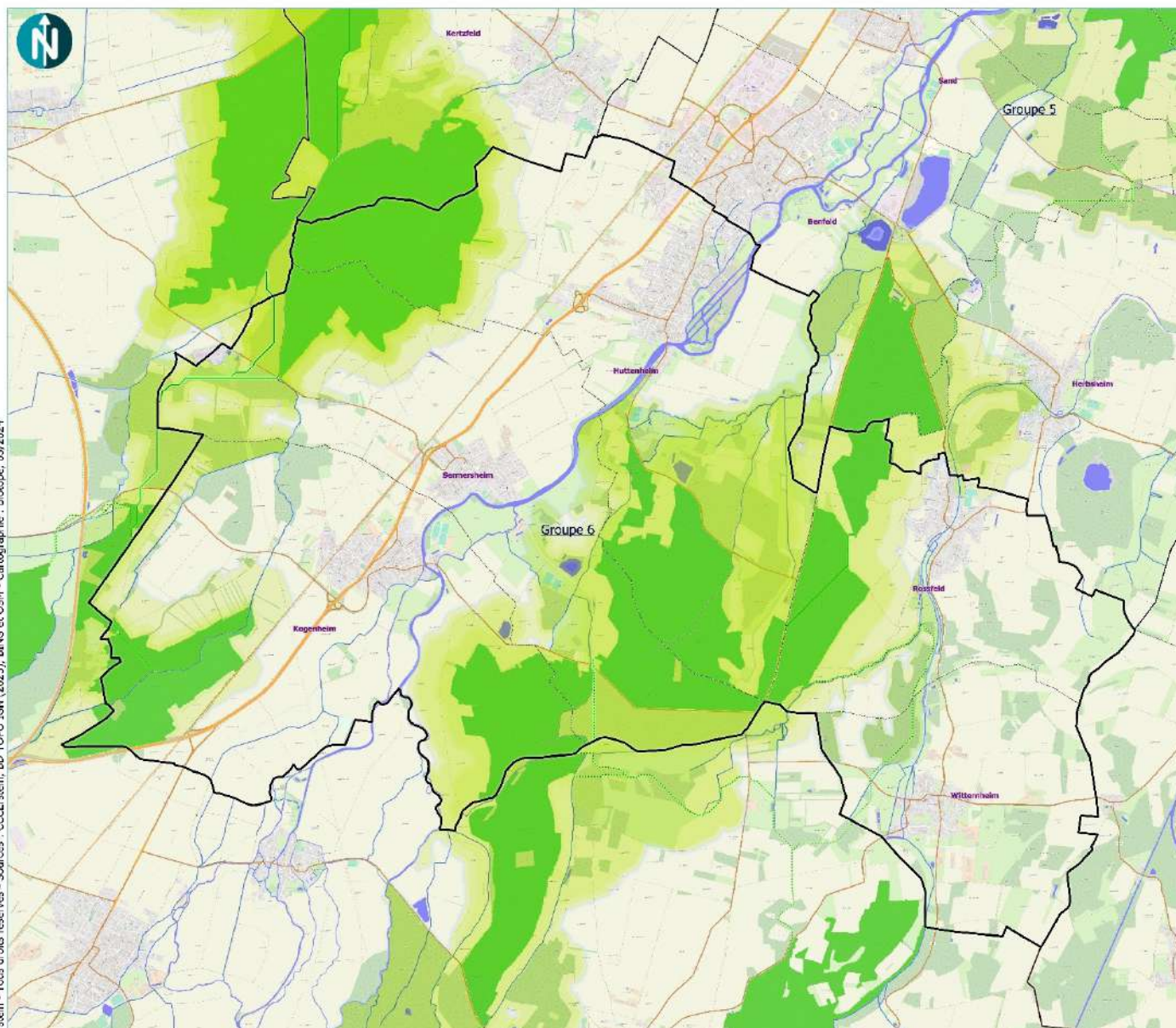
Sous-trame des milieux forestiers

- Tâche d'habitat
- Corridor écologique linéaire
 - Corridors fonctionnels
 - Corridors potentiels
 - Corridor écologique surfacique

Éléments fragmentants

- Tronçon de route
 - Route fragmentante de niveau 1
 - Route fragmentante de niveau 2
 - Voie ferrée
- Tronçon hydrographique
- Surface hydrographique





Carte de travail

Sous-trame milieux forestiers
Espèce cible : Chat forestier

- GROUPE 6 -

Réalisation d'un diagnostic trame verte et bleue
sur le territoire de la Communauté de
Communes du Canton d'Erstein

Légende

- Aire d'étude éloignée
- CC de canton d'Erstein
- Limites des communes

Sous-trame des milieux forestiers

- Tache d'habitat
- Corridor écologique linéaire**
 - Corridors fonctionnels
 - Corridors potentiels
 - Corridor écologique surfacique

Eléments fragmentants

- Tronçon de route**
 - Route fragmentante de niveau 1
 - Route fragmentante de niveau 2
 - Voie ferrée
 - Tronçon hydrographique
 - Surface hydrographique



VI.3 Sous-trame des milieux forestiers humides

Carte de travail

Sous-trame milieux forestiers humides
Espèce cible : Sonneur à ventre jaune

- GROUPE 1 -

Réalisation d'un diagnostic trame verte et bleue
sur le territoire de la Communauté de
Communes du Canton d'Erstein

Légende

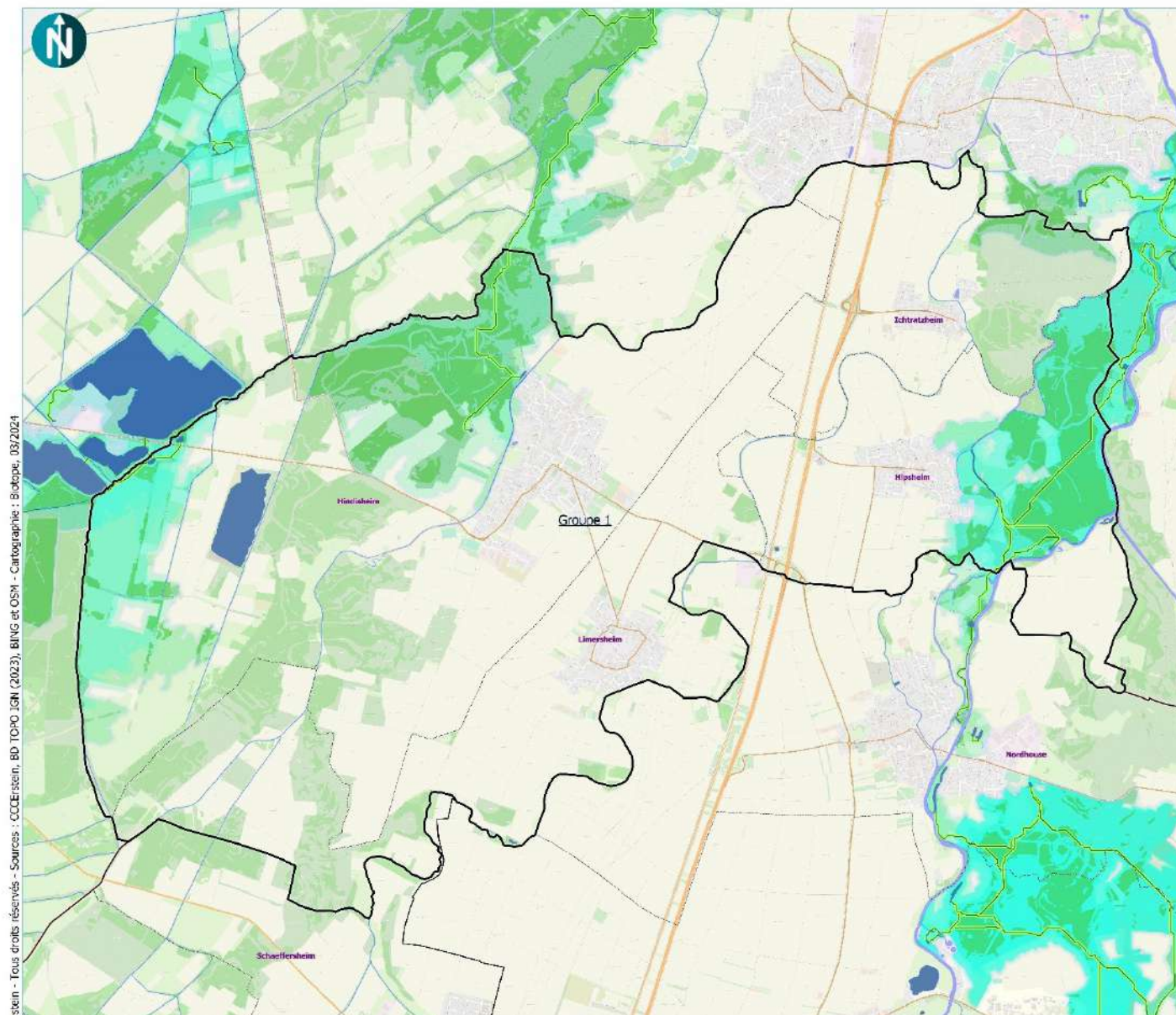
- Aire d'étude éloignée
- CC de canton d'Erstein
- Limites des communes

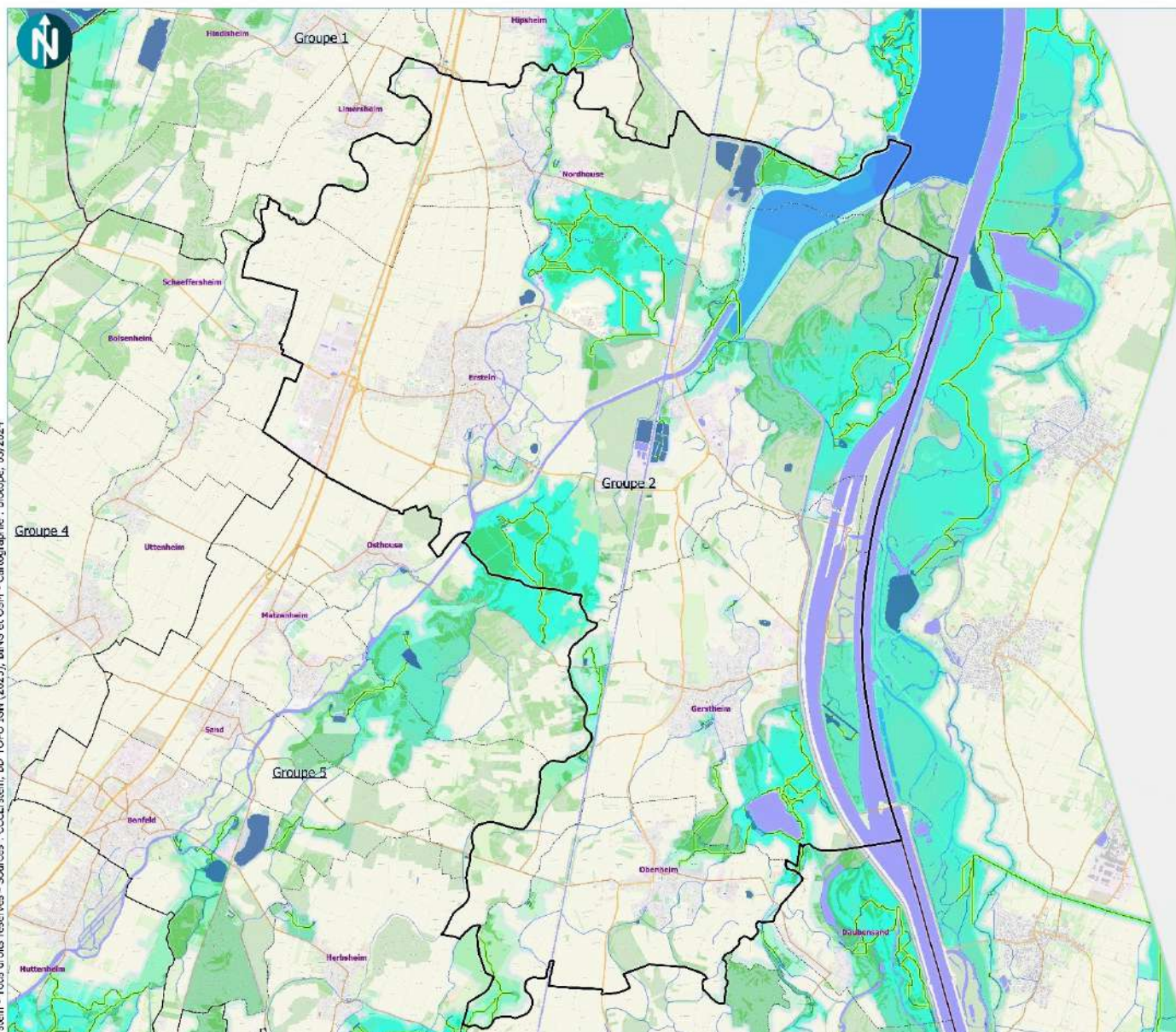
Sous-trame des milieux forestiers humides

- Tâche d'habitat
- Corridor écologique linéaire**
 - Corridors fonctionnels
 - Habitat terrestre du Sonneur
 - Corridor écologique surfacique

Éléments fragmentants

- Tronçon de route**
 - Route fragmentante de niveau 1
 - Route fragmentante de niveau 2
 - Voie ferrée
- Tronçon hydrographique
- Surface hydrographique





Carte de travail

Sous-trame milieux forestiers humides
Espèce cible : Sonneur à ventre jaune

- GROUPE 2 -

Réalisation d'un diagnostic trame verte et bleue
sur le territoire de la Communauté de
Communes du Canton d'Erstein

Légende

- Aire d'étude élargie
- CC de canton d'Erstein
- Limites des communes

Sous-trame des milieux forestiers humides

- Tâche d'habitat
- Corridor écologique linéaire
- Corridors fonctionnels
- Habitat terrestre du Sonneur
- Corridor écologique surfacique

Éléments fragmentants

- Tronçon de route
- Route fragmentante de niveau 1
- Route fragmentante de niveau 2
- Voie ferrée
- Tronçon hydrographique
- Surface hydrographique



Carte de travail

Sous-trame milieux forestiers humides
Espèce cible : Sonneur à ventre jaune

- GROUPE 3 -

Réalisation d'un diagnostic trame verte et bleue
sur le territoire de la Communauté de
Communes du Canton d'Erstein

Légende

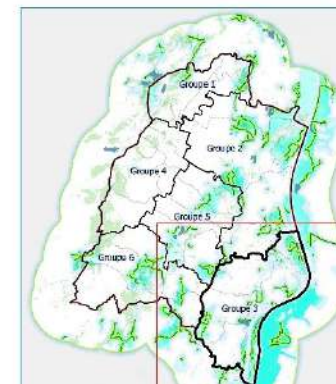
- Aire d'étude éloignée
- CC de canton d'Erstein
- Limites des communes

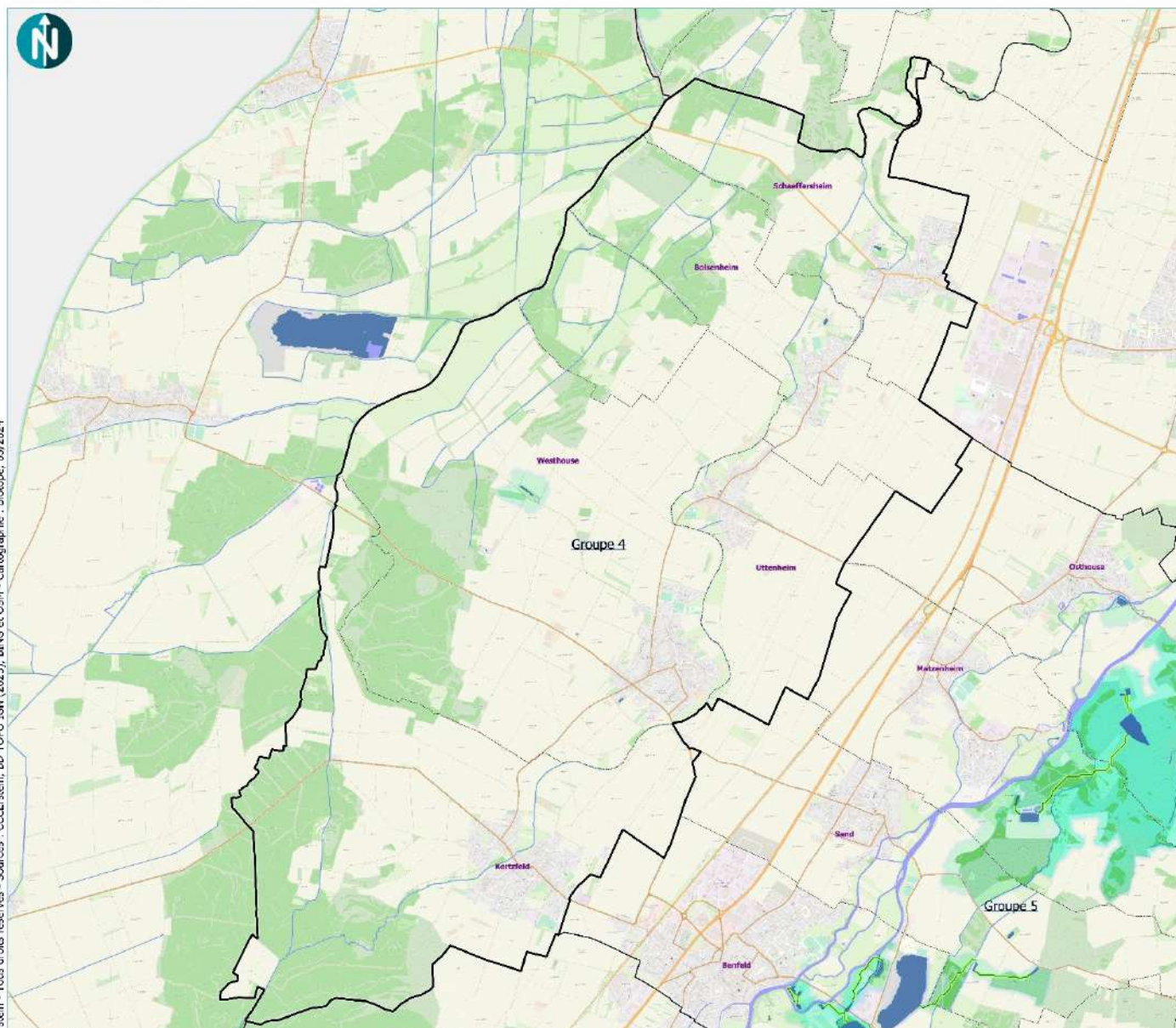
Sous-trame des milieux forestiers humides

- Tâche d'habitat
- Corridor écologique linéaire
- Corridors fonctionnels
- Habitat terrestre du Sonneur
- Corridor écologique surfacique

Éléments fragmentants

- Tronçon de route
- Route fragmentante de niveau 1
- Route fragmentante de niveau 2
- Tronçon hydrographique
- Surface hydrographique





Carte de travail

Sous-trame milieux forestiers humides
Espèce cible : Sonneur à ventre jaune

- GROUPE 4 -

Réalisation d'un diagnostic trame verte et bleue
sur le territoire de la Communauté de
Communes du Canton d'Erstein

Légende

- Aire d'étude éloignée
- CC de canton d'Erstein
- Limites des communes

Sous-trame des milieux forestiers humides

- Tache d'habitat
- Corridor écologique linéaire**
 - Corridors fonctionnels
 - Habitat terrestre du Sonneur
 - Corridor écologique surfacique

Eléments fragmentants

- Tronçon de route**
 - Route fragmentante de niveau 1
 - Route fragmentante de niveau 2
 - Tronçon hydrographique
 - Surface hydrographique



Carte de travail

Sous-trame milieux forestiers humides
Espèce cible : Sonneur à ventre jaune

- GROUPE 5 -

Réalisation d'un diagnostic trame verte et bleue
sur le territoire de la Communauté de
Communes du Canton d'Erstein

Légende

- Aire d'étude élargie
- CC de canton d'Erstein
- Limites des communes

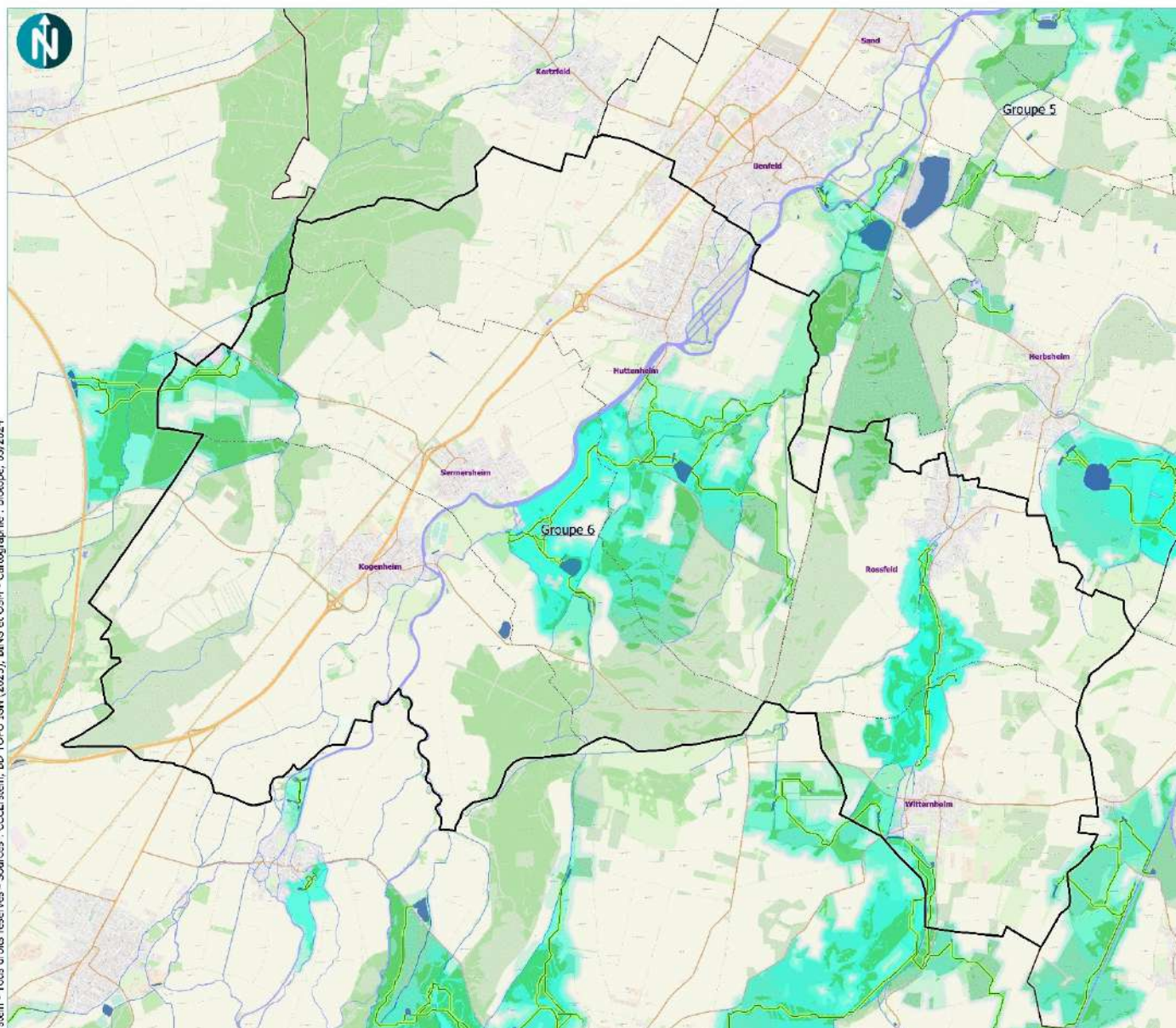
Sous-trame des milieux forestiers humides

- Tâche d'habitat
- Corridor écologique linéaire**
 - Corridors fonctionnels
 - Habitat terrestre du Sonneur
 - Corridor écologique surfacique

Éléments fragmentants

- Tronçon de route**
 - Route fragmentante de niveau 1
 - Route fragmentante de niveau 2
 - Voie ferrée
- Tronçon hydrographique
- Surface hydrographique





Carte de travail

Sous-trame milieux forestiers humides
Espèce cible : Sonneur à ventre jaune

- GROUPE 6 -

Réalisation d'un diagnostic trame verte et bleue
sur le territoire de la Communauté de
Communes du Canton d'Erstein

Légende

- Aire d'étude éloignée
- CC de canton d'Erstein
- Limites des communes

Sous-trame des milieux forestiers humides

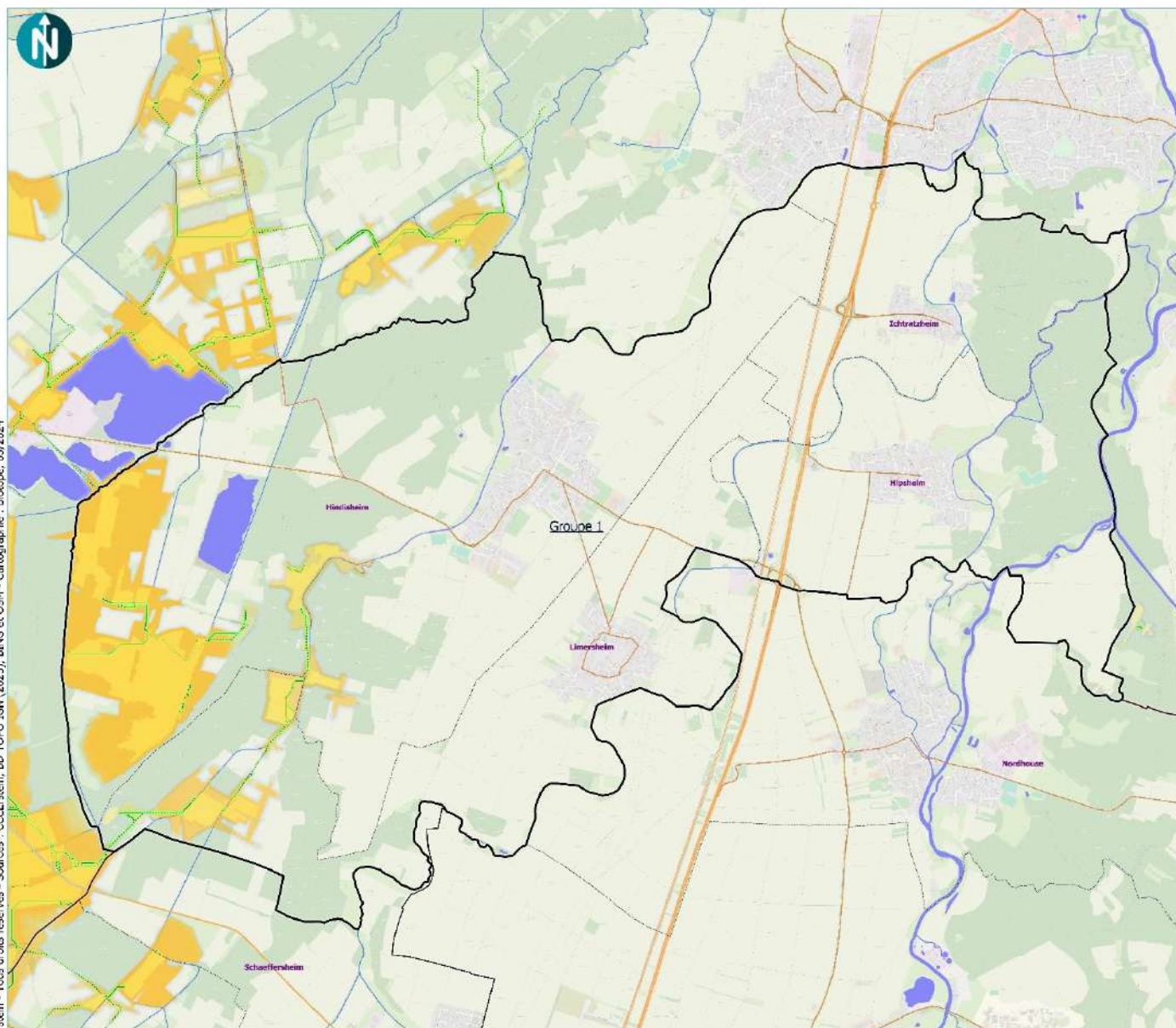
- Tâche d'habitat
- Corridor écologique linéaire**
 - Corridors fonctionnels
 - Habitat terrestre du Sonneur
 - Corridor écologique surfacique

Éléments fragmentants

- Tronçon de route**
 - Route fragmentante de niveau 1
 - Route fragmentante de niveau 2
 - Voie ferrée
 - Tronçon hydrographique
 - Surface hydrographique



VI.4 Sous-trame des milieux ouverts humides



Carte de travail

Sous-trame milieux ouverts humides
Espèces cibles : Azuré de la Sanguisorbe
Azuré des Paluds

- GROUPE 1 -

Réalisation d'un diagnostic trame verte et bleue
sur le territoire de la Communauté de
Communes du Canton d'Erstein

Légende

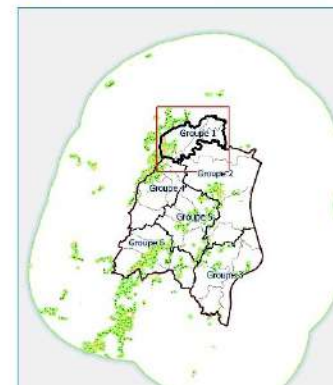
- Aire d'étude éloignée
- CC de canton d'Erstein
- Groupes de concertation
- Limites des communes

Sous-trame des milieux ouverts humides

- Tache d'habitat
- Corridor écologique linéaire**
- Corridors fonctionnels
- Corridors potentiels
- Corridor écologique surfacique

Éléments fragmentants

- Tronçon de route**
- Route fragmentaire de niveau 1
- Route fragmentaire de niveau 2
- Voie ferrée
- Tronçon hydrographique
- Surface hydrographique



Carte de travail

Sous-trame milieux ouverts humides
Espèces cibles : Azuré de la Sanguisorbe
Azuré des Paluds

- GROUPE 2 -

Réalisation d'un diagnostic trame verte et bleue
sur le territoire de la Communauté de
Communes du Canton d'Erstein

Légende

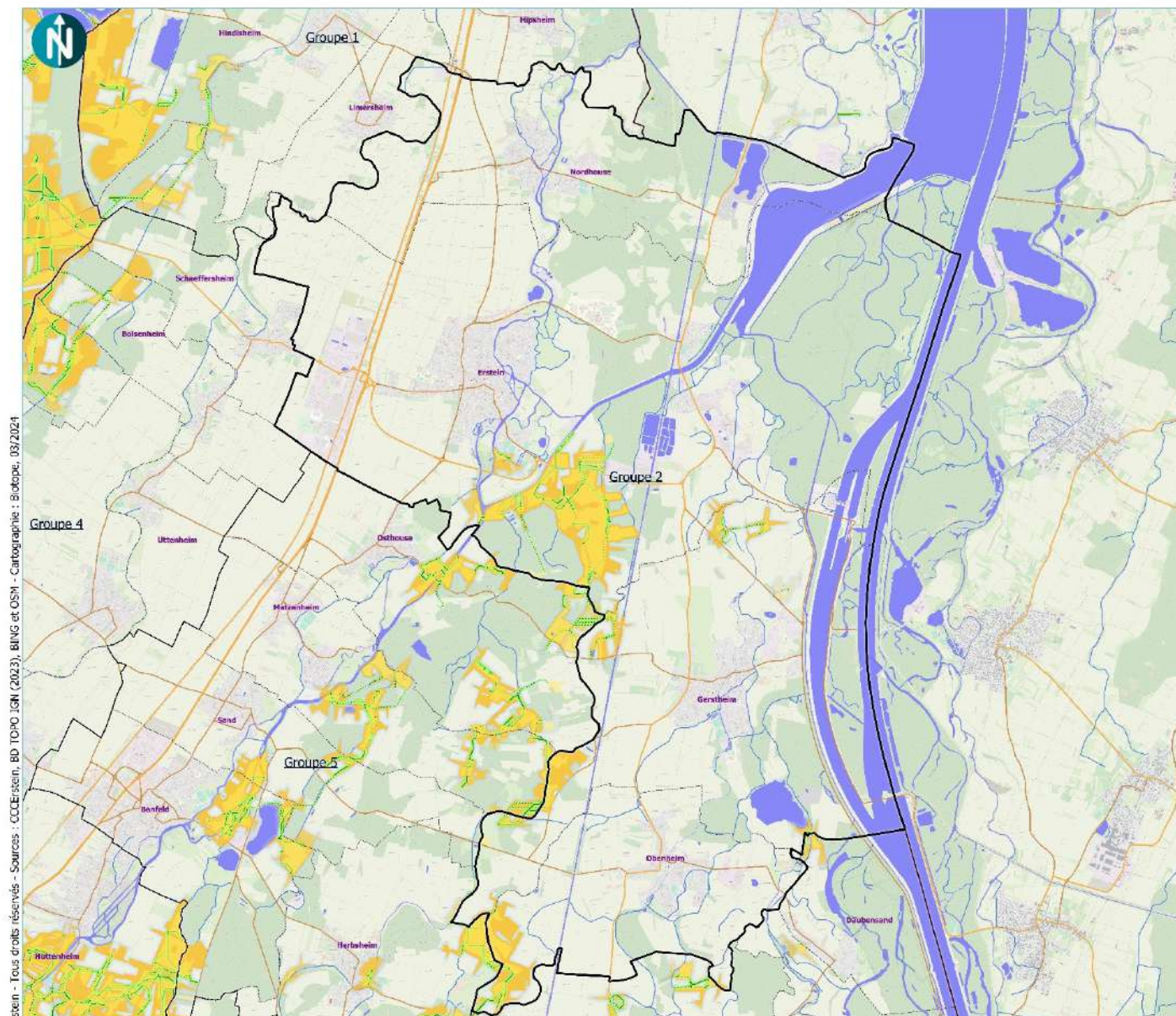
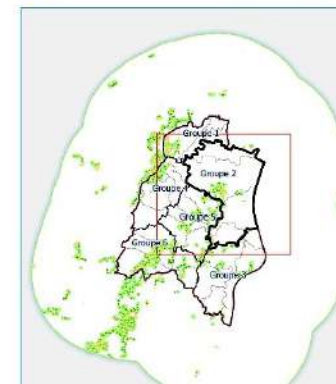
- Aire d'étude éloignée
- CC de canton d'Erstein
- Groupes de concertation
- Limites des communes

Sous-trame des milieux ouverts humides

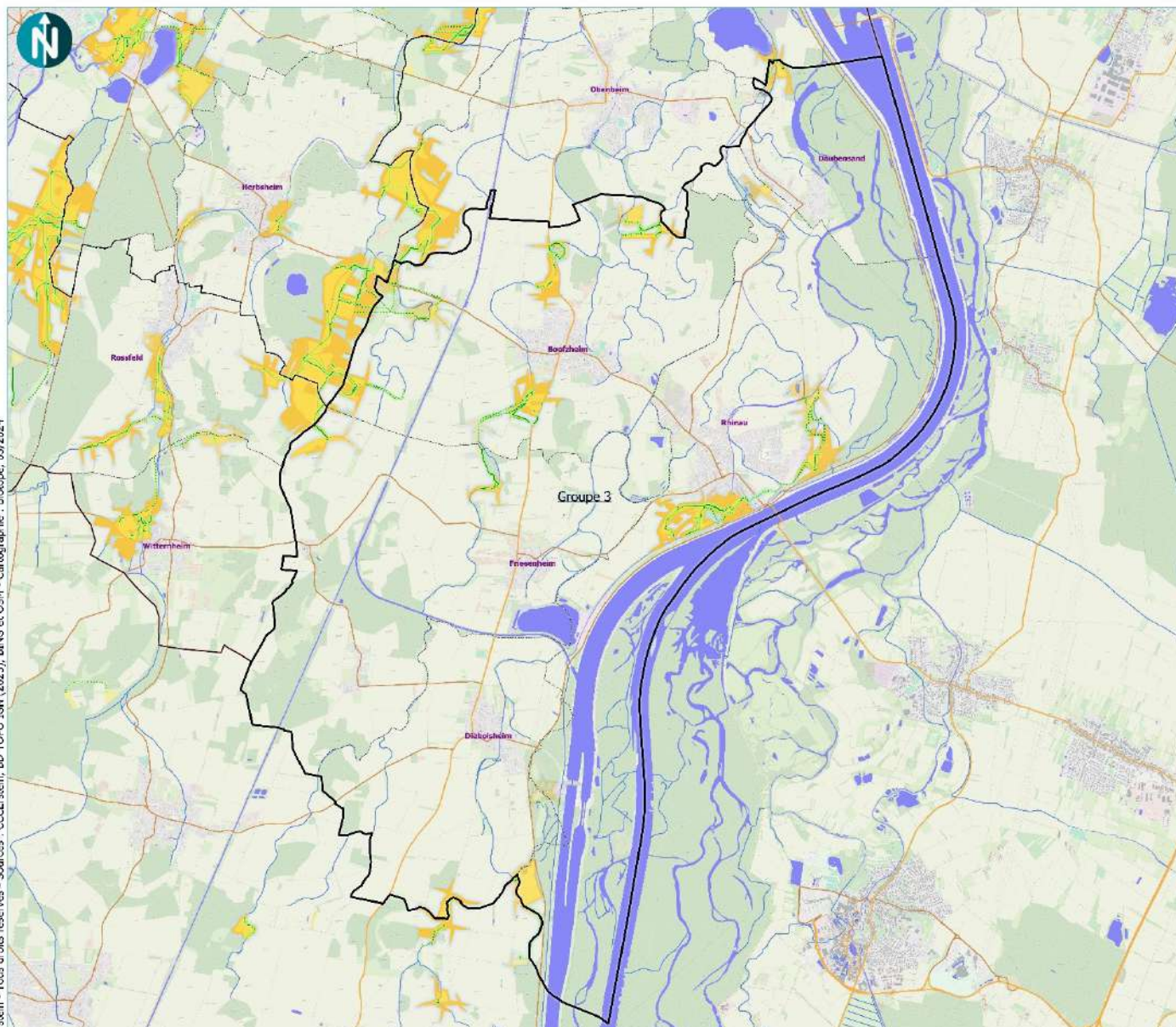
- Tache d'habitat
- Corridor écologique linéaire**
- Corridors fonctionnels
- Corridors potentiels
- Corridor écologique surfacique

Éléments fragmentants

- Tronçon de route**
- Route fragmentate de niveau 1
- Route fragmentate de niveau 2
- Voie ferrée
- Tronçon hydrographique
- Surface hydrographique



Erstein - Tous droits réservés - Sources : CCCErstein, BD TOPO IGN (2023), Bing et OSM - Cartographie : Biotope, 03/2024



Carte de travail

Sous-trame milieux ouverts humides
Espèces cibles : Azuré de la Sanguisorbe
Azuré des Paluds

- GROUPE 3 -

Réalisation d'un diagnostic trame verte et bleue
sur le territoire de la Communauté de
Communes du Canton d'Erstein

Légende

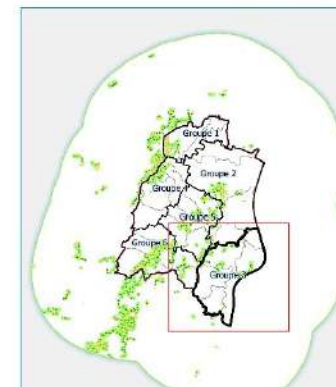
- Aire d'étude éloignée
- CC de canton d'Erstein
- Groupes de concertation
- Limites des communes

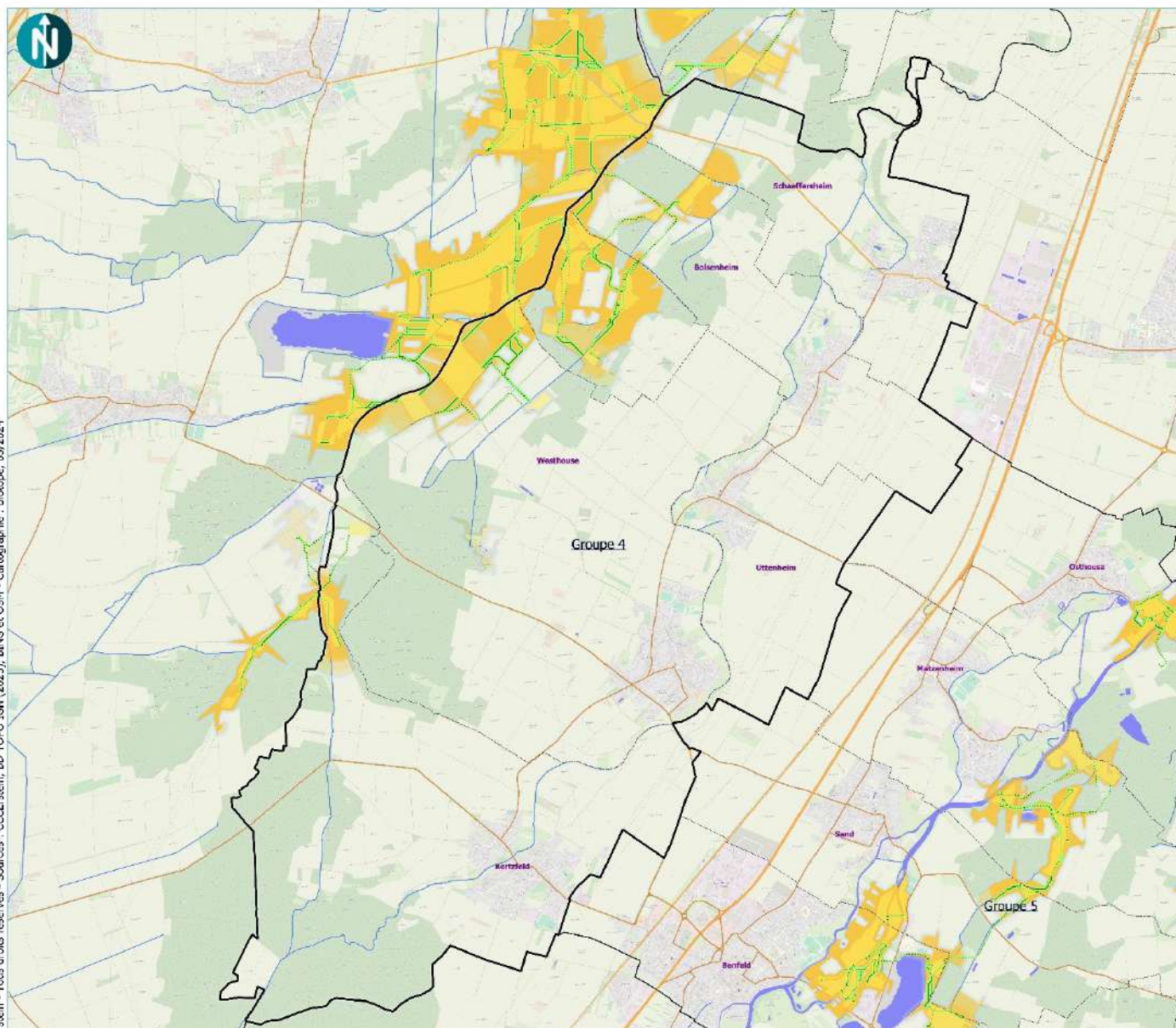
Sous-trame des milieux ouverts humides

- Tâche d'habitat
- Corridor écologique linéaire**
 - Corridors fonctionnels
 - Corridors potentiels
 - Corridor écologique surfacique

Éléments fragmentants

- Tronçon de route**
 - Route fragmentaire de niveau 1
 - Route fragmentaire de niveau 2
 - Tronçon hydrographique
 - Surface hydrographique





Carte de travail

Sous-trame milieux ouverts humides
Espèces cibles : Azuré de la Sanguisorbe
Azuré des Paluds

- GROUPE 4 -

Réalisation d'un diagnostic trame verte et bleue
sur le territoire de la Communauté de
Communes du Canton d'Erstein

Légende

- Aire d'étude éloignée
- CC de canton d'Erstein
- Groupes de concentration
- Limites des communes

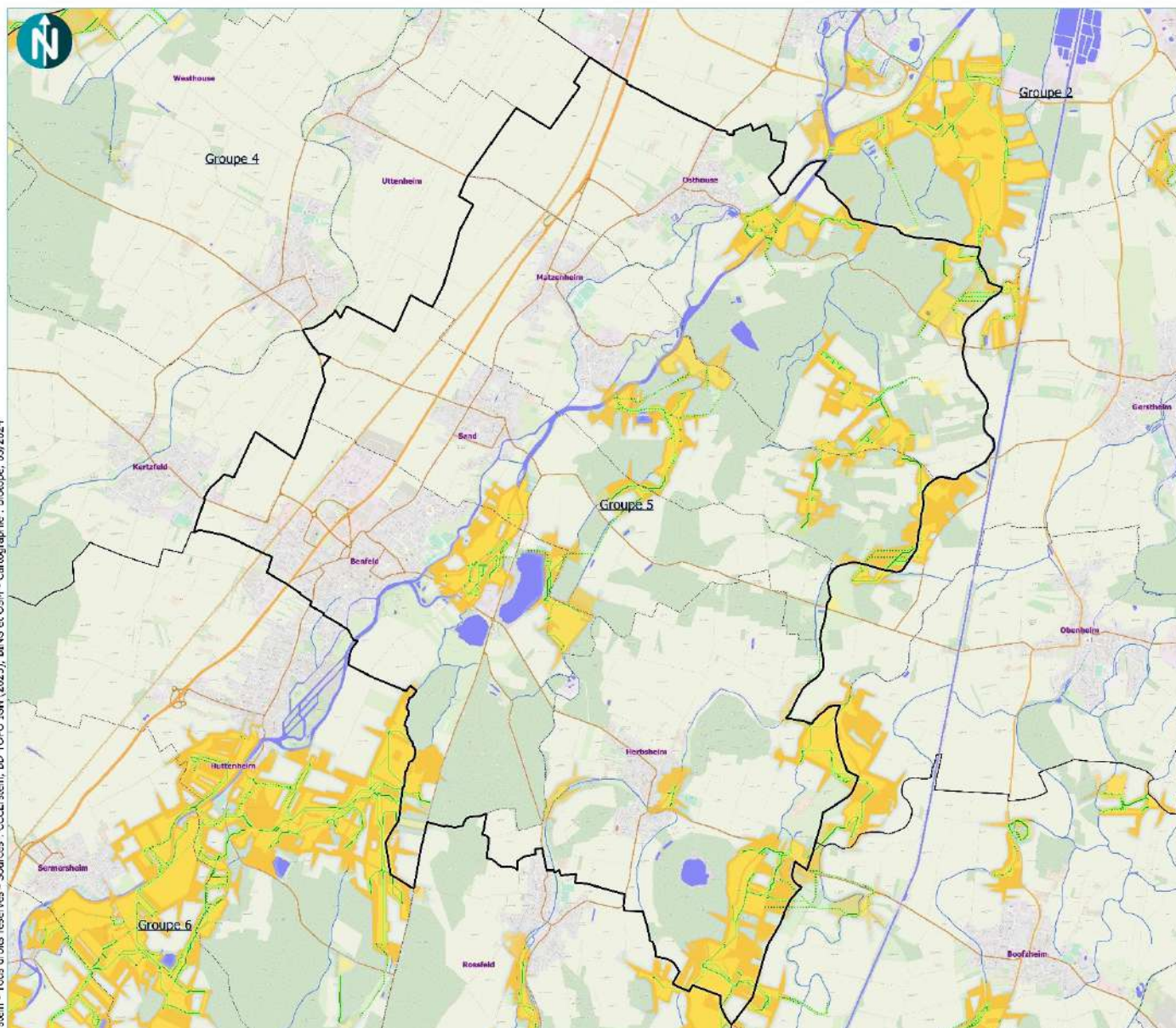
Sous-trame des milieux ouverts humides

- Tache d'habitat
- Corridor écologique linéaire**
 - Corridors fonctionnels
 - Corridors potentiels
 - Corridor écologique surfacique

Éléments fragmentants

- Tronçon de route**
 - Route fragmentaire de niveau 1
 - Route fragmentaire de niveau 2
 - Tronçon hydrographique
 - Surface hydrographique





Carte de travail

Sous-trame milieux ouverts humides
Espèces cibles : Azuré de la Sanguisorbe
Azuré des Paluds

- GROUPE 5 -

Réalisation d'un diagnostic trame verte et bleue
sur le territoire de la Communauté de
Communes du Canton d'Erstein

Légende

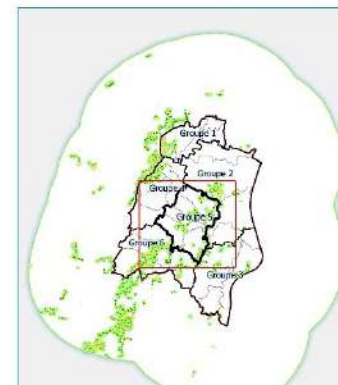
- Aire d'étude éloignée
- CC de canton d'Erstein
- Groupes de concertation
- Limites des communes

Sous-trame des milieux ouverts humides

- Tache d'habitat
- Corridor écologique linéaire**
- Corridors fonctionnels
- Corridors potentiels
- Corridor écologique surfacique

Éléments fragmentants

- Tronçon de route**
- Route fragmentaire de niveau 1
- Route fragmentaire de niveau 2
- Voie ferrée
- Tronçon hydrographique
- Surface hydrographique



Carte de travail

Sous-trame milieux ouverts humides
Espèces cibles : Azuré de la Sanguisorbe
Azuré des Paluds

- GROUPE 6 -

Réalisation d'un diagnostic trame verte et bleue
sur le territoire de la Communauté de
Communes du Canton d'Erstein

Légende

-  Aire d'étude éloignée
-  CC de canton d'Erstein
-  Groupes de concertation
-  Limites des communes

Sous-trame des milieux ouverts humides

-  Tâche d'habitat
- Corridor écologique linéaire**
 -  Corridors fonctionnels
 -  Corridors potentiels
 -  Corridor écologique surfacique

Éléments fragmentants

- Tronçon de route**
 -  Route fragmentaire de niveau 1
 -  Route fragmentaire de niveau 2
 -  Voie ferrée
 -  Tronçon hydrographique
 -  Surface hydrographique



VI.5 Sous-trame des milieux ouverts

Carte de travail

Sous-trame milieux ouverts
Espèce cible : Lièvre d'Europe

- GROUPE 1 -

Réalisation d'un diagnostic trame verte et bleue
sur le territoire de la Communauté de
Communes du Canton d'Erstein

Légende

-  Aire d'étude éloignée
-  CC de canton d'Erstein
-  Groupes de concertation
-  Limites des communes

Sous-trame des milieux ouverts

-  Tache d'habitat

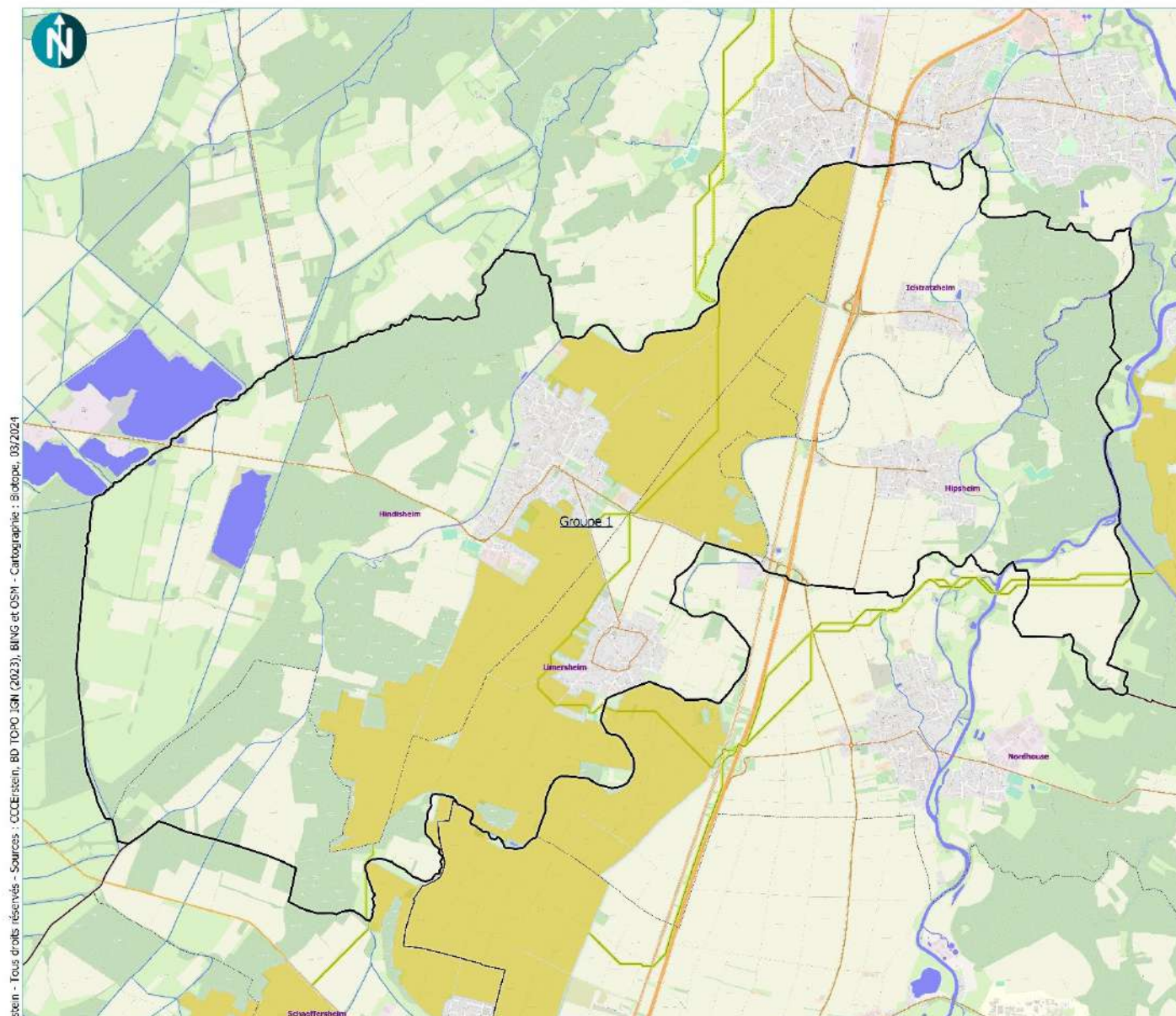
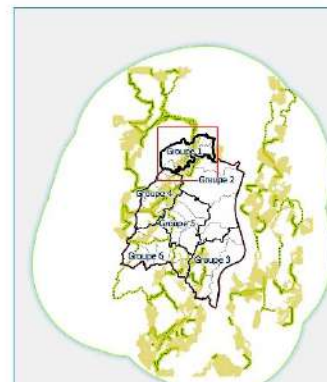
Corridor écologique linéaire

-  Corridors fonctionnels
-  Corridors potentiels

Éléments fragmentants

Tronçon de route

-  Route fragmentante de niveau 1
-  Route fragmentante de niveau 2
-  Voie ferrée
-  Tronçon hydrographique
-  Surface hydrographique



Carte de travail

Sous-trame milieux ouverts
Espèce cible : Lièvre d'Europe

- GROUPE 2 -

Réalisation d'un diagnostic trame verte et bleue
sur le territoire de la Communauté de
Communes du Canton d'Erstein

Légende

- Aire d'étude éloignée
- CC de canton d'Erstein
- Groupes de concertation
- Limites des communes

Sous-trame des milieux ouverts

- Tâche d'habitat

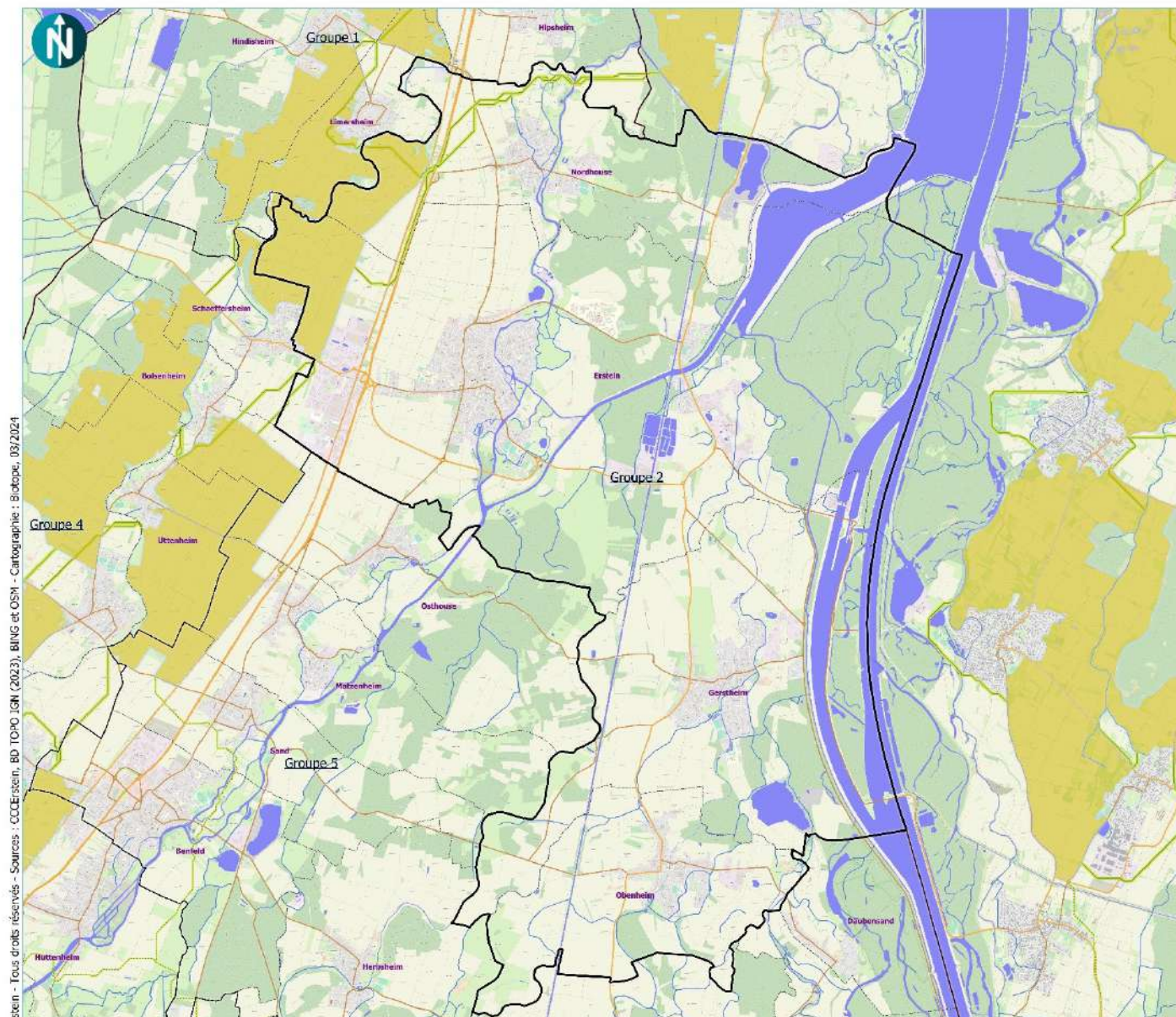
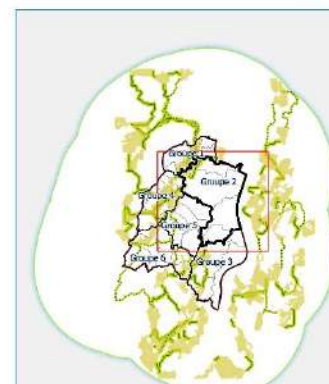
Corridor écologique linéaire

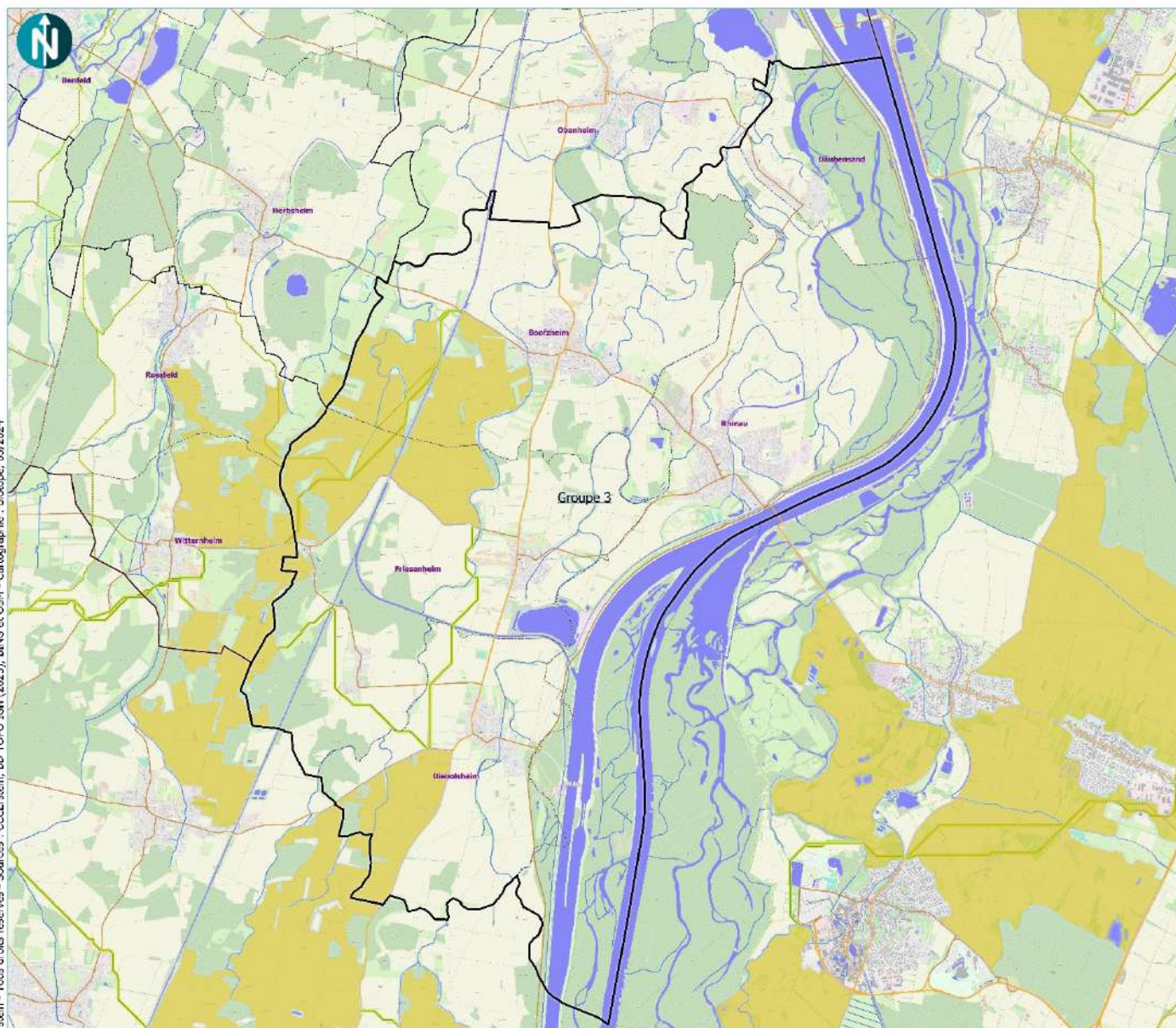
- Corridors fonctionnels

Eléments fragmentants

Tronçon de route

- Route fragmentante de niveau 1
- Route fragmentante de niveau 2
- Voie ferrée
- Tronçon hydrographique
- Surface hydrographique





Carte de travail

Sous-trame milieux ouverts
Espèce cible : Lièvre d'Europe

- GROUPE 3 -

Réalisation d'un diagnostic trame verte et bleue
sur le territoire de la Communauté de
Communes du Canton d'Erstein

Légende

- Aire d'étude éloignée
- CC de canton d'Erstein
- Groupes de concertation
- Limites des communes

Sous-trame des milieux ouverts

- Tâche d'habitat

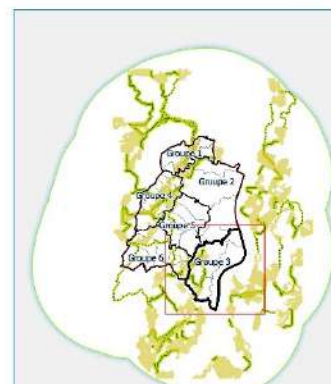
Corridor écologique linéaire

- Corridors fonctionnels
- Corridors potentiels

Éléments fragmentants

Tronçon de route

- Route fragmentante de niveau 1
- Route fragmentante de niveau 2
- Tronçon hydrographique
- Surface hydrographique



Carte de travail

Sous-trame milieux ouverts
Espèce cible : Lièvre d'Europe

- GROUPE 4 -

Réalisation d'un diagnostic trame verte et bleue
sur le territoire de la Communauté de
Communes du Canton d'Erstein

Légende

-  Aire d'étude éloignée
-  CC de canton d'Erstein
-  Groupes de concertation
-  Limites des communes

Sous-trame des milieux ouverts

-  Tache d'habitat

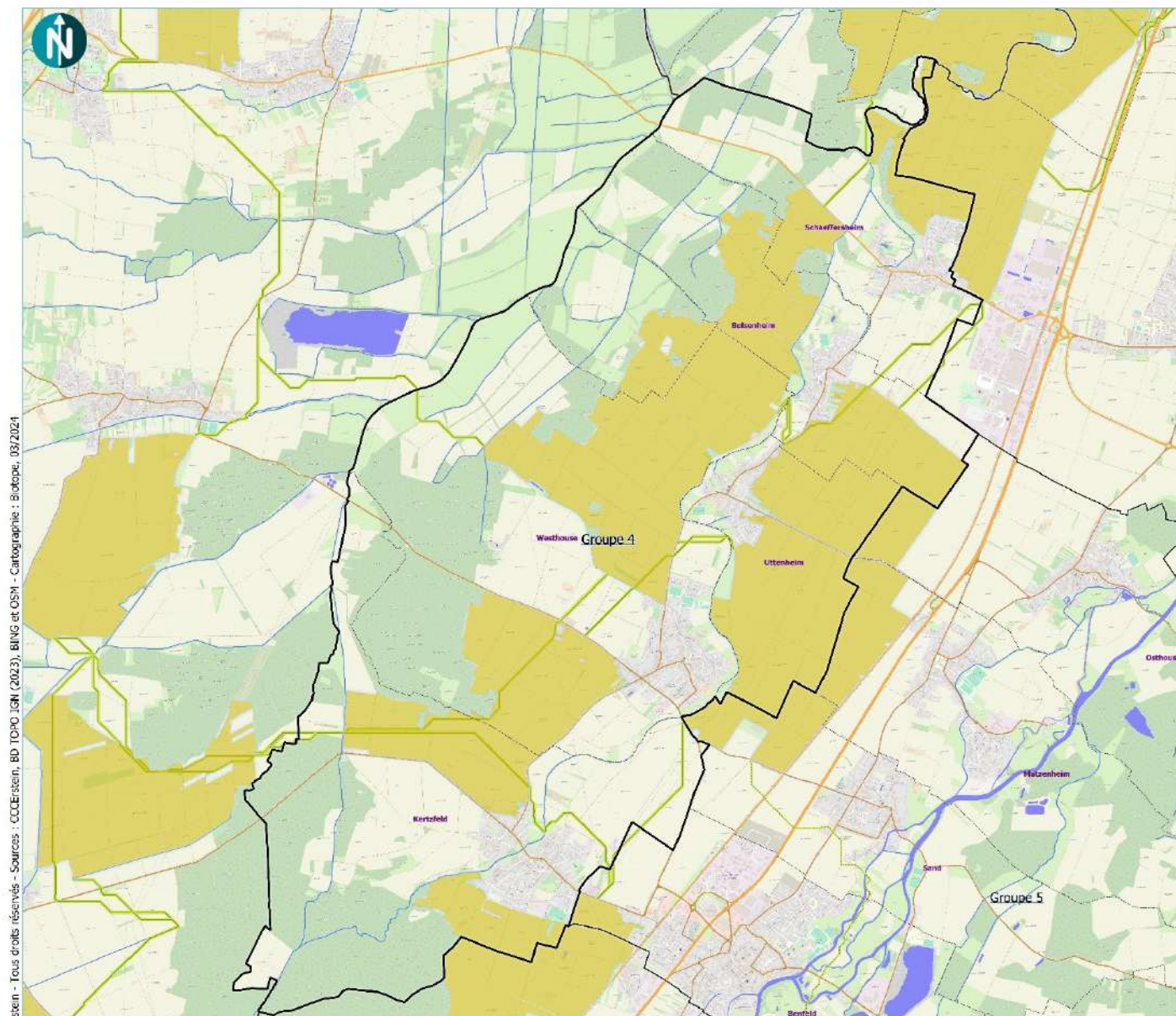
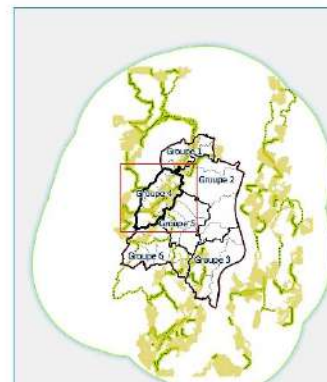
Corridor écologique linéaire

-  Corridors fonctionnels

Eléments fragmentants

Tronçon de route

-  Route fragmentante de niveau 1
-  Route fragmentante de niveau 2
-  Tronçon hydrographique
-  Surface hydrographique



Carte de travail

Sous-trame milieux ouverts
Espèce cible : Lièvre d'Europe

- GROUPE 5 -

Réalisation d'un diagnostic trame verte et bleue
sur le territoire de la Communauté de
Communes du Canton d'Erstein

Légende

-  Aire d'étude éloignée
-  CC de canton d'Erstein
-  Groupes de concertation
-  Limites des communes

Sous-trame des milieux ouverts

-  Tâche d'habitat

Corridor écologique linéaire

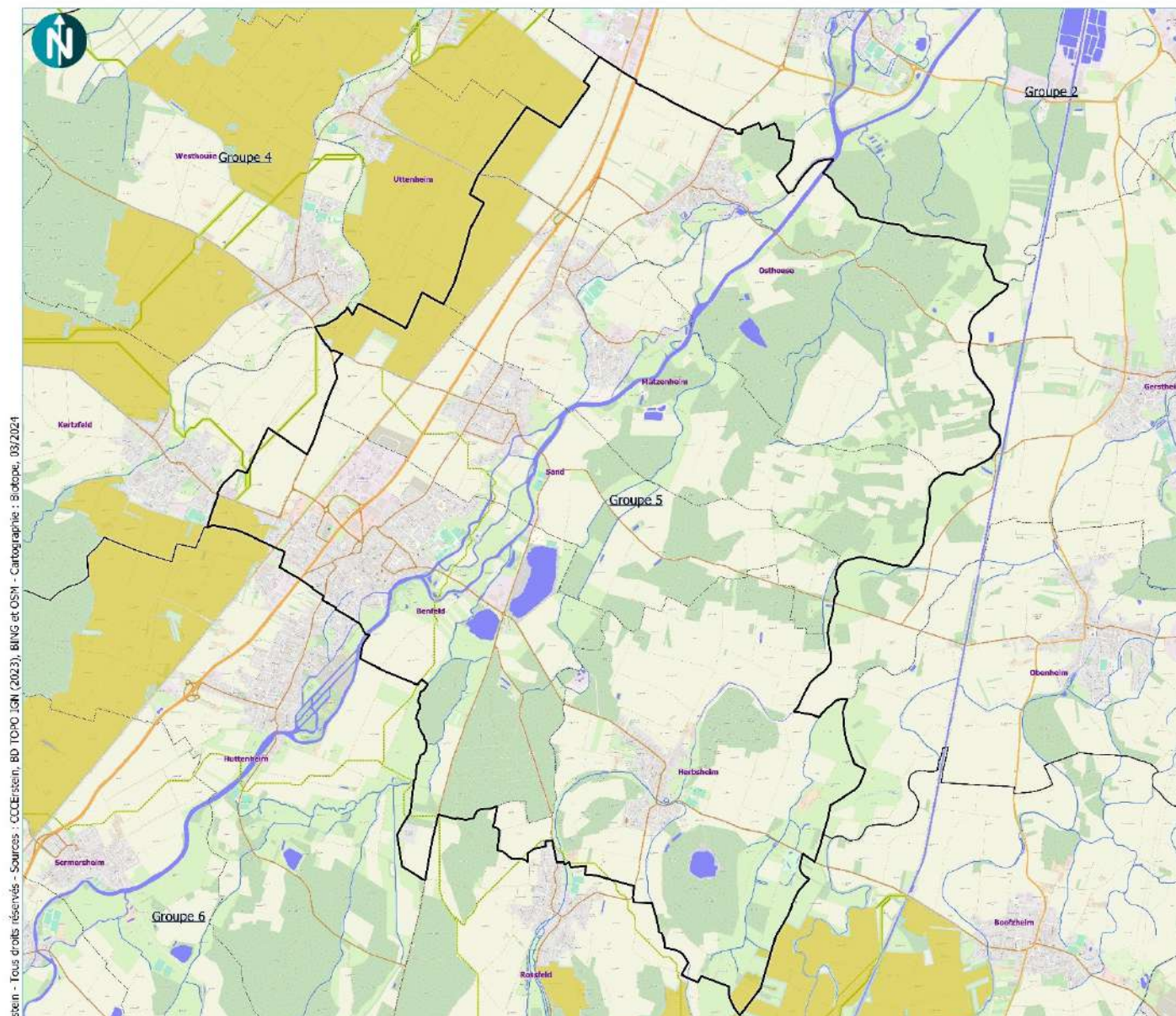
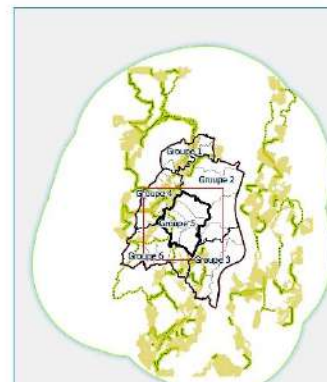
-  Corridors fonctionnels
-  Corridors potentiels

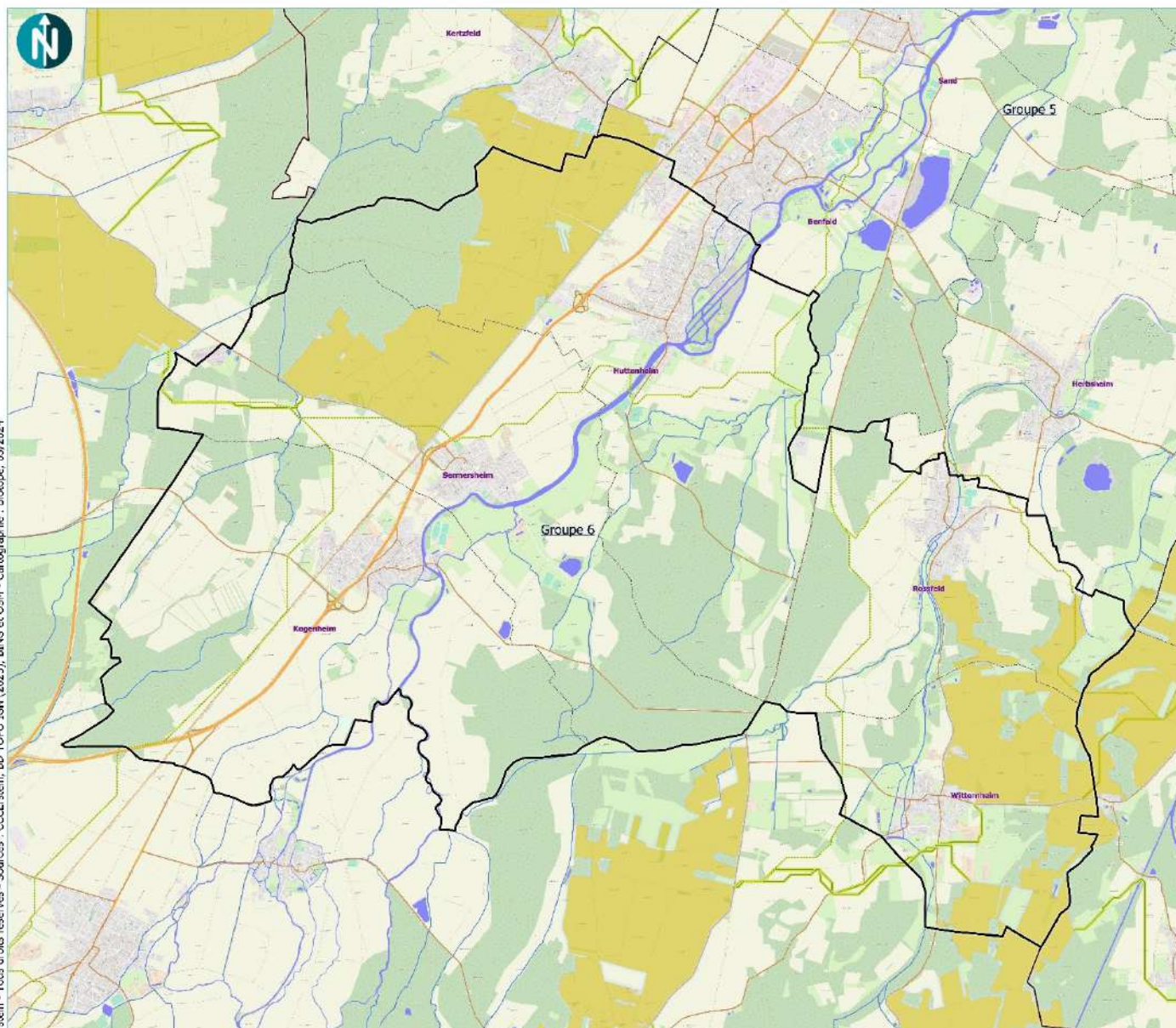
Éléments fragmentants

Tronçon de route

-  Route fragmentante de niveau 1
-  Route fragmentante de niveau 2
-  Voie ferrée

-  Tronçon hydrographique
-  Surface hydrographique





Carte de travail

Sous-trame milieux ouverts
Espèce cible : Lièvre d'Europe

- GROUPE 6 -

Réalisation d'un diagnostic trame verte et bleue
sur le territoire de la Communauté de
Communes du Canton d'Erstein

Légende

- Aire d'étude éloignée
- CC de canton d'Erstein
- Groupes de concertation
- Limites des communes

Sous-trame des milieux ouverts

- Tache d'habitat

Corridor écologique linéaire

- Corridors fonctionnels
- Corridors potentiels

Eléments fragmentants

Tronçon de route

- Route fragmentante de niveau 1
- Route fragmentante de niveau 2
- Voie ferrée
- Tronçon hydrographique
- Surface hydrographique



Annexe VII : Compte-rendu des visites de terrain

VII.1 Continuités cours d'eau

Le premier retour d'expérience est présenté par Emmanuel Walczak, technicien rivière au Syndicat des Eaux et de l'Assainissement Alsace-Moselle (SDEA). Il présente les travaux de restauration hydromorphologique du Hanfgraben, un cours d'eau phréatique. La présentation s'est effectuée le 2 juillet 2024 à Obenheim, avec 5 élus présents.

VII.1.1 Rappel de l'historique réglementaire

Emmanuel Walczak commence par un rappel historique des éléments réglementaires, en expliquant que tout découle de la Directive Cadre sur l'Eau (DCE) qui a notamment l'objectif du bon état des masses d'eau et identifie les masses d'eau dégradées. De là seront réalisés des Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion de l'eau (SDAGE) à l'échelle des grandes bassins versants, puis à plus petite échelle des Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE).

VII.1.2 Restauration du Hanfgraben

Le Hanfgraben est un cours d'eau phréatique longeant la commune d'Obenheim. La présentation se situe sur une portion de territoire comprise dans le SAGE III Nappe Rhin, au niveau d'Obenheim, au pont permettant la traverser du Hanfgraben. Le projet de restauration de ce cours d'eau s'inscrit dans un projet plus grand de restauration de cours d'eau sur le périmètre du Ried Diebolsheim-Erstein. Ce projet permet de répondre aux objectifs de la DCE et du SAGE Ile-Nappe-Rhin.

En 2010, le bureau d'étude Egis commence des études sur ce SAGE, avec notamment l'analyse de plusieurs scénarios qui permettront d'aboutir en 2014 au recrutement du bureau d'étude Sinbio en tant que maîtrise d'œuvre sur le projet.

Selon le SDEA, ce projet de restauration de cours d'eau ne serait pas à refaire car trop lourd à mettre en place. Aujourd'hui, les projets privilégiés sont plus courts et sur de plus petits linéaires.

Le cours d'eau du Hanfgraben présentait une surlargeur qui entraînait un envasement du lit avec une perte d'habitats lié notamment au colmatage des fonds. L'envasement provenait de l'érosion environnante ainsi que de l'urbanisation croissante qui a mené à une augmentation du ruissellement au niveau du bassin versant.

La restauration de la partie en aval n'est pas encore finie et est récente, contrairement à la partie en amont qui est restaurée depuis de nombreuses années. L'objectif des aménagements était de retrouver des habitats et des vitesses d'écoulement diverses.

Financement à 80 % de l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse, dans le cadre du grand programme « Lachter et affluents », dont fait partie le Hanfgraben et 20% restant à charge du SDEA

VII.1.3 Aménagements réalisés sur le Hanfgraben

Les aménagements ont été réalisés sur 350 mètres linéaires.

La ripisylve a été modifiée avec une coupe de certains arbres afin de favoriser des essences locales et adaptées aux cours d'eau. Cela permet de limiter l'érosion des berges, maintenir les fonctions biologiques et paysagères des berges ainsi que favoriser la biodiversité et les habitats en bord de cours d'eau.

Ensuite, sur le lit mineur, les objectifs étaient de diversifier les habitats ainsi qu'améliorer la capacité auto-épurative du cours d'eau.

Le resserrement du cours d'eau a permis d'améliorer sa dynamique.

Des embâcles, ont été conservés ou ajoutés au cours d'eau lorsqu'ils ne constituaient pas une réelle perturbation pour l'écoulement. Lorsqu'ils n'obstruent pas complètement le cours d'eau, ils permettent de diversifier le milieu.

De plus, des déblai-remblais ont été réalisés en prélevant des alluvions qui ont ensuite été déposés en demi-cercle en alternant le côté du cours d'eau.

De même, des banquettes-peignes ont été installées en demi-cercle à l'aide de pieux avec des branches disposées entre les pieux et des sédiments fins ajoutés afin de favoriser le développement d'hélophytes. La hauteur de ces banquettes fait qu'elles sont inondées lors des hautes-eaux. Dans l'intérieur des courbes, des galets ont été disposés sur le front des banquettes afin de les stabiliser.

Ensuite, des alluvions ont été ajoutés au fond du cours d'eau selon le faciès d'écoulement afin d'oxygéner le milieu.

Une annexe hydraulique a aussi été créée afin de diversifier le milieu.

Enfin, ces aménagements ont été évalués après leur installation. Sur la partie amont, une étude hydromorphologique a été menée et l'indice d'attractivité morphologique a été calculé. Il était à moins de 10% avant les travaux et est monté à environ 30% après les travaux. Il a été aussi observé que les habitats et les vitesses d'écoulement sont plus diversifiés, ce qui a ainsi augmenté la diversité d'espèces de poissons dans ce cours d'eau.



Réaménagement du Hanfgraben avec la création d'une petite annexe hydraulique



Réaménagement du Hanfgraben avec création de banquettes submergées

VII.2 Continuités urbaines et périurbaines

La deuxième présentation s'est déroulée à Hipsheim, le 4 juillet 2024 sous la forme d'une promenade à travers la commune d'Hipsheim avec Michaël Weber, conseiller municipal délégué d'Hipsheim. La promenade comprenait des haltes présentant les différents aménagements en faveur de la biodiversité fait au cours des années. 11 élus étaient présents.

VII.2.1 Gestion des accotements

La gestion des accotements est modifiée sur l'ensemble du ban communal. En effet, la commune a choisi de passer d'une fauche tous les 15 jours à une fauche plus espacée et ne couvrant pas l'entièreté du talus. Seul 1m en bord de route est coupé (« bande de sécurité »), le reste du talus est laissé en libre évolution pour recréer des espaces favorables à la biodiversité, participant au maintien de la trame verte.

Il y a également eu des plantations d'arbres sur les bas-côtés.

VII.2.2 Eco-pâturage

La commune d'Hipsheim a mis en place de l'éco pâturage en 2021, avec l'achat de quatre moutons du Cameroun. Au début, une employée communale s'occupait de déplacer les moutons, avec une clôture mobile.

Le départ de cette employée a contraint la commune à changer ses pratiques et à maintenir les moutons dans un enclos dédié. Les moutons du Cameroun étant une race robuste et agile, ils ont rapidement trouvé le moyen de sortir de cet enclos d'1m de haut pour vagabonder.

Les moutons du Cameroun ont un suivi vétérinaire régulier pour les vaccinations et vermifuges notamment. La commune n'a jamais eu de soucis de santé avec ses individus.

Si c'était à refaire, la commune se ferait accompagner dès le début par un berger, afin d'avoir l'accompagnement d'un professionnel et de la stabilité de gestion dans le temps. D'autres communes ont également mis en place de l'éco pâturage, notamment Bergheim ou Reichstett.



Halte devant l'enclos des moutons du Cameroun de la commune d'Hipsheim

Pour aller plus loin : le choix de l'espèce est adapté en fonction des superficies d'éco-pâturage envisagée, les types de milieux sur lesquels la pratique va être mise en place et de la possibilité ou non de rotation des enclos. Par exemple, il est déconseillé de mettre ovins en pâturage sur des milieux fortement engorgés, alors que certaines espèces bovines rustiques s'en accommodent très bien.

VII.2.3 Découverte du « Lieu paisible » : le verger communal

La commune possède un verger qui est aménagé pour ses habitants mais également pour la biodiversité qu'elle a dénommé « Lieu paisible ».

L'herbe y pousse en libre évolution et seuls quelques sentiers sont tondus pour permettre aux promeneurs de déambuler. Les arbres fruitiers du verger sont en libre accès pour les habitants et un apiculteur vient y installer ses ruches au printemps. Des arbres à insectes sont mis en place, ainsi que des aménagements pour les promeneurs comme des bancs ou un sentier « pied nus ». On note également la présence d'une ceinture de roseau autour de la mare.

La commune a varié les installations pour la biodiversité et les habitants, afin de disposer d'un espace de nature paisible, facilement accessible pour les promeneurs et habitants de la commune.



Hôtel à insectes dans le « lieu paisible »



Panneau d'accueil dans le « lieu paisible »



Roseaux ceinturant la mare



Panneau pédagogique présentant la « Mare aux batraciens »

VII.3 Continuités sous ouvrages linéaires

Le maire de Muttersholtz, Patrick Barbier, propose une balade à vélo permettant de découvrir les aménagements en faveur de la Trame verte et bleue. La réunion s'est déroulée à Muttersholtz le 11 juillet 2024 avec 5 élus présents.

Le contenu de la présentation a été ajusté entre l'envoi du programme des visites et le jour même de la visite. Les thématiques abordées ont été plus vastes que les continuités sous les ouvrages linéaires. En effet, M. Barbier a pu présenter un panel d'actions en faveur pour la TVB, lors d'une promenade à vélo sur le ban communal.

VII.3.1 Gestion des parcelles communales agricole

Lors des départs à la retraite d'agriculteurs exploitant des parcelles communales, la priorité est donnée aux exploitants en bio ou en conservation des sols pour les récupérer. De plus, la commune demande l'instauration de bonnes pratiques (fauches tardives, plantations de haies, ...) sur les parcelles communales en échange d'une utilisation gratuite. Les bonnes pratiques à mettre en place sont dimensionnées selon le type de d'agriculture mis en place. Les exploitants agricoles en bio ou en conservation des sols auront moins de contraintes sur les parcelles communales qu'un exploitant agricole en conventionnel, lié aux bonnes pratiques préexistantes.

Le maire nous explique également que des discussions ont lieu régulièrement avec les exploitants agricoles, pour rester cohérents entre les demandes de la commune et ce qui est réalisable par la commune. Par exemple, la date de fauche tardive est rediscutée annuellement, afin de l'adapter aux conditions climatiques.

La commune a également mis en place le dispositif Obligation Réelle Environnementale (ORE) qui permet aux propriétaires de fixer une protection environnementale sur les espaces naturels.

VII.3.2 Création des mares

La commune a mis en place une réflexion pour savoir s'il valait mieux entretenir les mares existantes ou alors les laisser évoluer et en créer de nouvelles. Actuellement, l'optique est de créer de nouvelles mares afin de disposer d'un panel de mares à différents stades d'évolution : vieilles mares (matures) et jeunes mares. En effet, elles n'accueillent pas les mêmes cortèges d'espèces, la même biodiversité, à l'instar de Rainette verte, plutôt pionnière, qui ne vient que sur les jeunes mares, comme l'a précisé M. Barbier au cours de la visite.



Mare de Muttersholtz créée en 2023

Biotope valide cette démarche en précisant qu'une gestion idéale est un entretien régulier des mares pour éviter leur atterrissement, leur fermeture et le développement d'espèces exotiques envahissantes avec par exemple un curage tous les 10 à 30 ans en fonction de la dynamique et JAMAIS sur l'intégralité de la mare (50% maximum). Les mares représentent un milieu riche en biodiversité et se doit d'être préservée.



Mare plus ancienne visible depuis la digue

VII.4 Gestion urbaine

- **ZAN**

La commune observe une croissance démographique mais s'est engagé à réutiliser les espaces actuellement non fonctionnels tel que les vieilles granges. Elle est dans une démarche de Zéro artificialisation nette (ZAN) qui vise à ralentir l'artificialisation du sol sur le territoire.

- **Emplacement réservé (ER)**

La commune crée des emplacements réservés (ER) dans le document d'urbanisme, pour assurer le renforcement de la Trame verte et bleue. Ces emplacements traduisent un engagement de la collectivité sur le terrain. Il s'agit d'une servitude qui permet d'avoir une emprise délimitée par un plan local d'urbanisme (PLU, PLUi). Les emplacements réservés peuvent ainsi être localisés en zone naturelle ou forestière (N), agricole (A) ainsi qu'en zones urbaines (U) ou à urbaniser (AU).

- **Remembrement**

Lors du changement de propriétaire on a supprimé un chemin communal, et en échange la superficie du chemin a été rendue à l'exploitant à la commune pour créer une haie, et allonger un corridor existant (figure ci-dessous). Il s'agit d'un exemple des possibilités que l'on peut se procurer avec une action de remembrement.

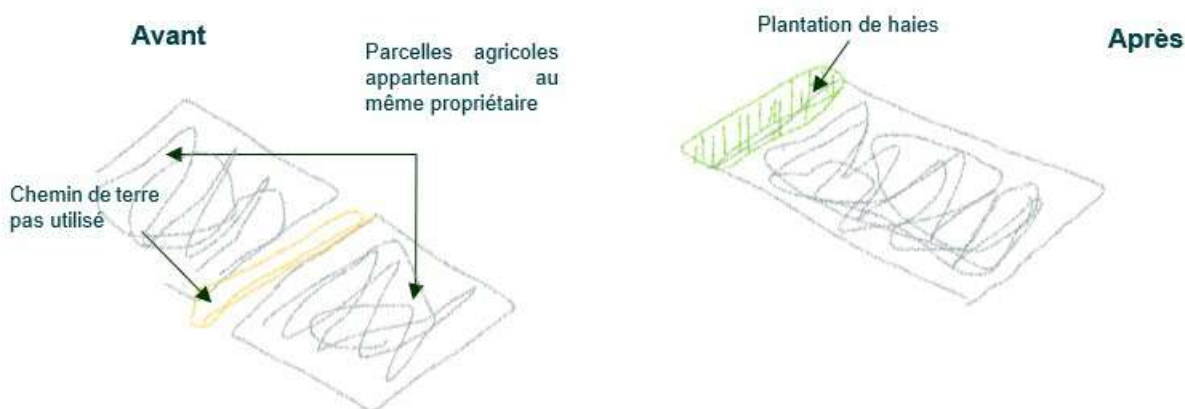


Figure 1 : Remembrement d'une parcelle agricole à Muttersholtz



Haie recréer à gauche du chemin grâce au remembrement

VII.4.1 Le mot de la fin / si c'était à refaire

Patrick Barbier fait remonter trois points essentiels à la réussite d'un projet TVB :

- 1) L'éducation à l'environnement et la sensibilisation aux habitants et notamment aux jeunes générations
- 2) L'acquisition de connaissance sur l'état de la TVB (étude préalable)
- 3) La connaissance de son parcellaire communal et intercommunal

VII.5 Continuités milieux agricoles / milieux humides en Ried

La réunion qui s'est déroulée à Rosheim le 16 juillet 2024, a démarré par un tour de table. Ensuite les représentants de la Communauté de communes Porte de Rosheim, M.Braun (adjoint environnement de Bischoffsheim), Mme Foulon , (Chargée de mission TVB à la CC Porte de Rosheim) et M.Wantz (vice-président environnement à la CC Porte de Rosheim) font un rapide rappel du contexte du projet. 6 élus étaient présents.

Le contexte est présenté à partir d'un film réalisé par la CC Porte de Rosheim, rappelant les différentes mesures qui ont été mises en place pour le développement de la TVB. Le film est disponible à l'adresse suivante : [La Trame Verte et Bleue : sur les chemins de traverse \(court\) \(youtube.com\)](#) version courte (5min) et [La Trame Verte et Bleue : sur les chemins de traverse \(long\) \(youtube.com\)](#) version longue (26 min).

Depuis 2017, la CC Porte de Rosheim est engagée dans la démarche TVB. À l'époque, la trame noire n'est pas ressortie comme prioritaire. Cependant des mesures ont été prises sur la CC Porte de Rosheim avec 1 lampadaire sur 2 éteint et une réduction de leur puissance.

VII.5.1 Replantation d'arbres fruitiers et de vergers

Dès le début de l'engagement de la démarche TVB, en 2017, 2 000 arbres fruitiers ont été plantés sur le territoire avec des variétés locales. Lors de cette démarche d'achat groupé d'arbre, il n'y a pas eu de contraintes de localisation des arbres fruitiers. Il y a donc eu des plantations dans des vergers, mais également dans des jardins de particuliers. Au fil du temps, la démarche TVB s'est précisée, et il y a eu une volonté de recréer des vergers en tant que « ceinture verte urbaine ». Les plantations d'arbres ont donc été conditionnées à la localisation des arbres ; au sein de cette ceinture verte urbaine.

Des animations sont déployées autour de ses vergers (fête des vergers) et permettent de développer la valorisation du fruit. Ces initiatives permettent de relancer la dynamique autour des vergers et de faire participer les populations du territoire. Les vergers partagés (comme à Saint-Nabord) permettent une mixité au niveau des populations.

Les arboriculteurs de Rosheim et Bischoffsheim réalisent la taille et l'entretien des arbres fruitiers. Les ateliers techniques ont lieu afin d'expliquer comment bien planter, l'entretien, la taille etc. Ils permettent de mettre en lien les associations d'arboriculteurs avec les jeunes acquéreurs d'arbres, créant ainsi une dynamique de renouvellement de la connaissance, et potentiellement de futur adhérent aux associations d'arboriculteurs

Les vergers sont classés Espaces Naturels Sensibles (ENS) permettant de préserver la qualité des sites, des paysages et des milieux en assurant la sauvegarde et la valorisation de ces habitats. Ils appartiennent à l'ENS du Bischenberg dont 235 ha ont été classés en zone de préemption ENS à la demande des maires la CC des Portes de Rosheim en 2004.

Financement : 80% Agence de l'Eau et la Région et 20% restant à charge de la communauté de communes.

VII.5.2 Plantation de haies en milieux agricoles

La plantation de haie est présentée comme une action phare des programmes de TVB par Mme Foulon. Cette action est effectivement assez emblématique et est reprise quasi systématiquement dans les actions en faveur de la TVB.

Des plantations de haies double rang a été favorisé par la commune et ont été réalisées sur 5,5 km sur le territoire. Cependant, la commune déplore des difficultés liées à l'entretien des haies sur les 1ères années et un temps long car ces haies seront fonctionnelles pour la biodiversité seulement 10 ans après leur plantation. Des problèmes également quant aux grandes cultures avec des agriculteurs récalcitrants. Une fois de plus, il ne s'agit pas de forcer les agriculteurs à planter des haies mais d'en discuter et de prendre le temps qu'il faut afin d'espérer un changement de position.

Cependant beaucoup de passage d'exploitation en bio ont été recensés et avec des agriculteurs d'une nouvelle génération et donc plus ouverte à des actions pour l'environnement et la biodiversité sur leur terrain.

Pour aller plus loin : La plantation de haies doit être encadrer avec l'interdiction d'espèces exotiques envahissantes (exemple : Renouée du Japon, Ambrosie etc.) et la mise en place d'une palette végétale d'espèces locales (Label végétal local). La mise en place de différentes strates permet d'amener de la biodiversité : arborées (accueille les rapaces), arbustives (accueille les passereaux) et herbacées (accueille les insectes) tout en garantissant une épaisseur suffisante d'au moins 2,5 idéalement associée à une bande enherbée.

VII.5.3 Protection des milieux

Point important : Il s'agit de préserver l'existant avant de créer des milieux naturels artificiels.

Maitrise foncière : PLU, ENS, RNR, etc. Acquisition amiable au niveau de la voie verte avec la CC qui achète les parcelles. Selon eux, il n'est pas difficile de trouver les propriétaires des parcelles car ils ont beaucoup de petites parcelles. Cas lors de la création d'un corridor autour de la piste cyclable qui sert également de piste de déplacement entre les réservoirs de biodiversité. La nature environnante de 25 ans a été conservée. Il s'agit de la 1^{ère} TVB de la

commune avec la reconversion de la voie ferrée en voie verte sur 11km. Le projet avait fait l'unanimité.

Cependant des incertitudes persistent quant à la création de milieu naturel. Les mares aménagées fonctionnent dès la l'année suivante, avec tout un écosystème mis en place. Le travail de la création de mares a été mis en place avec l'association BUFO.

VII.5.4 Nature en ville

Une formation de 5 jours du Centre National de la Fonction Publique Territoriale (CNFPT) a été réalisée à destination des élus et des agents communaux. Des réunions avec les étudiants en école d'architecture de Strasbourg ont aussi été réalisées afin d'échanger et imaginer le développement de la nature en ville.

Installation de récupérateur d'eau de pluie chez les particuliers (200 habitations) mais avec obligation de déraccordement de la gouttière. Cela permet la gestion des eaux pluviales et de réduire le flux à la station d'épuration. Problème : Cette action est possible uniquement dans les lotissements mais pas en zone urbaine dense.

VII.5.5 Visite sur le terrain

La création d'un pré de 45 ha et de délaissés a été réalisée et le fauchage de ce près va servir de foin pour les chevaux.

La restauration des milieux ouverts et la destruction des chemins d'accès aux champs va être réalisé prochainement afin d'éviter le débarquement de quad, rave party et d'accès aux piétons pour protéger le milieu.

La création d'une bande végétalisée sur 5 mètres de large autour du champ de culture avec plantation d'arbre afin de délimiter la parcelle (voir tableau ci-dessous)

Parfois certains chemins communaux sont échangés et donner aux agriculteurs pour leur facilité l'accès à la parcelle. La superficie du terrain est déplacée au niveau du champs afin de planter des haies. Il s'agit d'un compromis entre l'agriculteur et la commune.



Bischoffsheim - Prise de vue d'une culture et d'une bande enherbée de 5 m avec plantation d'arbre
Figure 2. Remembrement d'une parcelle agricole à Bischoffsheim

VII.6 Continuité des milieux humides / Création de mares

La réunion qui s'est déroulée à Rhinau, le 18 juillet 2024, a commencé par la visite des 4 mares créées en 2023 avec les explications de M. Jaegly, adjoint au Maire de Rhinau puis s'est

poursuivi au niveau de la prairie fleurie et de la création de la bande enherbée autour d'un champ de maïs. 10 élus étaient présents lors de cette réunion. La TVB de Rhinau a commencé en 2018, avec des inventaires Faune-Flore qui ont été réalisés et 994 ha concernés.

VII.6.1 Création de mares et d'un hibernaculum

Les travaux ont été réalisés en février 2023 par l'entreprise « Parc départemental d'Erstein », sur une période de 4 semaines. Il s'agit d'une création de 4 mares sur une parcelle de 0,6 ha en friche depuis 2019. Interconnectées les unes des autres ; leur profondeur est d'environ 1 m. Aucun poisson n'est présent. Du fait de l'absence de poissons, cela permet le développement d'espèces d'insectes, de reptiles et d'amphibiens : présence de larve de libellules, amphibiens tels que la rainette verte, sauterelle verte, couleuvre à collier, etc. (voir photos ci-dessous).

Le développement d'une prairie humide partiellement inondée fonctionnelle ainsi que d'une prairie sèche sur les bordures du site, servant de zone de chasse pour la pie-grièche écorcheur et de favoriser la pollinisation par les insectes.

Les espaces de transition entre les zones humides et sèches permettront à une flore diversifiée de s'implanter, profitant des différents gradients d'humidité. Le site dans son ensemble, créera un corridor entre les abords diversifiés du Brunnwasser et la végétation présente le long de l'ancienne digue.

Espèces végétales présentes sur le site (voir tableau ci-dessous) : roselière, carotte sauvage, Onagre, salicaire et présence également de nénuphars. Cependant, on note la présence d'Espèces Exotiques Envahissantes (EEE) : la solidage (*Solidago*)

La mare a aussi une fonctionnalité d'abreuvoir pour la faune locale. À côté de la mare, un hibernaculum a également été créé sur le côté ouest du site. Il s'agit d'un habitat artificiel pouvant servir de refuge pour les insectes, reptiles et les amphibiens.

Coût : 17 000 euros

Financement : 80% par l'Agence de l'Eau et le département et 20% restant à charge de la communauté de communes.

Tableau 2 : Photographies prises sur le site de Rhinau : espèces présentes au niveau des mares



État de la mare après un an de travaux



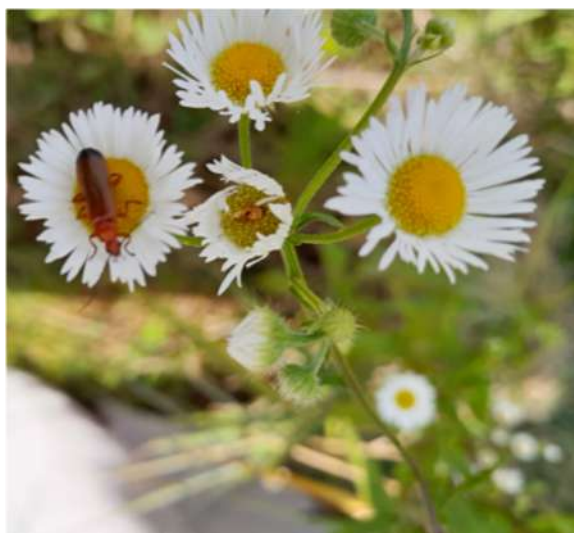
Sauterelle verte (*Tettigonia viridissima*)



Onagre à petites fleurs (*Oenothera parviflora*)



Salicaire commune (*Lythrum virgatum*)



Erigéron maigre (*Erigeron strigosus*)

VII.6.2 Projets en cours

Concernant les projets en cours, la commune s'est lancée dans la plantation d'arbre fruitiers sauvages sur une parcelle de 16 ha. Ce projet est financé par la fédération de chasse. Des problèmes persistent avec un manque de personnel pour entretenir les arbres.

L'objectif est de créer un maximum de prairies fleuries sur la CC.

La réussite des projets dépend de la maîtrise foncière de la commune, d'une bonne communication avec le public mais repose également sur un accompagnement sur le long terme.

Annexe VIII : Compte rendu des ateliers sectoriels

Les ateliers sectoriels ont pour objectif de définir les actions ciblées sur les communes afin de répondre aux besoins spécifiques de chaque territoire, en prenant en compte leurs particularités géographiques, sociales, économiques et environnementales.

Pour ce faire, différents groupes de travail réunissant au maximum 6 personnes a été établie. Chaque groupe était muni d'une carte adaptée à l'atelier du jour, des fiches actions associées à la carte et d'une notice afin d'en faciliter sa compréhension. Ces temps de travail ont permis d'échanger avec les personnes présentes lors des ateliers et également de discuter des pistes d'amélioration des fiches actions ainsi que des cartes associées.

De plus, bon nombre des personnes présentes lors du séminaire de lancement se sont inscrites au sein d'un ou plusieurs groupes de travail.

Chaque atelier a été scindé en **3 temps** :

- **1 temps de présentation du sujet des ateliers, d'une remise en contexte quant à l'étude**, mené par le bureau Acteon et Biotope soit à peu près 10 min ;
- **1 temps correspond au temps de travail** soit à peu près 1h ;
- **1 temps dédié aux échanges et aux questions** soit à peu près 10 min

Il est à noter que de nombreuses cartes et fiches actions se sont retrouvées dans les trois ateliers tel que la gestion des espèces exotiques envahissantes, la création et restauration des réseaux de mares, la création d'un hibernaculum et enfin, la fiche action sur la restauration et le renforcement de la ripisylve. Ces fiches actions sont dites transversale car elles concernent plusieurs thématiques ou enjeux abordés dans les ateliers, favorisant une approche intégrée et cohérente pour la préservation et la gestion durable des écosystèmes.

- A l'inverse, trois fiches actions étaient quant à elle spécifique à un seul atelier :
 - La fiche action pour la gestion écologique des espèces verts était spécifique pour l'atelier milieu urbain ;
 - La fiche action pour la gestion forestière adaptées aux enjeux écologiques était spécifique pour l'atelier milieu forestier ;
 - Enfin, la fiche action pour la gestion des chemins agricole et bordures de champs était spécifique pour l'atelier milieu agricole.

Les trois ateliers se sont tenus les **7, 12 et 26** novembre 2024.

- **Atelier spécifique milieu urbain** 7/11/2024 qui a rassemblé **18 personnes**
- **Atelier spécifique milieu forestier** 12/11/2024 qui a rassemblé **25 personnes**
- **Atelier spécifique milieu agricole** le 26/11/2024 qui a rassemblé **39 personnes**

VIII.1 Atelier milieu urbain

L'atelier milieu urbain s'est concentré sur la trame verte et bleue au sein des espaces urbanisés explorant les moyens de renforcer la résilience écologique des villes tout en améliorant la qualité de vie des habitants. Cette approche intègre les corridors écologiques (trame verte) et les réseaux hydriques (trame bleue) pour promouvoir une cohabitation harmonieuse entre les infrastructures urbaines et les écosystèmes naturels.

Les fiches actions présentées lors de ces ateliers étaient :

- Gestion écologique des espaces vert ;
- Gestion des espèces exotiques envahissantes ;

- Création et restauration des réseaux de mares ;
- Création d'un hibernaculum, refuge pour la microfaune ;
- Restauration et renforcement de la ripisylve.

L'atelier a insisté sur la nécessité de repenser les villes comme des écosystèmes dynamiques où nature et urbanisme coexistent et s'enrichissent mutuellement.

Organismes	Interlocuteurs présents
Conseiller municipal Schaeffersheim	BADER Daniel
Membre du CoDev	CAMPO Isabel
Maire Bolsenheim	GIRARD Patrick
Membre du CoDev	HOENEN Christophe
Adjointe au maire Schaeffersheim	HUBER Betty
Chargée de missions Eaux pluviales – SDEA	MORENO Ludivine
Conseiller municipal Bolsenheim	MULLER Eddy
Adjoint au maire Hindisheim	PERRAUT Alfred
Directeur du SMEAS	PRINGARBE Arnaud
Citoyen-Nature Kogenheim	SPIHLMANN Jean Paul
Maire Westhouse	STRIEBEL Christian
Membre Association Eco Citoyens d'Erstein	TORTEROTOT Françoise
Membre du CoDev	ULM Bernard
Maire Sermersheim	WILLMANN Fernand
Ingénieur en biologie – Membre du CoDev	NOTHISEN Marc
Conseiller municipal Erstein	WELSCH Adrien
Maire Benfeld	WOLFARTH Jacky
Maire de Kertzfeld	BIMBOES Brigitte

VIII.2 Atelier milieu forestier

L'atelier milieu forestier s'est concentré sur la trame verte et bleue au sein des espaces forestiers du territoire mettant en avant l'importance de préserver et de restaurer les continuités écologiques entre les forêts, les zones humides, et les cours d'eau afin de soutenir la biodiversité, renforcer les services écosystémiques, et adapter les forêts aux changements climatiques.

Les fiches actions présentées lors de ces ateliers étaient :

- Gestion forestière adaptée aux enjeux écologiques ;
- Gestion des espèces exotiques envahissantes ;
- Création et restauration des réseaux de mares ;
- Création d'un hibernaculum, refuge pour la microfaune ;
- Restauration et renforcement de la ripisylve ;
- Plantation et entretien des haies.

L'atelier a insisté sur la nécessité de repensé à une gestion forestière adaptée aux changements climatiques actuels.

Organismes	Interlocuteurs présents
Conseiller municipal Schaeffersheim	BADER Daniel
Membre du CoDev	CAMPO Isabel
Membre du CoDev	HOENEN Christophe
TFT ONF Triage de Nordhouse	GASHI Philippe
PDT Association de Chasse Sand	GIES Marc
Chef de centre carrière et matériaux nord-est	JOLIVET Sébastien
Responsable de l'Unité Territoriale de Sélestat ONF	LAULER Jean-Marie
Membre Association Eco Citoyens d'Erstein	VIGNEAU Pierre-Michel
Adjoint au maire Hindisheim	PERRAUT Alfred
Directeur du SMEAS	PRINGARBE Arnaud
Elue Nordhouse et Secrétaire générale adjointe UNICEM Grand Est	SCHECKLE Carole
Adjoint au Maire Schaeffersheim	STADELWIESER
Membre Association Eco Citoyens d'Erstein	TORTEROTOT Françoise
Animateur N2000 FDC67	ULAN Pierre-Yves
Membre du CoDev	ULM Bernard
TFT ONF Rhinau/Sand/Erstein/Daubensand/Gerstheim	VALENTIN Nicolas
Conseillère municipale Sand	WALTER Martine
Conseiller municipal Erstein	WELSCH Adrien
Adjoint au maire Bolsenheim	WISSER Michel
Technicien forestier territorial ONF – Triage Kertzfeld	LEJAY Corentin
Ingénieur en biodilogie – Membre du CoDev	NOTHISEN Marc
Adjoint au maire Rossfeld	HURSTEL Hubert
Technicien Rivières	STAERCK Jean-François
Vice-Président GGC GRDB	PERROTEY-DORIDANT Pascal
Conseiller au maire Huttenheim	ADAM Albert
Maire de Kertzfeld	BIMBOS Brigitte
Stagiaire ONF	ROESUM Elie

VIII.3 Atelier milieu agricole

L'atelier milieu agricole s'est concentré sur la trame verte et bleue au sein des espaces agricole du territoire en explorant des stratégies pour intégrer des éléments naturels dans les paysages cultivés. Cela inclut la préservation des haies, des bosquets, des mares et des bandes enherbées, qui jouent un rôle crucial dans le maintien de la biodiversité, la régulation des flux hydriques et la lutte contre l'érosion des sols, tout en soutenant une agriculture durable et résiliente.

Les fiches actions présentées lors de ces ateliers étaient :

- Gestion des chemins agricoles et des bordures de champs ;
- Gestion des espèces exotiques envahissantes ;
- Création et restauration des réseaux de mares ;
- Création d'un hibernaculum, refuge pour la microfaune ;

- Restauration et renforcement de la ripisylve ;
- Plantation et entretien des haies.

Organismes	Interlocuteurs présents
Conseiller municipal Schaeffersheim	BADER Daniel
Exploitant agricole Kertzfeld	BURCKLE Dominique
Membre du CoDev	CAMPO Isabel
Technicien Rivières SMEAS	CUNTZMANN Michaël
Ingénieur Foncier et Environnement – EQIOM Granulats	ETRE Geoffroy
Technicien FDC 67	GEWINNER Valentin
Membre du CoDev	GOUJOT Eric
Agriculteur Nordhouse	HAMM Marc
Agriculteur Sand	HERT Laurent
Président Conseil de développement CCE	HEYM Dominique
Membre du CoDev	HOENEN Christophe
Adjointe au maire Schaeffersheim	HUBER Betty
Adjoint au maire Rossfeld	HURSTEL Hubert
Animatrice Natura 2000 FDC 67	JEHL Claire
Maire Boofzheim	KLETHI Éric
Maire Gerstheim	KOEGLER Julien
Président cantonal FDSEA Osthouse	KRETZ Dominique
Ingénieur en biologie -Membre du CoDev	NOTHISEN Marc
Adjoint au Maire Hindisheim	PERRAUT Alfred
Vice-Président GGC CRDB	PERROTEY Pascal DORIDANT
Président association Foncière Bolsenheim	RIEHL François
Agriculture Rhinau	ROETTELE Erwin
Chargée de mission urbanisme Chambre d'agriculture	ROUBINET Aurélie
Vice-Président CCCE/CEA Maire Sand	SCHULTZ Denis
Service Environnement CEA	SCHWAB Denis
Citoyen Nature Kogenheim	SPIHLMANN Jean-Paule
Maire Westhouse	STRIEBEL Christian
Membre du CoDev	ULM Bernard
Membre des ECE	VIGNEAU Pierre-Michel
Conseillère municipale Sand	WALTER Martine
Conseiller municipal délégué Hipsheim	WEBER Michaël
Conseiller municipal Erstein	WELSCH Adrien
Conseiller municipale Huttenheim	ADAM Albert
Agriculteur	ROSSIGNOL Virgile
Agriculteur ried	SIEGWALT David
Gravière	CHAMEL Thibaut
Agriculteur	RIEBEL Hama
Adjoint Matzenheim	BENOIT Philippe

Annexe IX : Espèces exotiques envahissantes

Source : Duval M., Hog J., & Saint-Val M., 2020. Liste catégorisée des espèces exotiques envahissantes de la région Grand Est. Pôle lorrain du futur Conservatoire Botanique National Nord-Est, Conservatoire Botanique d'Alsace et Conservatoire botanique du Bassin parisien (antenne de Champagne Ardenne). 17 p. + annexe.

IX.1 Plantes Exotiques Envahissantes émergente

Nom scientifique	Nom vernaculaire	Présence dans les ex-régions			Statut d'indigénat	Règlement UE 1143/2014
		Alsace	CA	Lorraine		
<i>Amorpha fruticosa</i> L., 1753	Amorphe buissonnante	X		X	Naturalisé	
<i>Azolla filiculoides</i> Lam., 1783	Azolle fausse-fougère	X	X	X	Naturalisé	
<i>Clematis viticella</i> L., 1753	Clématite bleue	X	X	X	Naturalisé	
<i>Crassula helmsii</i> (Kirk) Cockayne, 1907	Crassule de Helms	X		X	Naturalisé	
<i>Elodea callitrichoides</i> (Rich.) Casp., 1857	Élodée à feuilles allongées	X		X	Naturalisé	
<i>Erythranthe guttata</i> (Fisch. ex DC.) G.L.Nesom, 2012	Mimule tacheté	X	X	X	Naturalisé	
<i>Erythranthe moschata</i> (Douglas ex Lindl.) G.L.Nesom, 2012	Mimule musqué	X	X	X	Naturalisé	
<i>Galega officinalis</i> L., 1753	Galéga officinal	X	X	X	Naturalisé	
<i>Glyceria striata</i> (Lam.) Hitchc., 1928	Glycérie striée	X	X	X	Naturalisé	
<i>Impatiens capensis</i> Meerb., 1775	Impatiente du Cap	X	X	X	Naturalisé	
<i>Koenigia polystachya</i> (Wall. ex Meisn.) T.M.Schust. & Reveal, 2015	Renouée à épis nombreux	X	X	X	Naturalisé	
<i>Lagarosiphon major</i> (Ridl.) Moss, 1928	Lagarosiphon élevé	X	X	X	Naturalisé	X
<i>Lamium galeobdolon</i> subsp. <i>argentatum</i> (Smejkal) J.Duvign., 1987	Lamier jaune à feuilles argentées	X	X	X	Naturalisé	
<i>Lemna minuta</i> Kunth, 1816	Lentille d'eau minuscule	X	X	X	Naturalisé	
<i>Lemna turionifera</i> Landolt, 1975	Lenticule à turion	X	X	X	Naturalisé	
<i>Ludwigia grandiflora</i> subsp. <i>hexapetala</i> (Hook. & Arn.) G.L.Nesom & Kartesz, 2000	Jussie à grandes fleurs	X	X	X	Naturalisé	X
<i>Lysimachia punctata</i> L., 1753	Lysimaque ponctuée	X	X	X	Naturalisé	
<i>Myriophyllum aquaticum</i> (Vell.) Verdc., 1973	Myriophylle du Brésil		X	X	Naturalisé	X
<i>Myriophyllum heterophyllum</i> Michx., 1803	Myriophylle hétérophylle		X		Naturalisé	X
<i>Prunus serotina</i> Ehrh., 1784	Cerisier tardif	X	X	X	Naturalisé	
<i>Pterocarya fraxinifolia</i> (Poir.) Spach, 1834	Noyer du Caucase	X	X		Naturalisé	
<i>Reynoutria sachalinensis</i> (F.Schmidt) Nakai, 1922	Renouée de Sakhaline	X	X	X	Naturalisé	
<i>Reynoutria × bohemica</i> Chrték & Chrtková, 1983	Renouée de Bohême	X	X	X	Naturalisé	
<i>Rudbeckia laciniata</i> L., 1753	Rudbéckie laciniée	X		X	Naturalisé	
<i>Scirpus atrovirens</i> Willd., 1809 (gpe)*	Scirpe vert sombre		X	X	Naturalisé	
<i>Spiraea</i> spp.**	Spirées ornementales	X		X	Naturalisé	
<i>Vinca major</i> L., 1753	Grande pervenche	X	X	X	Naturalisé	

IX.2 Plantes Exotiques Envahissantes implantée

<i>Acer negundo</i> L., 1753	Érable negundo	X	X	X	Naturalisé	
<i>Ailanthus altissima</i> (Mill.) Swingle, 1916	Faux vernis du Japon	X	X	X	Naturalisé	X
<i>Berberis aquifolium</i> Pursh, 1814	Mahonia faux houx	X	X	X	Naturalisé	
<i>Bidens frondosa</i> L., 1753	Bident feuillu	X	X	X	Naturalisé	
<i>Bromopsis inermis</i> (Leyss.) Holub, 1973	Brome sans arêtes	X	X	X	Naturalisé	
<i>Buddleja davidii</i> Franch., 1887	Buddleia de David	X	X	X	Naturalisé	
<i>Bunias orientalis</i> L., 1753	Roquette d'Orient	X	X	X	Naturalisé	
<i>Elodea canadensis</i> Michx., 1803	Élodée du Canada	X	X	X	Naturalisé	
<i>Elodea nuttallii</i> (Planch.) H.St.John, 1920	Élodée de Nuttall	X	X	X	Naturalisé	X
<i>Erigeron annuus</i> (L.) Desf., 1804	Vergerette annuelle	X	X	X	Naturalisé	
<i>Helianthus tuberosus</i> L., 1753	Topinambour	X	X	X	Naturalisé	
<i>Heracleum mantegazzianum</i> Sommier & Levier, 1895	Berce du Caucase	X	X	X	Naturalisé	X
<i>Impatiens glandulifera</i> Royle, 1833	Balsamine de l'Himalaya	X	X	X	Naturalisé	X
<i>Impatiens parviflora</i> DC., 1824	Balsamine à petites fleurs	X	X	X	Naturalisé	
<i>Juncus tenuis</i> Willd., 1799	Jonc élané	X	X	X	Naturalisé	
<i>Parthenocissus inserta</i> (A.Kern.) Fritsch, 1922	Vigne-vierge commune	X	X	X	Naturalisé	
<i>Populus × canadensis</i> Moench, 1785	Peuplier du Canada	X	X	X	Naturalisé	
<i>Populus × canescens</i> (Aiton) Sm., 1804	Peuplier grisard	X	X	X	Naturalisé	
<i>Reynoutria japonica</i> Houtt., 1777	Renouée du Japon	X	X	X	Naturalisé	
<i>Robinia pseudoacacia</i> L., 1753	Robinier faux-acacia	X	X	X	Naturalisé	
<i>Senecio inaequidens</i> DC., 1838	Séneçon du Cap	X	X	X	Naturalisé	
<i>Solidago canadensis</i> L., 1753	Solidage du Canada	X	X	X	Naturalisé	
<i>Solidago gigantea</i> Aiton, 1789	Solidage géant	X	X	X	Naturalisé	
<i>Symphyotrichum lanceolatum</i> (Willd.) G.L.Nesom, 1995	Aster lancéolé	X	X	X	Naturalisé	

IX.3 Plantes Exotiques potentiellement invasives

<i>Cotoneaster horizontalis</i> Decne., 1879	Cotonéaster horizontal	X	X	X	Naturalisé	
<i>Cyperus esculentus</i> var. <i>leptostachyus</i> Boeckeler, 1870	Souchet comestible		X		Naturalisé	
<i>Egeria densa</i> Planch., 1849	Elodée dense		X		Naturalisé	
<i>Epilobium ciliatum</i> Raf., 1808	Épilobe ciliée	X	X	X	Naturalisé	
<i>Euphorbia esula</i> subsp. <i>saratoi</i> (Ardoino) P.Fourn., 1936	Euphorbe de Sarato	X	X	X	Naturalisé	
<i>Juncus ensifolius</i> Wikstr., 1823	Jonc nain			X	Naturalisé	
<i>Phytolacca americana</i> L., 1753	Raisin d'Amérique	X	X	X	Naturalisé	
<i>Rhus typhina</i> L., 1756	Sumac vinaigrier	X	X	X	Naturalisé	
<i>Rumex thyrsiflorus</i> Fingerh., 1829	Oseille à oreillettes	X	X	X	Naturalisé	
<i>Sagittaria latifolia</i> Willd., 1805	Sagittaire à larges feuilles	X		X	Naturalisé	
<i>Silphium perfoliatum</i> L., 1759	Silphie perfoliée		X	X	Naturalisé	

<i>Symphoricarpos albus</i> (L.) S.F.Blake, 1914	Symphorine blanche	X	X	X	Naturalisé	
<i>Symphyotrichum novi-belgii</i> (L.) G.L.Nesom, 1995	Asters américains	X	X	X	Naturalisé	
<i>Symphyotrichum × salignum</i> (Willd.) G.L.Nesom, 1995	Asters américains	X	X	X	Naturalisé	
<i>Vallisneria spiralis</i> L., 1753	Vallisnerie spiralee		X	X	Naturalisé	

IX.4 Liste d'alerte

<i>Artemisia verlotiorum</i> Lamotte, 1877	Armoise des frères Verlot	X		X	Occasionnel	
<i>Asclepias syriaca</i> L., 1753	Herbe aux perruches	X		X	Présumé occasionnel	X
<i>Cornus sericea</i> L., 1771	Cornouiller soyeux			X	Occasionnel	
<i>Cortaderia selloana</i> (Schult. & Schult.f.) Asch. & Graebn, 1900	Herbe de la pampa					
<i>Erechtites hieraciifolia</i> (L.) Raf. ex DC., 1838	Épilobe d'Amérique					
<i>Fraxinus pennsylvanica</i> Marshall, 1785	Frêne rouge de Pennsylvanie					
<i>Hydrocotyle ranunculoides</i> L.f., 1782	Hydrocotyle fausse renoncule					X
<i>Lonicera japonica</i> Thunb., 1784	Chèvrefeuille du Japon	X		X	Cultivée	
<i>Ludwigia × kentiana</i> E. J. Clement, 2000	Ludwigie de Kent					
<i>Ludwigia peploides</i> (Kunth) P.H.Raven, 1963	Jussie rampante					X
<i>Lysichiton americanum</i> Hultén & H.St.John, 1931	Lysichiton américain					X
<i>Pinus strobus</i> L., 1753	Pin de Weymouth	X	X	X	Occasionnel	
<i>Prunus laurocerasus</i> L., 1753	Laurier-cerise	X	X	X	Occasionnel	
<i>Pueraria lobata</i> (Willd.) Ohwi	Kudzu du Japon					X
<i>Quercus rubra</i> L., 1753	Chêne rouge d'Amérique	X	X	X	Occasionnel	
<i>Sarracenia purpurea</i> L., 1753	Sarracénie pourpre					
<i>Sicyos angulatus</i> L., 1753	Sicyos anguleux					
<i>Sorbaria sorbifolia</i> (L.) A.Braun, 1864	Sorbaire à feuilles de sorbier	X		X	Occasionnel	
<i>Spiraea chamaedryfolia</i> L., 1753	Spirée à feuilles d'orme	X	X	X	Occasionnel	

Annexe X : Capitalisation des données existantes

X.1 Liste des documents consultés

1. Cabinet A.Waechter, 2023. PLU de Kogenheim. Etat initial de l'environnement. Version de travail septembre 2023. 70 p.
2. Cabinet A.Waechter, 2023. PLU de Kogenheim – Evaluation environnementale - Evaluation des incidences. 44 p.
3. Chambre d'Agriculture Alsace, 2016. Etude agricole du PLU. Commune de Westhouse. 27 p.
4. Chambre d'Agriculture Alsace, 2020. 6ème programme d'actions nitrates en Alsace. 8 p.
5. Conseil général du Bas-Rhin, 2000. SAGEECE Ehn-Andlau-Scheer. 9 p.
6. DDT67, 2020. Plan de prévention du risque inondation de l'III. Note de présentation. 150 p.
7. DDT67, 2020. Plan de prévention du risque inondation de l'III. Règlement. 56 p.
8. DDT67, 2023. Modification du PPRI de l'III. Commune de Sermersheim. Note de présentation. 6 p.
9. DDT67, 2023. Atlas cartographique. Panorama territorial - thème environnement. Période 2022-2027. CC du Canton d'Erstein.
10. Egis aménagement, 2012. Révision du plan d'occupation des sols en plan local d'urbanisme. 141 p.
11. Fredon, 2017. Diagnostic des pratiques phytosanitaires. Commune de Westhouse. 47 p.
12. Ichtratzheim, 2021. Atlas de la biodiversité communale. Trame verte, bleue et noire. Protection et renaturation. 87 pages.
13. Jacob J-C, 2022. Le Castor (*castor fiber* Linnaeus, 1758)(Mammalia, Rodentia, Castoridae) en Alsace : statut 2014-2022. Bulletin de la Société d'Histoire naturelle et d'Ethnographie de Colmar, 78 (4) : 63-71.
14. LPO Alsace, 2017. Propositions de création de mares sur le territoire de Westhouse. 21 p.
15. LPO Alsace, 2019. Suivi écologique des mares - 2019. Commune de Westhouse. 14 p.
16. LPO Alsace, 2019. Diagnostic de la Trame Verte et Bleue de la commune de Rhinau. Tome 1. 126 p.
17. LPO Alsace, 2019. Diagnostic de la Trame Verte et Bleue de la commune de Rhinau. Tome 2. 122 p.
18. LPO Alsace, 2020. Recueil de proposition en faveur de la Trame Verte et Bleue. 163 p.
19. LPO Alsace, 2022. Suivi écologique des mares de Westhouse (67) en 2020 et 2021. 16 p.
20. LPO Alsace, 2023. Suivi écologique des mares de Westhouse. Suivi 2022 et 2023. 20 p.
21. LPO Alsace, FREDON Grand-Est, Mon Jardin Nature, 2023. Identification et évaluation de la Trame Verte et Bleue du PETR du Piémont des Vosges. TOME 1 : introduction – enjeux floristiques et faunistiques, 51p.
22. LPO Alsace, FREDON Grand-Est, Mon Jardin Nature, 2023 - Identification et évaluation de la Trame Verte et Bleue du PETR du Piémont des Vosges - TOME 2 - Inventaires flore/faune/habitats des réservoirs de biodiversité, 208p.
23. LPO Alsace, FREDON Grand-Est, Mon Jardin Nature, 2023 - Identification et évaluation de la Trame Verte et Bleue du PETR du Piémont des Vosges - TOME 3 : Analyse des réservoirs de biodiversité et des corridors écologiques, 147 p.

24. LPO Alsace, FREDON, Mon Jardin Nature, 2023 - Identification et évaluation de la Trame Verte et Bleue du PETR du Piémont des Vosges - TOME 4 : Analyse des réseaux écologiques urbains, 266 p.
25. LPO Alsace, FREDON Grand-Est, Mon Jardin Nature, 2023 - Identification et évaluation de la Trame Verte et Bleue du PETR du Piémont des Vosges - TOME 5 - Analyse des ceintures vertes de vergers, 62p.
26. LPO Alsace, FREDON Grand-Est, Mon Jardin Nature, 2023 - Préservation, restauration et développement de la Trame Verte et Bleue du Piémont des Vosges en milieu naturel, agricole et urbain - Programme d'actions en faveur de la Trame verte et bleue du PETR du Piémont des Vosges, 352 pages.
27. ONF, 2007. Documents d'Objectifs général des sites Natura 2000. Natura 2000 Sites Rhin - Ried - Bruch de l'Andlau. 256 p.
28. Natura 2000 formulaire standard de données. FR4201797 - Secteur alluvial Rhin-Ried-Bruch, Bas-Rhin. 34 p.
29. Otopos urbanisme, 2017. Projet d'aménagement et de développement durables (PADD) Westhouse. 21 p.
30. Otopos urbanisme, 2017. Orientations d'aménagement et de programmation Westhouse. 14 p.
31. OTE Ingénierie, 2019. Plan local d'urbanisme de Schaeffersheim. Rapport de présentation. Etat initial de l'environnement. 84-96.
32. Région Grand Est, 2023. Consultation sur la cartographie des réservoirs de biodiversité, dans le cadre de l'harmonisation de la cartographie de la Trame Verte et Bleue du Grand Est. 7 p.
33. SCOTERS, 2021. Document d'orientation et d'objectifs. A jour des procédures au 22 juin 2021. 72 p.
34. SCOTERS, 2016. Projet d'aménagement et de développement durable. A jour des procédures au 21 octobre 2016. 38 p.
35. SDEA et SINBIOSCOPI, 2023. Compte-rendu n°1 – comité de pilotage – réunion de démarrage. Définition du programme de restauration de l'Andlau et de la Scheer. 4 p.
36. SDEA et SINBIOSCOPI. Programme de restauration Andlau et Scheer. Réunion de démarrage – 29 septembre 2023. 33 p.
37. SMEAS, 2021. Dossier de demande de déclaration d'intérêt général (DIG). Au titre de l'article L211-7 du Code de l'Environnement. Plan pluriannuel d'entretien des cours d'eau du bassin de l'Ehn-Andlau-Scheer. 28 p.
38. Tinca environnement, 2023. Rapport d'étude. Aménagement du cours d'eau le Eichmattgraben à Ichtratzheim (67). Inventaire des mollusques grands bivalves dulçaquicoles. 17 pages.
39. VB process, 2023. PLU commune de Kogenheim. Orientations d'aménagement et de programmation. Version de travail septembre 2023. 28 p.
40. Plan climat air énergie territorial. Communauté de communes du Canton d'Erstein. Diagnostic territorial. Etat des lieux de la situation énergétique et de la vulnérabilité du territoire. 201 p.
41. Westhouse. Audit commune nature – 18 décembre 2018. 23 p.

La Communauté de Communes du Canton d'Erstein compte 28 communes. La phase de recueil des données a permis de récupérer 10 PLU. De plus, l'intégralité de la Communauté de Communes est comprise dans le Schéma de Cohérence Territoriale de la région de Strasbourg (SCOTERS).

- 2016. PLU Ville d'Erstein. 11. Annexe relative au classement sonore des infrastructures de transports terrestres. 7 p.
- 2016. PLU Commune de Gerstheim. Notice de présentation. 342 p.
- 2007. PLU Commune de Gerstheim. Projet d'aménagement et de développement durable. 10 p.
- 2019. PLU Commune de Hindisheim. Projet d'aménagement et de développement durable. 16 p.

- 2008. PLU Ville de Huttenheim. Rapport de présentation. 170 p.
- 2017. PLU Commune d'Erstein. Rapport de présentation. 379 p.
- 2019. PLU Commune de Hindisheim. Rapport de présentation. 223 p.
- 2013. PLU Ville d'Erstein. 02-le projet d'aménagement et de développement durables. 31 p.
- 2023. PLU Commune de Nordhouse. Notice de présentation. 415 p.
- 2020. PLU Commune de Kertzfeld. Caractérisation « zone humide » de parcelle urbanisables dans le cadre de l'établissement ou de modifications de documents d'urbanisme.
- 2020. PLU Commune de Kertzfeld. Rapport de présentation partie 1. 80 p.
- 2020. PLU Commune de Kertzfeld. Rapport de présentation partie 2. 56 p.
- 2020. PLU Commune de Kertzfeld. Projet d'aménagement et de développement durables. 16 p.
- 2020. PLU Commune d'Obenheim. Projet d'aménagement et de développement durables. 13 p.
- 2014. PLU Commune de Nordhouse. Projet d'aménagement et de développement durables. 14 p.
- 2018. PLU Commune de Westhouse. Rapport de présentation partie 2. 70 p.
- 2018. PLU Commune de Westhouse. Rapport de présentation partie 1. 156 p.
- 2018. PLU Commune de Westhouse. Projet d'aménagement et de développement durables. 23 p.
- 2022. PLU Commune de Osthause. Notice de présentation. 229 p.
- Adeus, 2011. PLU 2. Commune d'Osthause. Projet d'aménagement et de développement durable. Dossier approuvé.

X.2 Liste des cartes consultées

1. CEA, 2021. Les zones de préemption au titre des Espaces Naturels Sensibles de la Collectivité Européenne d'Alsace.
2. CEA, 2021. Les Espaces Naturels Sensibles de la Collectivité Européenne d'Alsace.
3. Commune d'Obenheim, 2020. Révision du POS valant transformation en PLU
4. DDT67, 2020. Plan de prévention du risque d'inondation de l'III. Inondation par débordement de l'III. Bassin versant de l'III. Carte informative n°1.
5. DDT67, 2020. Plan de prévention du risque d'inondation de l'III. Inondation par débordement de l'III. Bassin versant de l'III. Carte informative n°2.
6. DDT67, 2020. Plan de zonage réglementaire zones inondables par débordement de l'III. Carte n°6 Commune d'Erstein (Ouest).
7. DDT67, 2020. Plan de zonage réglementaire zones inondables par débordement de l'III. Carte n°7 Commune d'Erstein.
8. DDT67, 2020. Plan de zonage réglementaire zones inondables par débordement de l'III. Carte n°8 Commune de Gerstheim.
9. DDT67, 2020. Plan de zonage réglementaire zones inondables par débordement de l'III. Carte n°13 Commune de Hipsheim.
10. DDT67, 2020. Plan de zonage réglementaire zones inondables par débordement de l'III. Carte n°14 Commune de Huttenheim.
11. DDT67, 2020. Plan de zonage réglementaire zones inondables par débordement de l'III. Carte n°15 Commune d'Ichtratzheim.
12. DDT67, 2020. Plan de zonage réglementaire zones inondables par débordement de l'III. Carte n°16 Commune de Kogenheim.
13. DDT67, 2020. Plan de zonage réglementaire zones inondables par débordement de l'III. Carte n°20 Commune de Nordhouse.

14. DDT67, 2020. Plan de zonage réglementaire zones inondables par débordement de l'III. Carte n°23 Comme d'Osthouse.
15. DDT67, 2020. Plan de zonage réglementaire zones inondables par débordement de l'III. Carte n°29 Commune de Sermersheim. Version après modification.
16. SMEAS, 2016. Nature des travaux d'entretien par type de cours d'eau.
17. SMEAS, 2020. Plan pluriannuel d'entretien des cours d'eau 2021-2026.

X.3 Liste des sites internet consultés

1. INPN <https://inpn.mnhn.fr/accueil/index>
2. DREAL Grand Est <https://www.grand-est.developpement-durable.gouv.fr/>
3. Google Earth <https://www.google.com/intl/fr/earth/about/>
4. Remonterletemps.fr <https://remonterletemps.ign.fr/>
5. Géoportail de l'urbanisme <https://www.geoportail-urbanisme.gouv.fr/>
6. Communauté de communes d'Erstein <https://www.cc-erstein.fr/>
7. SCOTERS <https://www.scoters.org/>
8. Centre de ressources Trame Verte et Bleue <https://www.trameverteetbleue.fr/>



Biotope Siège Social
22, boulevard Maréchal Foch
B.P. 58
34140 MÈZE
Tél. : +33 (0)4 67 18 46 20
www.biotope.fr